

RÉFUGIÉS : L'EUROPE DANS L'IMPASSE

► La réunion des ministres de l'intérieur, mardi 5 juin, à Luxembourg, s'est achevée sur un constat d'échec de la réforme du droit d'asile dans l'Union

► L'enregistrement automatique des réfugiés dans le pays d'arrivée, contesté par le nouveau gouvernement italien, est un des points de blocage

► L'Italie souhaite des quotas de répartition obligatoires au sein de l'UE, ce que refusent avec véhémence plusieurs pays de l'Est, mais aussi la Belgique

► Le ministre de l'intérieur, Matteo Salvini, menace de renvoyer 500 000 migrants et de fermer les ports de son pays

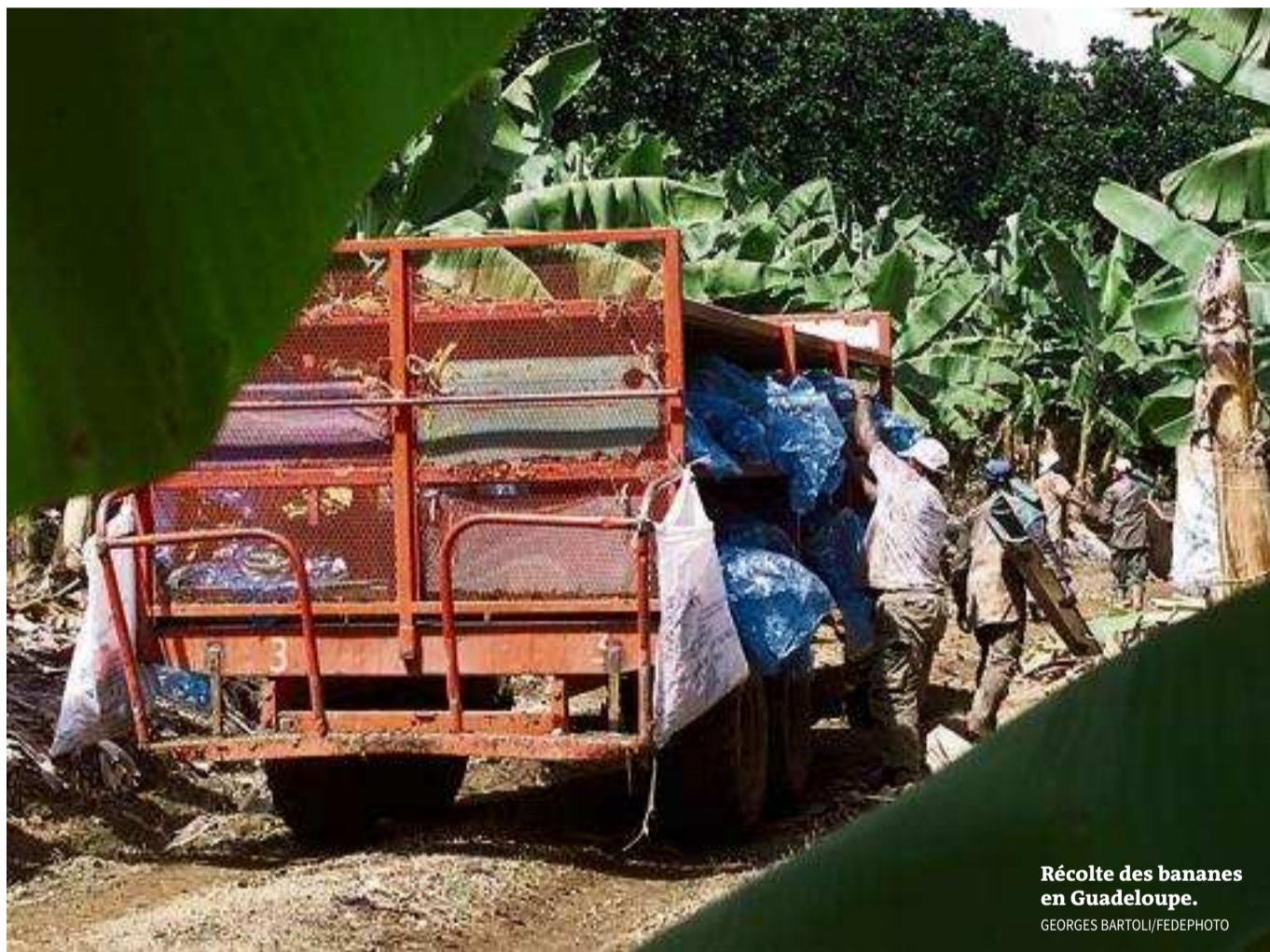
PAGES 2-3

MÉDITORIAL
UNE CATASTROPHE POLITIQUE ANNONCÉE

PAGE 23

Antilles : le poison lent du chlordécone

► Comment l'Etat a laissé intoxiquer la Martinique et la Guadeloupe. Enquête PAGES 6 - 7



Récolte des bananes en Guadeloupe.
GEORGES BARTOLI/FEDEPHOTO

Santé

Bioéthique : la PMA fait toujours débat

« Il n'y a pas de consensus sur le sujet », estime Jean-François Delfraissy, président du Comité consultatif national d'éthique qui a rendu ses conclusions. Le gouvernement se donne jusqu'à l'automne pour légiférer

PAGE 10

Parlement

Les députés macronistes veulent exister

Les députés de La République en marche, accusés d'être des « godillots », cherchent à s'émanciper et déposent de plus en plus d'amendements individuels, qui ne sont pas soutenus par le groupe

PAGE 8

LES BONS COMPTES DE LA « SÉCU »

► Le résultat sera « quasiment à l'équilibre » dès 2018, selon les prévisions officielles, publiées le 5 juin

► Les chiffres devraient être les meilleurs depuis 2001

► Le redressement plus rapide que prévu s'explique par une conjoncture favorable

► Les plans d'économies drastiques contribuent aussi à cette amélioration

PAGE 9

Diplomatie

Profond désaccord entre Nétanyahou et Macron sur l'Iran

PAGE 5

Culture

L'Union des artistes modernes, l'exposition du Centre Pompidou

PAGE 15

Patrimoine

L'écart se creuse entre propriétaires et locataires de biens immobiliers

CAHIER ÉCO - PAGE 4

Médias

Pourquoi la Suisse a renoncé à légiférer sur les « fake news »

PAGE 20

Vers une expérimentation locale du revenu de base

Treize départements se penchent sur la création d'un revenu garanti pour les plus pauvres, sous condition de ressources, qui serait testée sur 20 000 personnes

CAHIER ÉCO - PAGES 2-3

Mafia

L'empire de la Camorra en Roumanie

Un entrepreneur italien, arrêté en Roumanie, est soupçonné d'être l'homme de confiance du patron de la Camorra, la mafia napolitaine

PAGE 13

LE REGARD DE PLANTU



THE ROYAL BALLET
ROYAL OPERA HOUSE

UNE NOUVELLE PRODUCTION DU ROYAL BALLET
DIRECTION MARIANELA NUÑEZ
CHOREGRAPHE VADIM MUNTAGIROV

LE LAC DES CYGNES

MUSIQUE PYOTR IL'YICH TCHAIKOVSKY
CHOREGRAPHE MARIUS PETIPA
SCÉNARIO LEV IVANOV
DÉCOR SIMON HEWETT
COSTUMES FREDERICK ASHTON
PRODUCTION LIAM SCARLETT
SCÉNARIO JOHN MACFARLANE
MISE EN SCÈNE DAVID FINN

EN DIRECT AU CINÉMA LE 12 JUIN À 20H15

PRODUCTION SOUS-TITRÉE PAR Van Cleef & Arpels

rohcinema.fr | Télérama | Le Monde | EN PARTENARIAT AVEC TRAFALGAR

Asile, migrants : l'Europe bloquée

Les Vingt-Huit sont dans l'incapacité de boucler, en juin comme prévu, la réforme de l'accueil des réfugiés

LUXEMBOURG - envoyé spécial

Matteo Salvini, le nouveau ministre italien de l'intérieur et dirigeant du parti d'extrême droite la Ligue, n'avait pas fait le déplacement au Luxembourg, mardi 5 juin, pour rencontrer ses homologues européens réunis en conseil. L'homme, qui refuse que l'Italie soit, ainsi qu'il l'a déclaré, « le camp de réfugiés de l'Europe » et qui entend renvoyer 500 000 sans-papiers, n'aura donc pas pu taper du poing sur la table pour inciter notamment certains responsables d'Europe centrale ou orientale – qui partagent certaines de ses convictions, mais pas celle-là – de soulager son pays, en première ligne pour l'accueil des migrants.

M. Salvini n'aura pas non plus pu se réjouir de voir cette Union, qu'il exècre, s'empêtrer dans ses divisions et se montrer incapable de résoudre les divers dossiers de la migration, thème crucial qui pèse désormais sur tous les scrutins nationaux. Il comporte plusieurs volets, qui sont désormais autant de sujets conflictuels.

D'abord, la réforme du système d'asile européen et du règlement de Dublin, qui oblige les pays de première arrivée à enregistrer tous les demandeurs d'asile avant – en théorie – leur transfert vers un autre Etat membre. Ensuite, l'instauration de quotas de répartition des demandeurs, solution imaginée par la Commission, globalement inopérante – 40 000 réfugiés répartis sur les 160 000 envisagés – et qui divise les Vingt-Huit depuis trois ans. Enfin, la définition d'une politique sur le moyen terme et le long terme, ce qui implique la relation avec l'Afrique et la définition d'une immigration légale et ordonnée.

L'actuelle présidence bulgare de l'Union a courageusement tenté de sortir de l'ornière en élaborant un texte de compromis. Il sera, pour la forme, transmis aux chefs d'Etat et de gouvernement, qui étaient censés régler à la fin juin la fameuse réforme de Dublin. On en restera cependant là : les positions sont « trop éloignées », confirme Helène Fritzon, la ministre suédoise de l'immigration ; le texte est, en l'état, « inacceptable », juge l'Allemagne.

Désormais, on parle d'un consensus à décaler... « le plus vite possible », comme le dit Jacqueline Gourault, la ministre auprès du ministre de l'intérieur, qui représentait la France à Luxembourg. Les plus pessimistes redoutent dé-



A bord du bateau de sauvetage « Aquarius », près du port de Messine (Italie), le 12 mai.

LOUISA GOULIAMAKI/AFP

sormais qu'aucun accord ne soit trouvé avant les élections européennes du printemps 2019.

Le texte élaboré par la Bulgarie visait à alléger la charge pesant sur les pays dits « de première ligne » – Italie et Grèce surtout – et à limiter les « mouvements secondaires » – des pays d'arrivée vers les autres Etats membres. Avec, à la clé, un système de répartition qui apparaissait toutefois insuffisant à Rome et Athènes, puisqu'il n'aurait été déclenché qu'en cas d'afflux « massif ».

Exclure toute idée de quotas

La proposition prévoyait que l'accueil de migrants par tous les Etats membres n'aurait été imposé qu'en cas de situation jugée « exceptionnelle », à l'issue d'un vote à la majorité qualifiée. Et si le calcul des quotas devait bien être « automatique », il aurait pu être limité, sur demande de certaines capitales. Sofia avait habilement tenté de mêler les impératifs des

uns – la solidarité – avec les exigences des autres – la flexibilité.

Pour le nouveau gouvernement italien, le projet « condamne » en réalité les pays méditerranéens. Il convient, selon le premier ministre Giuseppe Conte, d'instaurer des quotas « obligatoires et automatiques » de répartition, afin de permettre un réel partage de la charge. L'Espagne, Chypre et la Grèce appuient ce point de vue. L'Autriche, qui prendra le relais de la Bulgarie le 1^{er} juillet, entend, au contraire, déposer rapidement un nouveau texte qui exclurait toute idée de quotas... Histoire de satisfaire la Hongrie et la Pologne qui, appuyées par d'autres pays de l'Est, campent fermement sur leur refus d'accueillir le moindre demandeur d'asile.

Traditionnellement modérée, la Belgique paraît, elle aussi, rejoindre le groupe des « durs ». Son secrétaire d'Etat à l'asile et la migration, le nationaliste flamand Theo Francken, affirmait mardi que,

LES PLUS PESSIMISTES REDOUTENT DÉSORMAIS QU'AUUCUN ACCORD NE SOIT TROUVÉ AVANT LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU PRINTEMPS 2019

compte tenu du refus de l'Italie, le règlement de Dublin était bel et bien « mort » et qu'il convenait de permettre à l'Europe de refouler des bateaux de migrants, ce qui est interdit depuis 2012 par la Cour européenne des droits de l'homme.

Rome s'élève avec véhémence contre une autre idée bulgare : la responsabilité du traitement de la demande d'un primo-arrivant serait maintenue pendant huit ans pour le pays concerné. L'Italie ré-

clame deux ans au maximum, l'Allemagne, dix. Quant à la France, elle juge prudemment que l'examen de la demande d'asile doit demeurer « essentiellement » de la compétence des pays de première entrée, sauf en période de crise. Autant dire que le compromis final n'est vraiment pas pour demain.

« Beaucoup de déclinaisons »

Par la voix d'Emmanuel Macron, Paris prône la poursuite du dialogue avec le gouvernement de M. Conte et un rapprochement des droits d'asile et des règles des différents pays. Vœu pieux ou signe que la France prépare elle aussi – avec Berlin et d'autres capitales – un texte susceptible d'apaiser les tensions ? M^{me} Gourault affirme qu'une « majorité de pays membres » entend dégager des solutions. Elle souligne que le règlement de Dublin doit « rester à la base du système, car c'est une garantie pour les demandeurs d'asile

et il évite la multiplication des mouvements secondaires ». Selon la ministre, il reste « beaucoup de déclinaisons possibles » pour dégager un consensus.

Une piste est évoquée à Bruxelles : à l'occasion de la discussion – elle aussi difficile – sur le futur budget de l'Union, les pays membres du groupe de Visegrad (République tchèque, Pologne, Hongrie, Slovaquie) accepteraient de mettre beaucoup plus d'argent sur la table pour les pays de première entrée. En échange, ils seraient dispensés de relocalisations, lesquelles ne seraient d'ailleurs obligatoires qu'en cas de crise majeure.

Il resterait alors à convaincre le Parlement, qui prône un système permanent de relocalisations – pas seulement en temps de crise – pour tous les migrants, y compris économiques. L'accord des députés sera indispensable pour tout projet de réforme. ■

JÉAN-PIERRE STROOBANTS

L'Italie veut une relocalisation obligatoire des demandeurs d'asile

La nouvelle coalition antisystème reproche aux Etats membres de l'Union européenne, en particulier à la France, leur manque de solidarité

ROME - correspondant

Tandis que les ministres de l'intérieur de l'Union européenne se retrouvaient, mardi 5 juin à Luxembourg, pour évoquer la réforme des accords de Dublin réglementant les procédures de demande d'asile, le nouveau ministre de l'intérieur italien et très extrémiste dirigeant de la Ligue, Matteo Salvini, a fait savoir depuis Rome son opposition résolue aux propositions élaborées par la présidence bulgare des Vingt-Huit.

Responsable de la gestion de la crise migratoire au sein du nouvel exécutif italien, Matteo Salvini a donc assisté au discours de politi-

que générale du nouveau premier ministre, Giuseppe Conte, qui a pour la première fois formulé, loin des propos d'estrade et de façon concrète, les demandes qui seront formulées par l'Italie dans les prochaines semaines.

Considérant la question de l'immigration comme le « premier test de la nouvelle façon de travailler avec nos partenaires [européens] que nous voulons mettre en place », le premier ministre a souligné que « l'Europe a permis des replis égoïstes de beaucoup d'Etats membres qui ont fini par se décharger sur les pays frontaliers ; les devoirs et les difficultés auraient dû être partagés ». Pour ces raisons, l'Italie dé-

mandera, a-t-il annoncé, un « dépassement » de la logique de Dublin afin d'obtenir « l'effective répartition des responsabilités », dans le but de mettre sur pied « un système automatique de relocalisation obligatoire des demandeurs d'asile ».

Exaspération internationale

Une demande assez inattendue de la part d'un gouvernement soutenu par des forces eurosceptiques, et au final plutôt embarrassante pour les partenaires européens de l'Italie – elle revient à mettre en lumière l'absence de solidarité entre Etats membres pour formuler une réponse commune à un problème relevant,

jusqu'à présent, de la seule responsabilité des Etats.

Avec plus de 600 000 arrivées de demandeurs d'asile en provenance des côtes africaines depuis 2014, et des frontières terrestres peu à peu refermées par l'Autriche et la France, voisins de l'Italie, la question migratoire est progressivement devenue la préoccupation politique majeure des Italiens.

Le principe de l'accueil « diffus », consistant à répartir les demandeurs d'asile le plus également possible sur le territoire italien, afin d'éviter la naissance de ghettos, est viscéralement rejeté par les électeurs, qui sanctionnent à chaque consultation locale, depuis plusieurs mois, les maires et

élus qui acceptent de suivre les recommandations du gouvernement central pour mettre en place des structures d'accueil.

Au niveau international, l'exaspération vis-à-vis de l'Europe, et plus particulièrement de la France, alors que Rome attendait beaucoup de l'élection d'Emmanuel Macron, a atteint des sommets à l'été 2017, lorsque, au plus fort de la crise, Paris a refusé d'ouvrir ses ports aux navires effectuant des opérations de secours en mer Méditerranée.

Ainsi, le thème de l'abandon de l'Italie par ses partenaires européens est-il peu à peu devenu central, alimentant le discrédit des gouvernements de centre gau-

che, malgré les efforts du ministre de l'intérieur Marco Minniti, qui est parvenu à obtenir une forte diminution des arrivées de migrants depuis la Libye, au prix d'accords très controversés avec diverses autorités locales.

C'est en grande partie cela qui explique la défaite retentissante du Parti démocrate, au pouvoir depuis 2013, lors des élections législatives du 4 mars, ainsi que la montée en puissance de la Ligue de Matteo Salvini, qui dénonce depuis des années « l'invasion migratoire » de l'Europe et est devenue la principale composante de la droite ainsi que la deuxième force politique du pays. ■

JÉRÔME GAUTHERET

La rivière Evros, point de passage entre la Turquie et la Grèce

Les arrivées de migrants sont en légère hausse depuis le début de l'année



REPORTAGE

DOYRAN, AKCADAM, EDIRNE (TURQUIE) - envoyée spéciale

Rivière tumultueuse qui marque la frontière entre la Turquie et la Grèce, à 75 kilomètres de la ville d'Edirne, en Thrace orientale, l'Evros est l'une des portes d'entrée des migrants en Europe. Si les candidats au départ prennent moins souvent les bateaux pour rejoindre l'Union européenne par les îles grecques, ils optent toujours pour la traversée de la rivière Evros, réputée – à tort, car il existe des cas de noyade – moins dangereuse que celle de la mer Egée.

Ces passages de migrants redoublent après la décrue printanière du fleuve, comme en témoignent les sacs plastique, les vêtements abandonnés et les canots pneumatiques dégonflés qui jonchent ses berges. Ces tout derniers mois, le rythme s'est encore accéléré. Les autorités grecques faisaient état d'une moyenne de 44 arrivées par jour dans la zone en 2017. Elles sont passées à 62 en janvier et février 2018, puis à 200 les mois suivants. « En avril, nous avons enregistré 2 700 arrivées pour la région d'Evros », a déploré Dimitris Vitsas, le ministre de la politique migratoire, lors d'un débat parlementaire sur les réfugiés, mardi 24 avril.

« Organisation puissante »
« Chaque jour, je vois des réfugiés. Je les croise quotidiennement dans mes champs ou le long des sentiers qui mènent au village », confirme Erdogan Adali, le chef de l'administration du village d'Akcadam, situé à 3 kilomètres du fleuve. « Ça me fend le cœur. Ils sont dans un état pitoyable, hagards, pieds nus, affamés. Je leur donnerais volontiers le gîte et le couvert, mais c'est un délit, je ne peux pas. Dès que je les vois, je suis obligé d'alerter les gendarmes qui viennent les chercher pour les ramener au centre de rétention d'Edirne », raconte l'agriculteur au visage buriné, dont les rizières et les champs de blé jouxtent le village.

Rencontrés dans les petits hameaux – Doyran, Cakmak, Akcadam – qui longent le fleuve, les villageois racontent tous la même histoire. Le trafic se fait à

la nuit tombée. Largués par les passeurs sur la berge, les migrants embarquent à la hâte sur des canots de fortune. Une fois de l'autre côté, à eux de se débrouiller pour déjouer les patrouilles et tenter de rejoindre les premiers villages grecs, après la frontière.

« Une fois arrivés côté grec, ils se font souvent attraper par les gardes-frontières qui les renvoient comme ils sont venus, à bord des canots gonflables. C'est comme cela qu'on les retrouve au petit matin dans nos champs », explique Ümit, éleveur à Akcadam, qui déplore « le jeu de ping-pong dont ces pauvres hères sont les victimes ».

Selon Hüseyin, son camarade, « les Grecs profitent de ce que nos soldats sont absorbés par la prière du soir pour mettre les migrants dans des canots et les renvoyer chez nous ». Il est formel, « aucun départ vers la Grèce ne se fait depuis notre village, nous n'avons que des retours ».

Atablés à la terrasse de la « maison de thé » du petit hameau, les agriculteurs assurent, la main sur le cœur, que « les gens du coin n'ont rien à voir avec ce trafic ». Tous évoquent l'existence d'une « organisation puissante », dont les passeurs, les rabatteurs et les guetteurs « sont le plus souvent recrutés parmi les réfugiés ».

« Éviter l'expulsion »

« Nos soldats en ont marre de cette chasse aux migrants », soupire Ali Kart, le chef de l'administration de Doyran, un village perdu au milieu des rizières. Les candidats à la traversée sont toujours plus nombreux malgré les patrouilles renforcées, les caméras infrarouges installées et « le survol de la zone par des drones de surveillance », affirme le cultivateur sexagénaire. Du plus loin qu'il se souvienne, l'endroit a toujours été propice aux passages de clandestins, « mais depuis la guerre en Syrie, depuis 2015 surtout, le flux est incessant ».

Aucun chiffre n'est transmis par les autorités turques, peu disertes sur le sujet. A Edirne, l'ancienne capitale ottomane baignée par l'Evros, pas un migrant n'est visible en ville. Murat Can Dagdemir et Alican Gül, deux jeunes avocats du barreau, sont en contact régulier avec eux. Commis d'office pour les défendre, ils sont souvent appelés dans les deux centres de rétention situés à la périphérie de la ville, où des Syriens, des Irakiens, des Afghans, mais aussi des Somaliens et de Erythréens languissent dans l'attente d'être expulsés.

« Notre travail consiste à essayer de leur éviter l'expulsion, mais ils sont le plus souvent renvoyés chez eux », déplore Murat. Un fonctionnaire de l'immigration soucieux d'anonymat explique : « On a toujours eu des migrants clandestins ici, et ils ont toujours été

renvoyés chez eux. La nouveauté, c'est que, depuis peu, on renvoie aussi les Syriens. »

Les autorités turques sont sans pitié pour les réfugiés syriens qui tentent de franchir l'Evros. « En général, ils sont renvoyés dans les

zones du nord de la Syrie, tenues par l'armée turque », assure le fonctionnaire.

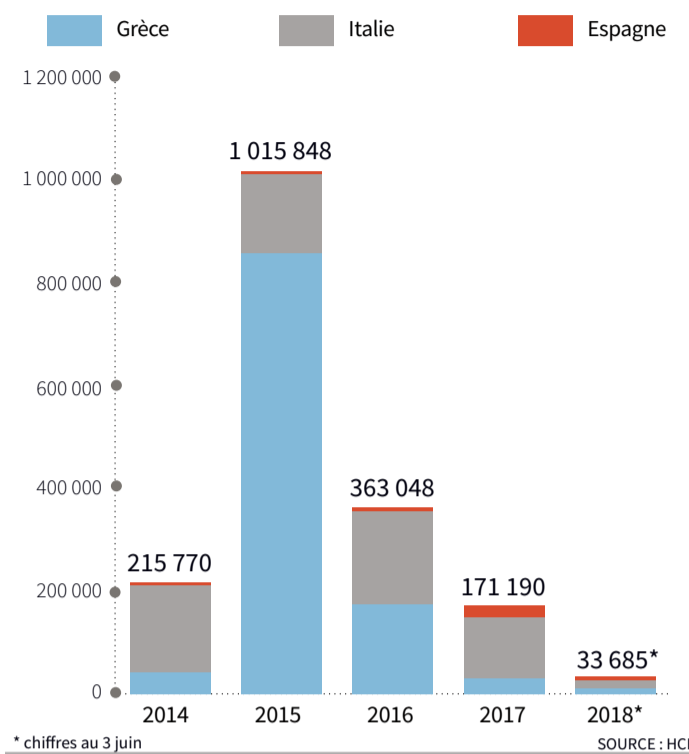
La Turquie héberge actuellement plus de 3 millions de Syriens qui y ont trouvé refuge après avoir été chassés par la guerre dans leur pays. Plutôt bien tolérée jusqu'ici, leur présence n'est pas sans poser parfois des problèmes de cohabitation avec la population locale, excédée par les hausses vertigineuses des loyers et par le fait que les réfugiés cassent les tarifs horaires des journaliers en louant leurs bras à très bas prix. ■

QUELQUE 3 MILLIONS DE SYRIENS ONT TROUVÉ REFUGE EN TURQUIE APRÈS AVOIR ÉTÉ CHASSÉS PAR LA GUERRE

MARIE JÉGO

Les arrivées par la Méditerranée, en recul depuis 2015

SELON LES TROIS ROUTES PRINCIPALES



Le Monde

une information

sérieuse

et vérifiée



FORMULE INTÉGRALE 3 MOIS

69€

Plus simple et plus rapide, abonnez-vous en ligne sur : promo.lemonde.fr/encart

BULLETIN D'ABONNEMENT

A compléter et à renvoyer à : Le Monde - Service Abonnements - A1100 - 62066 Arras Cedex 9

173EMQADCV

OUI, je m'abonne à la **FORMULE INTÉGRALE** du Monde pendant 3 mois pour **69€** au lieu de 224,90€ (prix de vente en kiosque) soit : l'accès à l'**Edition abonnés du Monde.fr** 7 jours/7 + **6 quotidiens + tous les suppléments** + **M le magazine du Monde**.

Je règle par :

- Chèque bancaire à l'ordre de la Société éditrice du Monde
- Carte bancaire : Carte Bleue Visa Mastercard

N° : _____

Expire fin : _____ Date et signature obligatoires

Notez les 3 derniers chiffres figurant au verso de votre carte : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Localité : _____

E-mail : _____

@ _____

- J'accepte de recevoir des offres du Monde
- J'accepte de recevoir des offres des partenaires du Monde

Tél. : _____

IMPORTANT : VOTRE JOURNAL LIVRÉ CHEZ VOUS PAR PORTEUR*

- Maison individuelle
- Immeuble
- Digicode N° _____
- Interphone : oui non
- Boîte aux lettres : _____
- Nominative Collective
- Dépôt chez le gardien/accueil
- Bât. N° _____
- Escalier N° _____
- Dépôt spécifique le week-end

SOCIÉTÉ ÉDITRICE DU MONDE SA - 80, BOULEVARD AUGUSTE-BLANQUI - 75013 PARIS - 433 891 850 RCS Paris - Capital de 124 610 348,70€. Offre réservée aux nouveaux abonnés et valable en France métropolitaine jusqu'au 31/12/2018. En retournant ce formulaire, vous acceptez que Le Monde, responsable de traitement, utilise vos données personnelles pour les besoins de votre commande, de la relation Client et d'actions marketing sur ses produits et services. Pour connaître les modalités de traitement de vos données ainsi que les droits dont vous disposez (accès, rectification, effacement, opposition, portabilité, limitation des traitements, sort des données après décès), consultez notre politique de confidentialité à l'adresse <https://www.lemonde.fr/confidentialite/> ou écrivez à notre Délégué à la protection des données - 80, bd Auguste-Blanqui - 75707 Paris cedex 13 ou dpo@groupelemonde.fr.

Les pays des Balkans s'inquiètent d'une réouverture de la route migratoire

Les ministres de l'intérieur des pays des Balkans doivent se retrouver, jeudi 7 juin, à Sarajevo, pour renforcer les contrôles relatifs au flux de migrants traversant leurs Etats. La rencontre survient alors que la région constate, depuis le début de l'année, une hausse des passages illégaux de migrants, notamment en Bosnie. La « route des Balkans » avait été empruntée par des centaines de milliers de réfugiés en 2015, au plus fort de la récente crise migratoire. Plusieurs pays de la région, ainsi que la Hongrie et l'Autriche, s'étaient ensuite organisés pour fermer cet itinéraire de transit vers l'Allemagne et le nord du continent. Au printemps 2016, l'Union européenne avait également signé un accord controversé avec la Turquie pour réduire le nombre de réfugiés.

Macron et Nétanyahou assument leurs divergences

Le président français et le premier ministre israélien campent sur leurs positions à propos du nucléaire iranien

A l'issue de près de deux heures de rencontre en tête-à-tête à l'Élysée, mardi 5 juin, le président français Emmanuel Macron et le premier ministre israélien Benyamin Nétanyahou n'ont pu que constater leur désaccord sur le dossier au cœur de leurs préoccupations du moment, l'accord sur le nucléaire iranien. Devant la presse, les deux chefs d'État ont pris acte de leurs divergences de vues, avec parfois une pointe d'ironie mais sans véritable polémique, préférant mettre l'accent sur leurs terrains d'entente, comme la recherche d'une solution politique en Syrie, dans une courtoisie de bon ton à l'occasion de l'inauguration de la saison culturelle croisée France-Israël.

Emmanuel Macron et Benyamin Nétanyahou, mardi 5 juin au Grand Palais, à Paris.

JEAN-CLAUDE COUTASSE/FRENCH POLITICS POUR «LE MONDE»



M. Nétanyahou a profité de l'événement, planifié de longue date, pour effectuer une tournée qui l'a conduit à Berlin lundi et à Londres mercredi, afin de tenter de rallier les Européens à sa ligne dure contre Téhéran. «*A mes yeux, la plus grande menace pour le monde aujourd'hui, ce sont les armes nucléaires aux mains d'un régime islamiste radical comme l'Iran*», a-t-il dit à Paris, appelant à «*exercer le maximum de pression sur l'Iran pour s'assurer que son programme nucléaire ne mène nulle part*».

M. Nétanyahou espérait convaincre les trois pays européens de se retirer de l'accord de juillet 2015, comme l'ont fait les Etats-Unis le 8 mai, le jugeant inefficace pour empêcher l'Iran d'accéder à la bombe atomique. En vain. Après la chancelière allemande Angela Merkel lundi, le président Macron a réitéré sa «*conviction profonde*» dans la nécessité de préserver cet accord «*pour contrôler l'activité nucléaire de la région*». «*Cet accord est une étape qui nécessite d'être complétée par un accord sur l'activité nucléaire post-2025, un travail sur l'activité balistique de l'Iran et un travail sur la présence régionale de l'Iran*», a-t-il concédé.

L'annonce, le matin même, par l'Iran de son intention d'augmenter ses capacités d'enrichissement d'uranium, était une aubaine pour M. Nétanyahou. «*Le but est d'éradiquer Israël*», a-t-il insisté, en référence à un message posté sur Twitter dimanche par le Guide suprême iranien, Ali Khamenei, qui a réaffirmé la «*position*» ancienne de Téhéran selon laquelle Israël est «*une tumeur cancéreuse maligne qui doit être enlevée et éradiquée*» du Moyen-Orient. Le premier ministre israélien a averti que «*les desseins agressifs de l'Iran au final déstabiliseront le Moyen-Orient [mais aussi] l'Europe et le monde*», en provoquant de nouveaux flux de réfugiés.

Mais le président Macron n'a pas voulu se ranger à ces nouvelles mises en garde, estimant que les annonces iraniennes «*ne sont pas de nature à sortir du cadre de l'accord de 2015*». Selon le vice-président iranien Ali Akbar Salehi, cité par l'agence de presse Fars, l'Iran a informé lundi par lettre l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) du «*commencement de certaines activités*». «*Si les conditions le permettent, peut-être que [mercredi] soir, à Natanz, nous pourrions déclarer l'ouverture du centre de production de nouvelles centrifugeuses*», a-t-il poursuivi, précisant que l'Iran entendait demeurer dans le cadre de l'accord nucléaire, et ne comptait pas

«*commencer l'assemblage des centrifugeuses*» en vue de les utiliser immédiatement.

Cette décision, qui permettrait à l'Iran d'atteindre une capacité d'enrichissement largement supérieure à l'actuelle, met une pression supplémentaire sur les Européens. Lundi, le Guide suprême iranien a de nouveau averti que l'Iran n'accepterait «*jamais*» le rétablissement des sanctions économiques, alors que son pays continue, pour sa part, de brider son programme nucléaire. «*Cela dit simplement que, quand on décide de mettre fin de son côté à un accord, cela n'encourage pas l'autre partie à le respecter, ce qui me semble relever d'un solide bon*

sens dont il ne faut jamais se départir dans la vie», s'est borné à commenter le président français, mettant en garde contre toute «*escalade*» vers une guerre au Moyen-Orient. Mercredi matin, le chef de la diplomatie française Jean-Yves Le Drian a cependant critiqué une initiative iranienne «*malvenue*», estimant que Téhéran «*flirte avec les lignes rouges*». La détermination affichée du président Macron à préserver l'accord n'a pas entamé la volonté du premier ministre Nétanyahou. «*Je n'ai pas demandé au président Macron de quitter l'accord. Je pense que les réalités économiques régleront cette affaire*», a-t-il souligné. M. Nétanyahou s'est dit certain

«L'unilatéralisme irrespectueux des autres crée la violence»

EMMANUEL MACRON

que le rétablissement des sanctions économiques américaines forcerait l'Iran à renégocier l'accord, et que les menaces de nouvelles sanctions américaines contre les entreprises engagées en Iran limitent drastiquement les marges de manœuvre des Européens. M. Macron a tenu à minimiser l'annonce du constructeur automobile français PSA, lundi, de l'arrêt de ses joint-ventures avec des entreprises iraniennes. «*La capacité de résilience de l'Iran est très forte*», a commenté une source diplomatique au Monde.

«Pas une fête»

Sur le dossier israélo-palestinien, relégué au second plan, le président français s'est borné à redire son opposition à la décision américaine de transférer son ambassade à Jérusalem, la qualifiant d'«*erreur*». «*Quand on fête un tel événement et qu'il y a des gens qui meurent, je ne considère pas que ce soit une fête*», a-t-il dit dans une remarque cinglante, évoquant la mort de 61 Palestiniens le jour même où Israël et les Etats-Unis célébraient ce transfert, le 14 mai.

M. Macron a toutefois écarté la perspective d'une reconnaissance unilatérale de la Palestine. «*L'expérience des dernières semaines a montré une chose: l'unilatéralisme irrespectueux des autres crée la violence*», a-t-il ajouté, dans une référence timorée à l'extrême fermeté avec laquelle Israël a répondu à la vague de manifestations dans la bande de Gaza, qui a fait 120 morts et 3500 blessés par balles parmi les Palestiniens depuis fin mars. ■

HÉLÈNE SALLON

Compromis de façade entre Washington et Ankara sur Manbij

Les forces kurdes, alliées des Etats-Unis, ont évacué la ville du nord de la Syrie à la demande de la Turquie, mais gardent le contrôle politique

Après avoir durement affecté les relations entre les Etats-Unis et la Turquie, la crise syrienne pourrait-elle fournir aux deux alliés de l'OTAN un nouveau terrain d'entente? Certains à Washington voudraient le croire après la rencontre, lundi 4 juin, du secrétaire d'Etat américain, Mike Pompeo, avec son homologue turc, Mevlut Cavusoglu. Mais, malgré les positions de principes affichées, rien n'indique encore une convergence parfaite entre les deux capitales.

La rencontre des deux hommes devait sceller de longues semaines de délibérations du groupe de travail turco-américain sur la Syrie créé en février pour plancher sur la situation de la ville de Manbij, foyer de tensions entre Washington et Ankara depuis près de deux ans. Alliés des Etats-Unis et de la coalition contre l'organisation

Etat islamique (EI), les Forces démocratiques syriennes (FDS) qui contrôlent cette localité proche de la frontière turque depuis 2016 sont considérées par la Turquie comme une menace existentielle. En cause: leurs liens avec la guérilla kurde du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), que l'Etat turc combat sur son propre territoire.

Dans un communiqué commun publié à la suite de la rencontre de lundi, Turcs et Américains affirment avoir convenu d'une «*feuille de route*» dont le détail n'a pas été révélé mais qui doit être «*mise en œuvre*» pour «*assurer la sécurité et la stabilité de Manbij*». Mardi matin, les forces kurdes déclaraient déjà avoir retiré leurs «*conseillers*» et laissé le contrôle de la ville au Conseil militaire de Manbij, une entité majoritairement arabe créée et contrôlée par l'encadrement kurde syrien.

L'entourage du président Trump serait tenté de gagner du temps en restant dans le flou

Si elle peut apparaître comme une concession à Ankara, en pleine campagne pour les élections anticipées du 24 juin, cette annonce demeure cependant de pure façade. «*Washington a demandé à ses alliés kurdes d'annoncer un tel retrait pour montrer aux Turcs qu'ils peuvent avoir confiance dans une feuille de route supervisée par les Etats-Unis*, indique Nicholas Heras du Center for a New American Security. *Le jeu stratégique est de construire un modus vivendi avec la Turquie dans le nord de la Syrie.*»

Selon le chercheur, il existerait à Washington une volonté de consolider «*une zone OTAN en Syrie, avec, dans le Nord-Ouest, les territoires contrôlés par la Turquie et ses alliés issus de la rébellion, et dans le Nord-Est, les territoires contrôlés par les Etats-Unis et les FDS [à dominante kurde]. Manbij serait la clé de voûte de cette nouvelle zone*». La finalité: exercer une pression accrue sur le régime

syrien et faire pièce à l'influence iranienne, une priorité américaine depuis le recul de l'EI.

Dans les faits, le statu quo ne semble pas près de changer à Manbij. «*Les conseillers kurdes se retirent mais le Conseil militaire de Manbij fait toujours partie des FDS. Les forces kurdes restent prêtes à défendre Manbij contre toute menace extérieure*», affirmait mardi Badran Jiya Kurd, un membre de l'encadrement politique kurde syrien, joint par *Le Monde*. Or les forces kurdes, et par extension les FDS, alliées de Washington, sont toujours considérées comme une «*organisation terroriste*» par Ankara. Le ministre des affaires étrangères turc n'a pas manqué de le rappeler publiquement à son retour de Washington.

Voie étroite

Du point de vue américain, le Conseil militaire de Manbij doit se maintenir, bien qu'expurgé de ses cadres kurdes. Il s'agit de tester la volonté d'Ankara, pour qui cette solution n'est pas envisageable, indique-t-on de source diplomatique turque. «*Si les Turcs peuvent accepter que le Conseil militaire de Manbij reste en place, cela signifiera que les Etats-Unis dominent le rapport de force et que la coopération à venir se fera selon leurs termes*», estime le chercheur Nicholas Heras.

L'entourage du président Trump serait donc tenté de gagner du

temps en restant dans le flou. Face à la Turquie d'abord, mais aussi vis-à-vis des hauts gradés de l'armée américaine, qui tiennent à ce que les partenaires kurdes de Washington ne soient pas sacrifiés. La voie est étroite, mais, quelle qu'en soit l'issue, les tractations en cours n'impliquent en

rien les partenaires européens de Washington au sein de la coalition. Paris, qui a dépêché plusieurs dizaines de membres des forces spéciales françaises en avril aux côtés de soldats américains, face aux menaces d'avancées turques, n'a pas eu voix au chapitre. ■

ALLAN KAVAL

45 combattants prorégime tués par l'EI

Les dernières poches tenues par l'organisation Etat islamique (EI) dans l'est de la Syrie sont toujours le théâtre d'intenses combats entre les djihadistes, les forces pro-Damas et les Forces démocratiques syriennes (FDS), à dominante kurde. Mardi 5 juin, l'Observatoire syrien des droits de l'homme a annoncé la mort en moins de 48 heures de 45 combattants prorégime. D'après l'ONG, des djihadistes auraient repris le contrôle de quatre localités sur une route stratégique reliant Deir ez-Zor à Abou Kamal. Mardi, les FDS, également présentes dans cette zone et soutenues par la coalition internationale contre l'EI, ont lancé une opération d'envergure contre la localité de Dashisha, un des ultimes bastions djihadistes, près de la frontière irakienne.



LES MATINS.

du lundi au vendredi
07H00-09H00

Guillaume Erner et la rédaction

Demain matin, Le monde aura changé.

franceculture.fr / @Franceculture

En partenariat avec **Le Monde**



L'esprit d'ouverture.

POLLUTION AU CHLORDÉCONE

Les Antilles, empoisonnées pour des siècles

La quasi-totalité des Guadeloupéens et des Martiniquais sont contaminés par le chlordécone, un pesticide ultratoxique, utilisé de 1972 à 1993 dans les bananeraies. Un scandale sanitaire unique au monde

ENQUÊTE

GUADELOUPE -envoyée spéciale

Il a vu ses collègues tomber malades et mourir tour à tour sans comprendre. « Cancer, cancer, cancer... C'est devenu notre quotidien. A l'époque, on ne savait pas d'où ça venait », se souvient Firmin (les prénoms ont été modifiés) en remontant l'allée d'une bananeraie de Basse-Terre, dans le sud de la Guadeloupe. L'ouvrier agricole s'immobilise sur un flanc de la colline. Voilà trente ans qu'il travaille ici, dans ces plantations verdoyantes qui s'étendent jusqu'à la mer. La menace est invisible, mais omniprésente : les sols sont contaminés pour des siècles par un pesticide ultratoxique, le chlordécone, un perturbateur endocrinien reconnu comme neurotoxique, reprotoxique (pouvant altérer la fertilité) et classé cancérigène possible dès 1979 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Ce produit, Firmin l'a toujours manipulé à mains nues, et sans protection. « Quand on ouvrait le sac, ça dégageait de la chaleur et de la poussière, se rappelle-t-il. On respirait ça. On ne savait pas que c'était dangereux. » Il enrage contre les « patrons békés », du nom des Blancs créoles qui descendent des colons et détiennent toujours la majorité des plantations. « Ils sont tout-puissants. Les assassins, ce sont eux, avec la complicité du gouvernement. »

La France n'en a pas fini avec le scandale du chlordécone aux Antilles, un dossier tentaculaire dont les répercussions à la fois sanitaires, environnementales, économiques et sociales sont une bombe à retardement. Cette histoire, entachée de zones d'ombre, est méconnue en métropole. Elle fait pourtant l'objet d'une immense inquiétude aux Antilles, et d'un débat de plus en plus vif, sur fond d'accusations de néocolonialisme.

Tout commence en 1972. Cette année-là, la commission des toxiques, qui dépend du ministère de l'agriculture, accepte la demande d'homologation du chlordécone. Elle l'avait pourtant rejetée trois ans plus tôt à cause de la toxicité de la molécule, constatée sur des rats, et de sa persistance dans l'environnement. Mais le produit est considéré comme le remède miracle contre le charançon du bananier, un insecte qui détruisait les cultures.

Les bananeraies de Guadeloupe et de Martinique en seront aspergées massivement pendant plus de vingt ans pour préserver la filière, pilier de l'économie antillaise, avec 270 000 tonnes produites chaque année, dont 70 % partent pour la métropole. La France finit par interdire le produit en 1990, treize ans après les Etats-Unis. Il est toutefois autorisé aux Antilles jusqu'en septembre 1993 par deux dérogations successives, signées sous François Mitterrand par les ministres de l'agriculture de l'époque, Louis Mermaz et Jean-Pierre Soisson. Des années après, on découvre que le produit s'est répandu bien au-delà des bananeraies. Aujourd'hui encore, le chlordécone, qui passe dans la chaîne alimentaire, distille son poison un peu partout. Pas seulement dans les sols, mais aussi dans les rivières, une partie du littoral marin, le bétail, les volailles, les poissons, les crustacés, les légumes-racines... et la population elle-même.

Une étude de Santé publique France, lancée pour la première fois à grande échelle en 2013 et dont les résultats, très attendus, seront présentés aux Antillais en octobre, fait un constat alarmant : la quasi-totalité des Guadeloupéens (95 %) et des Martiniquais (92 %) sont contaminés au chlordécone. Leur niveau d'imprégnation est comparable : en moyenne 0,13 et 0,14 microgrammes par litre (µg/l) de sang, avec des taux grimpaient jusqu'à 18,53 µg/l. Or, le chlordécone étant un perturbateur endocrinien, « même à très faible dose, il peut y avoir des effets sanitaires », précise Sébastien Denys, directeur santé et environnement de l'agence. Des générations d'Antillais vont devoir vivre avec cette pollution, dont l'ampleur et la persistance – jusqu'à sept cents ans selon les sols – en font un cas unique au monde, et un véritable laboratoire à ciel ouvert.

RECORD DE CANCERS DE LA PROSTATE

En Guadeloupe, à cause des aliments contaminés, 18,7 % des enfants de 3 à 15 ans vivant dans les zones touchées sont exposés à des niveaux supérieurs à la valeur toxicologique de référence (0,5 µg/kg de poids corporel et par jour), selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Un taux qui s'élève à 6,7 % en Martinique. Cette situation est là encore « unique », s'inquiète un spécialiste de la santé publique, qui préfère garder l'anonymat : « On voit parfois cela dans des situations professionnelles, mais jamais dans la population générale. »

La toxicité de cette molécule chez l'homme est connue depuis longtemps. En 1975, des ouvriers de l'usine Hopewell (Virginie), qui fabriquait le pesticide, avaient développé de sévères troubles neurologiques et testiculaires après avoir été exposés à forte dose : troubles de la motricité, de l'humeur, de l'élocution et de la mémoire immédiate, mouvements anarchiques des globes oculaires... Ces effets ont disparu par la suite, car le corps élimine la moitié du chlordécone au bout de 165 jours, à condition de ne pas en réabsorber. Mais l'accident fut si grave que les Etats-Unis ont fermé l'usine et banni le produit, dès 1977.

Et en France, quels risques les quelque 800 000 habitants de Martinique et de Guadeloupe courent-ils exactement ? Les études menées jusqu'ici sont édifiantes – d'autres sont en cours. L'une d'elles, publiée en 2012 par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), montre que le chlordécone augmente non seulement le risque de prématurité, mais qu'il a aussi des effets négatifs sur le développement cognitif et moteur des nourrissons.

Le pesticide est aussi fortement soupçonné d'augmenter le risque de cancer de la prostate, dont le nombre en Martinique lui vaut le record du monde – et de loin –, avec 227,2 nouveaux cas pour 100 000 hommes chaque année. C'est justement la fréquence de cette maladie en Guadeloupe qui avait alerté le professeur Pascal Blanchet, chef du service d'urologie au centre hospitalier universitaire (CHU) de Pointe-à-Pitre, à son arrivée, il y a dix-huit ans. Le cancer de la prostate est deux fois plus fréquent et deux fois plus grave en Guadeloupe et en Martinique qu'en métropole, avec plus de 500 nouveaux cas par an sur chaque île.

Lors d'une récolte dans la bananeraie d'un important producteur de la Guadeloupe, à Capesterre, en 2000. GEORGES BARTOLI/DIVERGENCE IMAGES

CE QUI SE JOUE DERRIÈRE L'AFFAIRE DU CHLORDÉCONE, C'EST LA CRAINTE DE L'ÉTAT D'AVOIR UN JOUR À INDEMNISER LES VICTIMES



Intrigué, le professeur s'associe avec un chercheur de l'Inserm à Paris, Luc Multigner, pour mener la première étude explorant le lien entre le chlordécone et le cancer de la prostate. Leurs conclusions, publiées en 2010 dans le *Journal of Clinical Oncology*, la meilleure revue internationale de cancérologie, révèlent qu'à partir de 1 microgramme par litre de sang, le risque de développer cette maladie est deux fois plus élevé.

Entre deux consultations, Pascal Blanchet explique, graphique à l'appui : « Comme les Antillais sont d'origine africaine, c'est déjà une population à risque [du fait de prédispositions génétiques]. Mais là, la pollution environnementale engendre un risque supplémentaire et explique une partie des cas de cancers de la prostate. »

Urbain fait partie des volontaires que le professeur avait suivis pour son étude. Cet agent administratif de 70 ans, au tee-shirt Bob Marley rehaussé d'un collier de perles, reçoit chez lui, près de Pointe-à-Pitre. Son regard s'attarde sur ses dossiers médicaux empilés sur la table du jardin, tandis que quelques poules déambulent entre le manguier et sa vieille Alfa Roméo.

« UNE AFFAIRE DE GROS SOUS »

Quand il a appris qu'il était atteint d'un cancer de la prostate, Urbain s'est d'abord enfoncé dans le déni. « C'est violent. On se dit qu'on est foutu », se souvient-il. Un frisson parcourt ses bras nus. « J'ai été rejeté. Les gens n'aiment pas parler du cancer de la prostate ici. » La maladie fait l'objet d'un double tabou : la peur de la mort et l'atteinte à la virilité dans une société qu'il décrit comme « hypermachiste ». « Mais les langues se délient enfin », se réjouit-il.

L'idée de se faire opérer n'a pas été facile à accepter. « Et puis je me suis dit : merde, la vie est belle, mieux vaut vivre sans bander que mourir en bandant ! » Il rit, mais la colère affleure aussitôt : « J'ai été intoxiqué par ceux qui ont permis d'utiliser ce poison, le chlordécone. Aujourd'hui je suis diminué. » Selon lui, « beaucoup de gens meurent, mais le gouvernement ne veut pas le prendre en compte. Si c'était arrivé à des Blancs, en métropole, ce serait différent. Et puis, c'est aussi une affaire de gros sous ».

Ce qui se joue derrière l'affaire du chlordécone, c'est bien la crainte de l'Etat d'avoir un jour à indemniser les victimes – même si prouver le lien, au niveau individuel, entre

les pathologies et la substance sera sans doute très difficile. Mais l'histoire n'en est pas encore là. Pour l'heure, les autorités ne reconnaissent pas de lien « formel » entre le cancer de la prostate et l'exposition au chlordécone. Une étude lancée en 2013 en Martinique devait permettre de confirmer – ou non – les observations faites en Guadeloupe. Mais elle a été arrêtée au bout d'un an. L'Institut national du cancer (INCa), qui l'avait financée, lui a coupé les fonds, mettant en cause sa faisabilité.

La nouvelle est tombée sous la forme d'un courrier signé par la présidente de l'INCa à l'époque, Agnès Buzyn, devenue depuis ministre de la santé. Quatre ans après, Luc Multigner, qui pilotait l'étude à l'Inserm, reste « estomaqué » par les arguments « dénués de tout fondement scientifique » avancés par le comité d'experts pour justifier cette interruption. « Je les réfute catégoriquement, affirme le chercheur. Si on avait voulu empêcher la confirmation de nos travaux supplémentaires en Guadeloupe, on ne s'y serait pas pris autrement », souligne-t-il.

Cette histoire a rattrapé Agnès Buzyn depuis son arrivée au gouvernement. Interrogée en février à l'Assemblée nationale, elle a soutenu que l'étude pâtissait d'un « biais méthodologique » qui l'aurait empêchée d'être concluante. « Je me suis appuyée sur le comité d'experts pour l'arrêter », insiste auprès du Monde la ministre de la santé dans son bureau parisien. Elle assure toutefois que le gouvernement est « prêt à remettre de l'argent pour tout scientifique souhaitant monter une étude robuste » et qu'un appel à projets va être lancé.

Luc Multigner s'en désole : « Cela renvoie tout aux calendes grecques. C'est comme si tout le travail, l'énergie et les moyens financiers mis en œuvre ces quinze dernières années n'avaient servi à rien ! » Selon lui, « l'Etat n'est pas à la hauteur de la gravité du dossier ». Un sentiment largement partagé, tant le problème est géré au coup par coup et sans véritable stratégie depuis son irruption.

L'affaire du chlordécone surgit au tout début des années 2000 grâce à la mobilisation d'un ingénieur sanitaire, Eric Godard, de l'Agence régionale de santé (ARS) de Martinique. C'est lui qui, le premier, donne un aperçu de l'ampleur des dégâts en révélant la contamination des eaux de consommation, des sols, du bétail et des végétaux. Il est mis à l'écart pendant plus d'un an après sa décou-



verte, mais des mesures sont prises: des sources d'eau sont fermées, d'autres traitées, et des zones entières sont interdites à la culture – étendues par la suite à la pêche.

Après cela, l'affaire semble tomber dans l'oubli. Il faut attendre qu'un cancérologue, Dominique Belpomme, dénonce un « empoisonnement » dans la presse nationale en 2007, provoquant une crise médiatique, pour que les pouvoirs publics s'emparent vraiment du sujet. Un premier plan national d'action est mis sur pied, puis un deuxième. Leur bilan est « globalement mitigé », constate un rapport d'évaluation, qui critique la « juxtaposition d'initiatives ministérielles distinctes », l'absence de coordination et le manque de transparence auprès de la population. Un troisième plan court actuellement jusqu'en 2020. Il encadre notamment les recherches pour mieux connaître les effets sanitaires du chlordécone.

EN DIRE AUSSI PEU QUE POSSIBLE

« L'Etat a mis un certain temps à prendre la dimension du problème et à considérer l'angoisse que ça pouvait générer aux Antilles », admet Agnès Buzyn. Mais la ministre de la santé l'assure: « Avec moi, il n'y aura pas d'omerta. J'ai donné l'ordre aux Agences régionales de santé [ARS] de Martinique et de Guadeloupe d'être transparentes envers les citoyens. »

La consigne semble être mal passée. Dans une lettre adressée à la ministre le 23 janvier, un syndicat de l'ARS de Martinique dénonce les « pressions que subissent les agents pour limiter l'information du public au strict minimum », mais aussi les « manœuvres visant à la mise à l'écart du personnel chargé de ce dossier », dont l'expertise est pourtant « unanimement reconnue ». Et pour cause: l'un des agents ostracisés n'est autre qu'Eric Godard – encore lui –, qui doit son surnom, « M. Chlordécone », à sa connaissance du dossier.

Contacté, le directeur général de l'agence, Patrick Houssel, dément: « Il ne s'agissait pas de faire pression, mais de mettre en place une communication plurielle, pour qu'elle ne soit plus seulement faite par M. Godard. » De son côté, le ministère de la santé voit là un simple « problème interne de ressources humaines », et non une alerte.

En dire aussi peu que possible, de peur de créer la panique et d'attiser la colère. Pendant des années, les autorités ont appliqué cette stratégie au gré des nouvelles décou-

« LORS DE TRACTAGES SUR LES MARCHÉS, LES VIEUX ME DISAIENT: "TU CROIS VRAIMENT QUE LA FRANCE NOUS FERAIT ÇA ?" »

HARRY DURIMEL
avocat et militant
écologiste

vertes sur l'ampleur du désastre. Mais le manque de transparence a produit l'effet inverse. La suspicion est désormais partout, quand elle ne vire pas à la psychose: certains refusent de boire l'eau du robinet, la croyant, à tort, toujours contaminée. D'autres s'inquiètent pour les fruits, alors qu'il n'y a rien à craindre s'ils poussent loin du sol – le chlordécone disparaît à mesure qu'il monte dans la sève, ce qui explique que la banane elle-même ne soit pas contaminée.

L'inquiétude et la défiance envers les autorités se sont encore aggravées après la publication, en décembre 2017, d'un rapport controversé de l'Anses. L'agence publique avait été saisie pour savoir si les limites maximales de résidus de chlordécone autorisées dans les aliments étaient suffisamment protectrices pour la population. La question est brûlante, car un changement dans la réglementation européenne en 2013 a conduit – comme le ministre de l'agriculture, Stéphane Travert, l'a reconnu en janvier – à une hausse mécanique spectaculaire des limites autorisées en chlordécone pour les volailles (multipliées par dix) et pour les viandes (multipliées par cinq).

LA MOBILISATION S'ORGANISE

Or, dans ses conclusions, l'Anses estime que ces nouveaux seuils sont suffisamment protecteurs. Selon l'agence, les abaisser serait inutile, et il est « plus pertinent d'agir par les recommandations de consommation pour les populations surexposées » au pesticide. Elle le justifie par le fait que le problème ne vient pas des circuits réglementés (supermarchés), mais des circuits informels (auto-production, don, vente en bord de route), très prisés par les habitants, en particulier les plus pauvres, mais où les aliments sont souvent fortement contaminés.

La population n'est pas la seule à avoir été choquée. Des scientifiques, des médecins, des élus et des fonctionnaires nous ont fait part de leur indignation face à ce qu'ils perçoivent comme un « tournant », « en contradiction totale » avec la politique de prévention affichée par les pouvoirs publics, visant au contraire à réduire au maximum l'exposition de la population au chlordécone.

Plusieurs d'entre eux soupçonnent le gouvernement de vouloir privilégier l'économie sur la santé, en permettant aux éleveurs de bœufs et de volailles de vendre leurs produits avec des taux de chlordécone plus éle-

LES DATES

1972

La commission des toxiques, qui dépend du ministère de l'agriculture, accepte la demande d'homologation du chlordécone.

1977

Les Etats-Unis interdisent le pesticide.

1979

L'OMS classe le chlordécone comme cancérigène possible.

1990

La France l'interdit à son tour mais l'autorise trois ans de plus aux Antilles.

2018

Une étude montre que 95% des Guadeloupéens et 92% des Martiniquais sont contaminés.

vés. De son côté, Agnès Buzyn reconnaît qu'« on a tous intérêt à ce que les seuils soient les plus bas possible », mais se dit « très embarrassée » pour en parler puisque « l'alimentation est de la responsabilité du ministère de l'agriculture ». Celui-ci n'a pas donné suite à nos demandes d'entretien.

La polémique a en tout cas obligé l'Etat à revoir sa stratégie. Son nouveau maître-mot: la communication. « Pour restaurer la confiance, il faut être transparent », affirme Franck Robine, préfet de la Martinique et coordinateur du troisième plan national sur le chlordécone. On n'a pas de baguette magique, mais on montre aux gens qu'on s'occupe du problème et qu'on partage avec eux les connaissances. La cartographie des zones polluées, restée confidentielle depuis sa réalisation en 2010, a enfin été rendue publique fin avril pour les deux îles. Un colloque public sur le chlordécone se tiendra également du 16 au 19 octobre en Guadeloupe et en Martinique. Une première.

Il en faudra toutefois davantage pour rassurer la population. Depuis le rapport controversé de l'Anses, la colère prend peu à peu le pas sur le fatalisme et la résignation. La mobilisation s'organise. Des syndicats d'ouvriers agricoles de Guadeloupe et de Martinique se sont associés pour la première fois, en mai, pour déposer une pétition commune auprès des préfetures. Ils réclament une prise en charge médicale et un fonds d'indemnisation pour les victimes. Une étude cherchant à établir les causes de mortalité de ces travailleurs, qui ont été les plus exposés au chlordécone, est en cours.

Des habitants font aussi du porte-à-porte depuis trois mois. « Même ceux qui n'ont pas travaillé dans la banane consomment des aliments contaminés, donc il faut qu'ils sachent ! », lance l'une des bénévoles. Les personnes âgées sont les plus surprises. Certains ignorent encore le danger auquel la population est exposée. D'autres sont incrédules. Harry Durimel, avocat et militant écologiste, raconte: « Quand je distribuais des tracts sur les marchés, les vieux me disaient: "Tu crois vraiment que la France nous ferait ça?" Ils ont une telle confiance dans la République! Mais ça bouge enfin, les gens se réveillent et prennent la mesure de la gravité de la situation. » D'autant qu'il n'existe, à l'heure actuelle, aucune solution pour décontaminer les sols.

Qui est responsable de cette situation? La question est devenue lancinante aux Antilles. Des associations et la Confédération paysanne ont déposé plainte une contre X en 2006 pour « mise en danger d'autrui et administration de substances nuisibles ». « On a dû mener six ans de guérilla judiciaire pour que la plainte soit enfin instruite, s'indigne Harry Durimel, qui défend l'une des parties civiles. Le ministère public a tout fait pour entraver l'affaire. » Trois juges d'instruction se sont déjà succédés sur ce dossier, dépayés au pôle santé du tribunal de grande instance de Paris, et actuellement au point mort.

Le Monde a pu consulter le procès-verbal de synthèse que les enquêteurs de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (Oclaesp) ont

rendu, le 27 octobre 2016. Un nom très célèbre aux Antilles, Yves Hayot, revient régulièrement. Il était à l'époque directeur général de Laguarigue, la société qui commercialisait le chlordécone, et président du groupement de producteurs de bananes de Martinique. Entrepreneur martiniquais, il est l'ainé d'une puissante famille béké, à la tête d'un véritable empire aux Antilles – son frère, Bernard Hayot, l'une des plus grosses fortunes de France, est le patron du Groupe Bernard Hayot, spécialisé dans la grande distribution. Devant les gendarmes, Yves Hayot a reconnu qu'il avait « pratiqué personnellement un lobbying auprès de Jean-Pierre Soisson, qu'il connaissait, pour que des dérogations d'emploi soient accordées ».

Surtout, l'enquête judiciaire révèle que son entreprise, Laguarigue, a reconstitué un stock gigantesque de chlordécone alors que le produit n'était déjà plus homologué. Elle a en effet signé un contrat le 27 août 1990 avec le fabricant, l'entreprise Calliope, à Béziers (Hérault), « pour la fourniture de 1560 tonnes de Curlone [le nom commercial du chlordécone], alors que la décision de retrait d'homologation [le 1^{er} février 1990] lui a été notifiée », écrivent les enquêteurs. Ils remarquent que cette quantité n'est pas normale, puisqu'elle est estimée à « un tiers du tonnage acheté sur dix ans ». De plus, « au moins un service de l'Etat a été informé de cette "importation" », puisque ces 1560 tonnes « ont bien été dédouanées à leur arrivée aux Antilles » en 1990 et 1991. Comment les douanes ont-elles pu les laisser entrer?

« SCANDALE D'ÉTAT »

D'autant que, « s'il n'y avait pas eu de réapprovisionnement, il n'y aurait pas eu de nécessité de délivrer de dérogations » pour utiliser le produit jusqu'en 1993, relève l'Oclaesp. Les deux dérogations accordées par les ministres de l'agriculture visaient en effet à écouler les stocks restants en Guadeloupe et en Martinique. Or ces stocks « provenaient de ces réapprovisionnements », notent les gendarmes. La société Laguarigue a justifié cette « importation » par une « divergence dans l'interprétation de la réglementation ». Yves Hayot ne sera pas inquiété par la justice: il est mort en mars 2017, à l'âge de 90 ans.

Contacté par Le Monde, l'actuel directeur général de l'entreprise, Lionel de Laguarigue de Surveilliers, affirme qu'il n'a « jamais entendu parler de cela ». Il précise qu'il n'était pas dans le groupe à l'époque – il est arrivé en 1996 – et assure que Laguarigue a « scrupuleusement respecté les trois phases d'arrêt du chlordécone » concernant sa fabrication, sa distribution et son utilisation.

Les conclusions des enquêteurs sont quant à elles sans ambiguïté: « Les décisions prises à l'époque ont privilégié l'aspect économique et social à l'aspect environnemental et à la santé publique », dans un contexte concurrentiel avec l'ouverture des marchés de l'Union européenne. La pollution des Antilles au chlordécone est ainsi « principalement la conséquence d'un usage autorisé pendant plus de vingt ans. Reste à savoir si, au vu des connaissances de l'époque, l'importance et la durée de la pollution étaient prévisibles ».

Un rapport de l'Institut national de la recherche agronomique, publié en 2010 et retraçant l'historique du chlordécone aux Antilles, s'étonne du fait que la France a de nouveau autorisé le pesticide en décembre 1981. « Comment la commission des toxiques a-t-elle pu ignorer les signaux d'alerte: les données sur les risques publiés dans de nombreux rapports aux Etats-Unis, le classement du chlordécone dans le groupe de cancérigènes potentiels, les données sur l'accumulation de cette molécule dans l'environnement aux Antilles françaises? », s'interroge-t-il. Ce point est assez énigmatique car le procès-verbal de la commission des toxiques est introuvable. »

Le rapport cite toutefois l'une des membres de cette commission en 1981, Isabelle Plaisant. « Quand nous avons voté, le nombre de voix "contre" était inférieur au nombre de voix "pour" le maintien de l'autorisation pour les bananiers, dit-elle. Il faut dire que nous étions peu de toxicologues et de défenseurs de la santé publique dans la commission. En nombre insuffisant contre le lobbying agricole. »

Longtemps resté discret sur le sujet, Victorin Lurel, sénateur (PS) de la Guadeloupe, ancien directeur de la chambre d'agriculture du département et ancien ministre des outre-mer, dénonce un « scandale d'Etat ». « Les lobbys des planteurs entraînent sans passeport à l'Elysée, se souvient-il. Aujourd'hui, l'empoisonnement est là. Nous sommes tous d'une négligence coupable dans cette affaire. » ■

FAUSTINE VINCENT



Le premier ministre, Edouard Philippe, répond aux questions au gouvernement, à l'Assemblée nationale, le 22 mai. GÉRARD JULIEN/AFP

Les députés LRM et la tentation de l'émancipation

Pour changer leur réputation de « godillots », les macronistes déposent de plus en plus d'amendements

Plus question d'être taxés de « godillots ». Un an après leur arrivée à l'Assemblée nationale, les députés La République en marche (LRM) affichent une nette volonté d'émancipation. L'un des signes les plus visibles de cet affranchissement est l'inflation des amendements individuels, sans qu'ils soient soutenus par le groupe.

Lors de l'examen du projet de loi sur le logement, qui doit être voté vendredi 8 juin, les élus macronistes ont ainsi déposé à eux seuls près de 700 amendements en séance, dont 670 à titre individuel. Déjà, lors de l'examen du texte agriculture et alimentation, voté le 30 mai, ils en avaient poussé à eux seuls près de 400. Du jamais-vu depuis le début de la législature. A titre de comparaison, le projet de loi antiterroriste n'avait réuni que 22 amendements LRM lors de son examen dans l'hémicycle en octobre, tandis que celui sur le droit à l'erreur, en janvier, en avait compté 140.

Réunion de « balayage »

Depuis le début du mois de mai, le patron du groupe, Richard Ferrand, a lancé de multiples rappels à l'ordre pour enrayer ce phénomène. Mais rien n'y fait : les députés LRM se sont affranchis de la règle interne, jugée trop rigide, prévoyant que tout amendement venant de leurs rangs doit être validé par le groupe, lors d'une réunion de « balayage », avant d'être déposé en commission ou en séance. Le phénomène est si massif que le vice-président du groupe, Gilles Le Gendre, a acté, le 23 mai, l'abandon de « de facto » de cette procédure.

Plusieurs élus de la majorité estiment que l'examen du texte asile-immigration, voté le 22 avril et lors duquel des macronistes ont déposé leurs propres amendements ou se sont opposés au gouvernement, a « créé un précédent ». « On a laissé le bazar s'ins-

« Le Parlement n'est pas une chambre d'enregistrement »

HUGUES RENSON
vice-président de l'Assemblée

taller à ce moment-là. Forcément, ça contamine... », déplore l'un d'eux. Depuis ce projet de loi, les députés du parti présidentiel prennent de plus en plus de liberté. Et n'hésitent plus à défendre leurs convictions personnelles, en poussant une proposition qui leur tient à cœur, bien qu'elle soit contre l'avis du gouvernement. A l'instar de Matthieu Orphelin, proche de Nicolas Hulot, qui a rédigé un amendement pour inscrire dans la loi agriculture et alimentation l'interdiction du glyphosate d'ici à 2021. Ou encore d'Olivier Véran, médecin, qui a concocté un amendement visant à rendre obligatoire l'étiquetage sur tous les supports publicitaires pour les aliments trop gras ou trop sucrés.

Comme s'ils souhaitent s'affirmer face à un exécutif tout puissant. « Les parlementaires veulent participer plus activement à l'élaboration de la loi, observe le député LRM Hugues Renson, vice-président de l'Assemblée. C'est une démarche légitime et compréhensible. Le Parlement n'est pas une chambre d'enregistrement. » « Le droit d'amender, c'est le premier droit des parlementaires. C'est le gouvernement qui est responsable devant l'Assemblée et pas l'inverse », abonde Guillaume Chiche, estimant que cette inflation d'amendements résulte aussi du fait que, petit à petit, les députés ont tout simplement appris à faire le « job ». « Il y a une appropriation du fonctionnement parlementaire », selon lui.

Après un an d'exercice, beaucoup n'ont qu'un objectif : mon-

trer qu'ils agissent et enrichissent les textes. Plus question d'être caricaturés comme des « petits soldats de Macron » disciplinés, dont le seul rôle serait d'approuver les textes de l'exécutif les yeux fermés. « La dimension psychologique est très forte, observe un pilier de la majorité. Beaucoup veulent se sentir utiles et montrer qu'ils pèsent sur les textes. » En témoigne la réaction du député LRM de l'Aude, Alain Perea, le 27 mai, sur sa page Facebook, après l'adoption d'une mesure visant à renforcer l'étiquetage de certaines denrées alimentaires : « Cet amendement voté contre l'avis du ministre et du rapporteur prouve que nous ne sommes pas des députés godillots comme certains veulent le faire croire. Ça, c'était avant ! »

De l'avis général, la volonté de bien figurer dans les classements de députés – en particulier le site Nosedeputes.fr – joue également un rôle majeur dans l'inflation actuelle. Aussi surprenant que cela puisse paraître, de nombreux élus LRM déposent des amendements uniquement pour faire remonter leurs statistiques, avec l'objectif de ne plus être la cible de la presse locale et de prouver à leurs électeurs qu'ils sont bien actifs à l'Assemblée. « Les classements de députés sont très regardés en circonscription. On m'en parle beaucoup sur le terrain », atteste le député LRM de Charente Thomas Mesnier.

« Initiatives spontanées »

Irrités par cette inflation d'initiatives individuelles, les responsables du groupe macroniste se ras-

De Rugy voudrait que l'exécutif lève le pied

Le président LRM de l'Assemblée nationale, François de Rugy, interpellé ces derniers jours sur le rythme de travail imposé aux députés, a appelé, mardi, le gouvernement à « mettre de l'ordre dans l'ordre du jour ». « Nous avons siégé ces dernières semaines quatre-vingts heures par semaine (...). Cela ne permet plus, au bout d'un moment, de faire (...) de bonnes lois », a-t-il plaidé. Alors que les discussions sur les textes touchant l'agriculture puis le logement (en cours) ont contraint les élus à travailler deux week-ends de suite, la conférence des présidents, rassemblant notamment les présidents de groupe, a décidé que l'Assemblée ne siégerait pas un troisième week-end d'affilée.

surent en se disant que le phénomène correspond surtout à « des initiatives spontanées » et relativement « isolées » de la part de députés sur un texte en particulier. Sans incarner pour l'instant de courant structuré politiquement, de nature à remettre en cause la cohésion du groupe, comme cela

pouvait être le cas avec les « front-deurs », sous le quinquennat de François Hollande. Et quand il s'agit de voter, aucun accroc majeur : depuis le début de la législature, tous les textes impulsés par l'exécutif ont été approuvés par la majorité. ■

ALEXANDRE LEMARIE

M. Philippe demande au groupe de « jouer davantage collectif »

L'HEURE EST AU RAPPEL à l'ordre au sein de la majorité. Alors que les initiatives personnelles se multiplient chez les députés La République en marche (LRM), le premier ministre, Edouard Philippe, a appelé les élus macronistes à resserrer les rangs, mardi 5 juin au matin, lors de la réunion hebdomadaire du groupe à l'Assemblée nationale. « Il faut jouer davantage collectif et faire preuve de solidarité entre nous, car si on la joue perso, nous n'arriverons pas à expliquer ce que l'on fait », a-t-il déclaré, en réponse à une intervention d'une élue macroniste appelant à « donner davantage de sens » à l'action du gouvernement. « En politique, il y a toujours de l'ego, mais il faut aussi du collectif », a insisté le premier ministre.

Une prise de position visant à calmer les ardeurs des députés du parti présidentiel, qui déposent de plus en plus d'amendements sans l'accord du groupe. Le message était particulièrement destiné au député LRM Matthieu Orphelin, proche du ministre de la transition écologique, Nicolas Hulot, qui a déposé un amendement le 29 mai visant à inscrire dans la loi l'interdiction du glyphosate d'ici à 2021, contrairement à l'avis du gouvernement. Depuis, le rejet de

cet amendement a donné lieu à une vive polémique qui a eu pour effet de passer sous silence les autres mesures du projet de loi agriculture-alimentation, comme l'inversion du processus de construction du prix payé aux agriculteurs ou le développement du bio dans les cantines scolaires.

« Contre notre camp »

De la même manière, le texte sur le logement n'a pour l'instant retenu l'attention des Français que sur une mesure, également polémique : le passage de 100% à 10% de logements accessibles aux personnes handicapées dans la construction neuve. Au plus grand dam du premier ministre. « De par notre organisation collective, sur les réformes qui se succèdent, le débat public s'est focalisé sur l'accessoire et non sur l'essentiel », a-t-il déploré. Lors de la réunion de groupe, Edouard Philippe a également appelé la majorité à ne pas se laisser aller à des critiques dans les médias. « Certains ne disent rien en réunion de groupe, en donnant l'impression de valider les arbitrages, avant de s'exprimer dans la presse pour critiquer les projets du gouvernement », s'est-il indigné. Dans son viseur cette fois :

la députée LRM Frédérique Dumas, qui a critiqué le matin même sur France Inter la décision actée la veille par le ministre de la culture, Françoise Nyssen, de supprimer de la TNT la chaîne France 4, dans le cadre de la réforme de l'audiovisuel public.

Prenant la balle au rebond, la députée LRM Amélie de Montchalin, coordinatrice du groupe en commission des finances, s'est levée et a lancé : « Si on veut donner du sens à notre action, la moindre des choses serait déjà de ne pas tirer contre notre camp. » Avant de citer la déclaration de son collègue Sacha Houlié dans *Le Monde* du 6 juin, assurant : « Pour l'instant, on a perdu le combat sur le pouvoir d'achat. » « C'est avec ce genre de déclaration qu'on se tire une balle dans le pied ! », a-t-elle conclu, récoltant en retour une ovation de l'ensemble du groupe. Des interventions dans la droite ligne du message formulé par Emmanuel Macron lui-même, lundi soir, devant ses troupes, lors d'une réception à l'Élysée de ceux qui ont mené la campagne présidentielle à ses côtés : « Nous avons réussi à fédérer des personnalités très différentes dans un projet collectif. Il faut rester unis. » ■

A. L.E.

Les comptes de la « Sécu » quasiment à l'équilibre

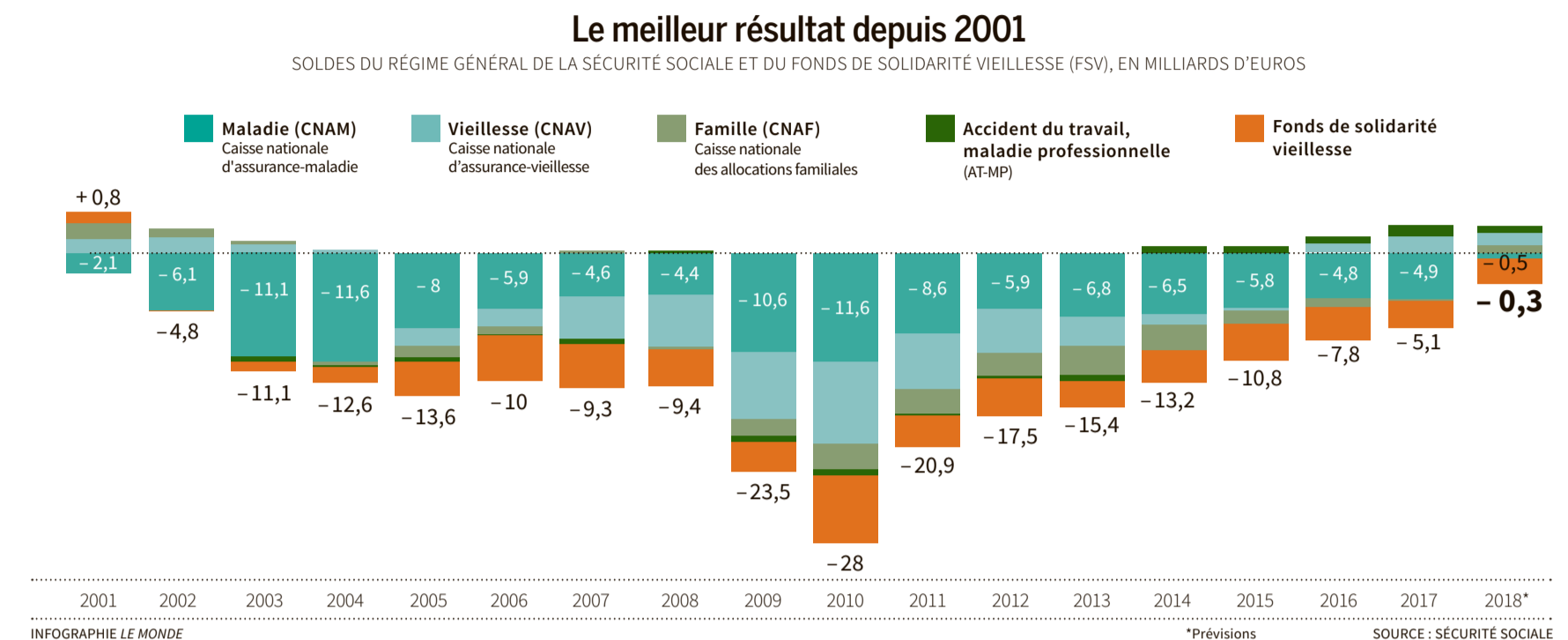
La conjoncture économique et les efforts demandés au système de santé ont participé au redressement

La « Sécu » va-t-elle revenir à l'équilibre plus tôt que prévu ? Alors que le gouvernement avait envisagé d'atteindre cet objectif en 2020, la commission des comptes de la Sécurité sociale a annoncé mardi 5 juin que, selon ses prévisions, le déficit cumulé du régime général et du Fonds de solidarité vieillesse (FSV), qui verse les cotisations retraite des chômeurs et le minimum vieillesse, devrait « *fortement* » se réduire en 2018, pour atteindre 300 millions d'euros. Soit un résultat « *quasiment à l'équilibre* », le meilleur depuis 2001, bien en deçà des 2,2 milliards d'euros prévus, à l'automne 2017, dans la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS). Et loin des 5,1 milliards constatés en 2017.

Cela s'explique d'abord par la bonne santé économique de la France. Le gouvernement a revu à la hausse, en avril, ses hypothèses de croissance pour 2018, à 2 % au lieu de 1,7 %. Idem pour la masse salariale dans le privé, désormais attendue en hausse de 3,9 %, contre 3,1 % initialement anticipé. De quoi doper les recettes : la Sécu devrait ainsi récupérer 2,8 milliards d'euros supplémentaires par rapport aux prévisions initiales en cotisations, impôts, taxes ou autres prélèvements.

Des rentrées qui permettront, précise la commission, de neutraliser « *des dépenses de prestations sociales supérieures de 700 millions d'euros* » à ce que prévoyait la LFSS pour 2018, ainsi que la suppression d'une cotisation à la suite de l'adossement du régime d'assurance-maladie des étudiants au régime général intervenu après le vote de la LFSS.

La commission note cependant que ce bon résultat pourrait être « *entaché d'une incertitude* », à hauteur de 600 millions d'euros, liée à une compensation fiscale que l'Etat pourrait ne pas verser, même s'il s'y était engagé. Dans ce cas de figure, le déficit cumulé



du régime général et du FSV s'établirait à 900 millions d'euros, mais resterait tout de même « *en forte baisse* » par rapport à 2017.

Dans le détail, le régime général reviendrait dans le vert, à 2,5 milliards d'euros. Si le déficit du FSV ne se réduisait que sensiblement à 2,8 milliards d'euros, trois branches seraient excédentaires (famille, accidents du travail et vieillesse).

Tensions exacerbées

Mais c'est surtout l'amélioration spectaculaire de la branche maladie qui est à noter. Elle serait enfin proche de l'équilibre avec un déficit de 500 millions d'euros, contre 4,9 milliards d'euros en 2017, soit près de dix fois moins, grâce à des recettes portées par la croissance de la masse salariale ou encore la hausse du prix du tabac, mais aussi aux importants efforts demandés au système de santé.

Certes, l'objectif national de dépense de santé (Ondam) pour 2018 a été légèrement desserré à 2,3 %, mais la contrainte budgétaire reste forte. « *L'année 2018 est l'année du plan d'économies le plus sévère de l'histoire, avec 4,2 milliards d'économies*, rappelle Claude Le Pen, économiste de la santé à l'université Paris-Dauphine. *Ce retour à l'équilibre, les Français l'ont payé.* »

Ces coupes ont des conséquences. Ces derniers mois, les tensions se sont exacerbées dans le secteur de la santé et du médico-social, avec des grèves dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et les hôpitaux psychiatriques, et des services d'urgence saturés. Les hôpitaux se disent « *à l'os* » après des années d'économies et de « *gains d'efficacité* » pour compenser la baisse des tarifs imposée régulièrement.

Les hôpitaux se disent « à l'os » après des années d'économies et de « gains d'efficacité »

Selon la commission, le retour à l'équilibre des comptes de la Sécu interviendrait en 2019 avec un excédent de 3,3 milliards d'euros, puis 7,7 milliards d'euros en 2020. Les rapporteurs soulignent cependant plusieurs « *incertitudes* », notamment concernant la prévision de croissance du gouvernement « *qui peut paraître optimiste en fin de période* » après un tassement observé au premier trimestre 2018.

Ils rappellent en outre que, contrairement aux années passées,

les dépenses de retraites ne bénéficieront plus des effets des réformes des retraites mises en œuvre depuis 2010.

Un autre bémol concerne la réalisation effective des économies, dont la nature reste « *à documenter, alors même qu'il faut tenir compte de la situation des hôpitaux comme des Ehpad* ». De fait, l'exécutif a commencé à lâcher un peu de lest. La ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn, a déjà promis la semaine dernière 300 millions d'euros supplémentaires pour, notamment, venir en aide aux Ehpad en 2019. La réforme du système de santé que le chef de l'Etat doit annoncer avant la fin du mois pourrait également être accompagnée de moyens supplémentaires.

Reste qu'un débat ne manquera pas de s'ouvrir sur l'utilisation de ces recettes. M^{me} Buzyn et son collègue de l'action et des comptes

publics, Gérard Darmanin, ont précisé, dans un communiqué publié mardi 5 juin, que les marges de manœuvre ainsi dégagées « *contribueront à redresser les comptes publics, à sauvegarder notre système de Sécurité sociale et permettront la conduite des grandes réformes sociales qui nous attendent* ».

Pour Olivier Véran, député LRM de l'Isère, elles pourraient servir à « *financer la dépendance* ». « *Il serait normal que ces bénéfices puissent revenir en premier chef à ceux à qui on a demandé des efforts depuis 2010* », juge-t-il aussi. Julien Damon, professeur associé à Sciences Po et spécialiste de ces sujets, est moins optimiste : « *La tentation sera de récupérer ces excédents non pas pour améliorer la protection sociale mais pour les comptes de l'Etat.* » ■

FRANÇOIS BÉGUIN ET RAPHAËLE BESSE DESMOULIÈRES

A l'hôpital psychiatrique du Rouvray, grève de la faim pour des moyens

Parmi les revendications : la mise en place d'une unité spécifique pour adolescents et la création de 52 postes d'infirmiers

REPORTAGE

SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN (SEINE-MARITIME) - envoyée spéciale

Allongé sur une civière, Manos Kappatos est évacué par le SAMU sous un tonnerre d'applaudissements. Sur les sept soignants de l'hôpital psychiatrique du Rouvray, situé à Sotteville-lès-Rouen (Seine-Maritime), qui ont entamé une grève de la faim il y a une quinzaine de jours pour dénoncer leurs conditions de travail, il est le troisième, mardi 5 juin, à devoir être hospitalisé en urgence. Parmi les revendications des grévistes : la mise en place d'une unité spécifique pour adolescents et la création de 52 postes d'infirmiers.

Sur le parvis de l'hôpital, une banderole avec un énorme doigt d'honneur peint en noir attire tous les regards, en réponse à l'absence de dialogue avec la direction et l'agence régionale de santé (ARS).

Autour du piquet de grève, les slogans se multiplient : « *Mon HP va craquer* », « *Face à l'indifférence, ici on crève!* ». Le visage grave, les grévistes en blouse blanche trempée par la pluie continuent à accrocher des affiches. Dans une tente de fortune installée dans le hall, Thomas Petit, le teint livide sous son bonnet, juge que « *la situation devient critique* ». Lui-même a perdu 12 kg. « *C'est paradoxal que nous devions mettre en péril notre santé pour nous faire enten-*

dre », soupire-t-il. Face au caractère exceptionnel de cette mobilisation, la ministre de la santé, Agnès Buzyn, a annoncé, mardi après-midi, à l'Assemblée nationale, l'envoi de trois émissaires « *pour mener une enquête flash, un audit, et voir quels moyens sont nécessaires pour accompagner cet établissement* ». « *Vous avez raison de pointer du doigt la situation critique de la psychiatrie française* », a-t-elle lancé au député communiste de Seine-Maritime Hubert Wulfranc, qui l'interpellait sur le manque de moyens dans le secteur.

Alors que les pouvoirs publics se sont engagés la semaine dernière à créer une unité hospitalière destinée aux soins des détenus et une autre spécialisée dans

la psychiatrie des adolescents, le bras de fer est engagé entre les syndicats et l'ARS de Normandie. L'envoi d'une mission est accueilli fraîchement par les grévistes. « *Ce ne sera pas une première. On conclut toujours qu'il faut recruter. Pourquoi perdre du temps?* », s'interroge Agathe Chopart, infirmière et représentante CGT du personnel.

Marche de soutien

« *Nous sommes à 115 % de notre capacité d'accueil, il nous faut, au minimum, 52 nouveaux infirmiers* », affirme-t-elle, décrivant des patients placés dans « *n'importe quelle unité, faute de place* », certains étant installés d'urgence dans des lits de fortune « *sans oreiller* », dans un bu-

reau tout juste débarrassé de ses meubles. « *On en est au point où la direction et la commission médicale d'établissement [la structure représentant les médecins] ont décidé de faire partir le plus vite possible les patients "les moins pires"* ».

Nombre de soignants sont sous antidépresseurs, selon la représentante syndicale. Ils culpabilisent notamment sur le sort des mineurs. « *Les adolescents sont vulnérables. Leur pathologie est balbutiante, mais on ne les soigne pas, on se contente de les prendre en charge* », regrette-t-elle. L'unité ne devra toutefois pas concentrer tous les nouveaux postes, fait valoir Gilles Barthe, psychiatre dans l'établissement et membre de l'Union syndicale

de la psychiatrie : « *Nous avons besoin des infirmiers partout. Ce sont eux qui connaissent le terrain et qui peuvent aiguiller les psychiatres* ». Sollicitée, la direction n'a pas souhaité s'exprimer.

Les déclarations de la ministre n'y auront rien changé. Une marche de soutien était prévue mercredi 6 juin à Sotteville-lès-Rouen, les dockers du port de Rouen annoncent, eux, un « *jeudi noir* », le 7 juin, pour soutenir le personnel hospitalier. Mardi, Jean-Yves Herment, hospitalisé 24 heures plus tôt, est revenu auprès de Thomas Petit. « *La fin de la grève de la faim ne sera pas la fin du mouvement. Ce que l'on veut, c'est pouvoir négocier avec l'ARS et le ministère.* » ■

AUORE ESCLAUZE

LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE MET EN PLACE 18 MESURES POUR UNE ROUTE PLUS SÛRE.



MESURE 9 SUR 18 : PROTÉGER LES PIÉTONS

Les passages piétons pourront être mieux protégés par une ligne imposant aux véhicules de s'arrêter jusqu'à 5 mètres avant.

SAUVONS PLUS DE VIES SUR NOS ROUTES

Bioéthique : un impossible consensus sur la PMA

Après la remise de la synthèse des Etats généraux, le gouvernement doit décider à l'automne

Comment tout cela va-t-il être pris en compte au niveau politique ? Le président du Comité consultatif national d'éthique (CCNE), Jean-François Delfraissy, a résumé l'enjeu des mois à venir, mardi 5 juin, lors de la présentation des conclusions des Etats généraux de la bioéthique. Dans un document de 196 pages, le CCNE synthétise quatre mois de discussions tous azimuts sur neuf thématiques. Avec une conclusion principale : sur le sujet qui focalise l'attention politique, médiatique et sociétale, à savoir l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes et aux femmes seules, les opinions restent très polarisées. « Il n'y a pas de consensus sur le sujet », affirme M. Delfraissy.

C'est le contraire qui aurait étonné. Les opposants à l'ouverture de la PMA, en particulier La Manif pour tous, se sont fortement mobilisés pendant cette consultation. Or le président Emmanuel Macron a toujours entretenu un certain flou sur ses intentions. Tout en se déclarant favorable à cette ouverture à titre personnel, il s'est fixé à plusieurs reprises pour objectif de parvenir au « plus large consensus possible » avant de légiférer. La synthèse des Etats généraux, dont l'objectif est d'éclairer les pouvoirs publics sur l'état de l'opinion, sera-t-elle l'occasion pour lui de sortir de l'ambiguïté sur le sujet ? Sollicité, l'Elysée n'avait pas réagi, mercredi 6 juin.

Lors de deux dîners récemment organisés à l'Elysée sur les questions de bioéthique, le président n'a rien laissé percevoir de ses intentions. « Des personnalités ayant des opinions différentes se

sont exprimées, précise Jean-François Delfraissy, qui y a participé. Le président était à l'écoute. » Au gouvernement, en dehors de la secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa, très volontariste sur le sujet, la même prudence est de mise.

La ministre de la santé, Agnès Buzyn, a refusé, le 24 mai sur France Inter, de donner sa position sur le sujet « pour ne pas polluer le débat ». Elle a rappelé que le gouvernement attendait trois nouveaux avis avant de rendre public son projet de loi bioéthique : un avis du CCNE (distinct du compte rendu présenté mardi) attendu en septembre, un avis du Conseil d'Etat et un autre de l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques. Quant à l'autre grande thématique traitée dans les Etats généraux, la fin de vie, elle est d'ores et déjà exclue de la future loi. « C'est un débat sociétal qui ne rentrera pas dans la loi [de bioéthique] », a affirmé M^{me} Buzyn sur la même antenne.

Des opinions déjà constituées

Cette tiédeur commencerait-elle à inquiéter les partisans de la PMA pour toutes, échaudés par les atermoiements du gouvernement précédent sur le même sujet, et conscients de la priorité donnée aux sujets économiques et sociaux par M. Macron ? Une quarantaine de députés, soit une petite fraction du groupe majoritaire La République en marche, ont en tout cas signé, le 29 mai, une tribune dans *Libération* pour affirmer leur attachement à cette mesure. « Nous, parlementaires, nous devons permettre à chacune et à chacun de vivre sa vie de parent comme il l'entend, et surtout de reconnaître à égalité de droit et de dignité les différentes façons de le devenir », écrivent-ils.

« L'absence de consensus sur l'ouverture de la PMA n'est qu'apparente », réagit Joël Deumier, président de SOS-Homophobie. Les militants hostiles se sont surmobilisés dans cette consultation, qui ne reflète pas l'opinion majoritaire des Français. Ils y sont largement favorables dans les enquêtes d'opinion. Maintenant il est temps de passer au débat parlementaire. »

Mais les militants de l'autre camp tirent la conclusion inverse de l'exercice. « Cette consultation d'une ampleur exceptionnelle donne une vision extrêmement intéressante de l'opinion, soutient la présidente de La Manif pour tous, Ludovine de La Rochère. C'est un débat beaucoup plus approfondi qu'un sondage. Sa conclusion évidente est que la condition du con-

sensus posée par Emmanuel Macron n'est pas remplie. »

C'est là toute la difficulté du processus des Etats généraux, préalable obligatoire aux révisions des lois de bioéthique prévues tous les sept ans. Sur le papier, l'objectif est de faire naître un débat le plus large possible. Dans les faits, ce sont souvent des opinions déjà constituées qui se font entendre lors des débats ouverts au grand public ou sur Internet, dont les conclusions se révèlent sans surprise. « Un véritable exercice de démocratie sanitaire a eu lieu, défend Jean-François Delfraissy. La participation a été importante. Un tiers des débats ont réuni des jeunes. Mais il y a des limites. Nous ne voulions pas que le débat se passe entre "sachants". Or beaucoup de participants, sans être des experts, s'intéressaient déjà aux sujets de bioéthique. Sur certains sujets, des opinions militantes se sont exprimées. Sur la question de la procréation, elles se sont faites majoritaires. »

« Les Français sont largement favorables à l'ouverture de la PMA, dans les sondages »

JOËL DEUMIER
président
de SOS-Homophobie

Le CCNE se garde bien de donner une évaluation chiffrée des positions en présence. « Les Etats généraux ne sont pas un sondage », rappelle M. Delfraissy. Dans un avis annexé à la synthèse des Etats généraux, le comité citoyen, composé de vingt-deux personnes tirées au sort, reconnaît « la difficulté pour de simples citoyens de s'investir dans des questions aussi complexes ». Il estime nécessaire d'améliorer la communication sur

les Etats généraux, et de « former de façon plus systématique les modérateurs pour animer les débats ».

Le comité d'éthique veut en outre mettre l'accent sur les points de convergence dégagés pendant cette consultation. C'est le cas par exemple sur la levée de l'accès aux origines des enfants conçus par don, une thématique qui est revenue dans de nombreux débats, et de l'autoconservation des ovocytes par les jeunes femmes en vue d'une grossesse différée, qui est réclamée surtout par les professionnels de santé. Un refus de la gestation pour autrui s'est également largement exprimé.

« Défiance »

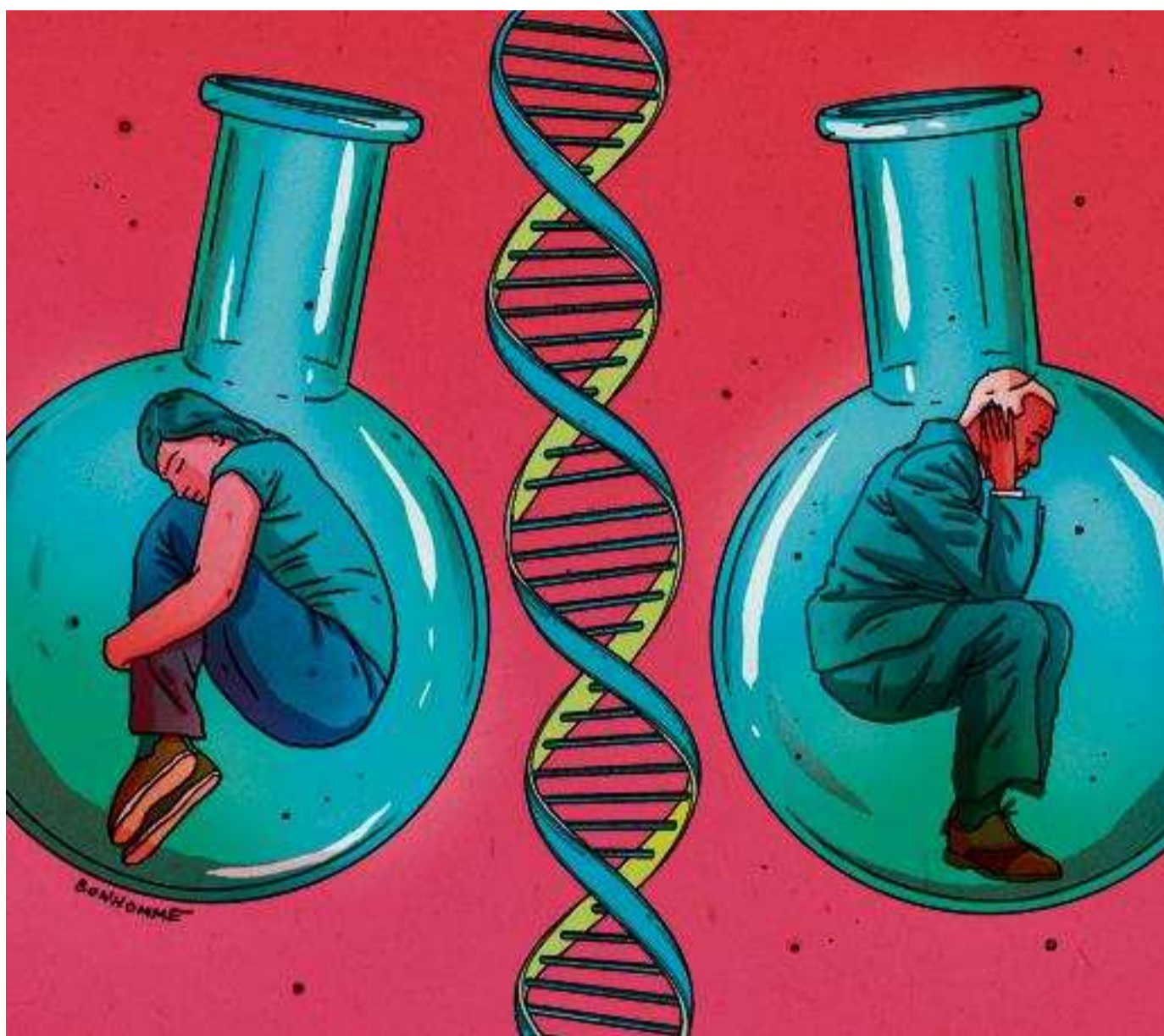
A propos de la fin de vie, certains constats sont unanimes, comme le manque de moyens en faveur des soins palliatifs, ou les difficultés de mise en œuvre de la loi Claeys-Leonetti sur la sédation profonde, trop peu connue. Même si des divergences persis-

sent sur la nécessité de légiférer à nouveau pour autoriser ou non l'euthanasie.

Certaines grandes valeurs sont en outre largement partagées, relève le CCNE. C'est le cas en particulier du refus de la commercialisation du corps humain. « Cette dernière a toujours existé fortement en France et cela continue, contrairement à d'autres régions du monde où elle est remise en cause », relève Jean-François Delfraissy.

En parallèle, les débats ont permis de mettre en évidence « une certaine défiance vis-à-vis des scientifiques et même des médecins, qui étaient jusqu'à présent épargnés. Il y a une interrogation sur leur capacité à maîtriser les outils qu'ils créent et mettent en œuvre », poursuit-il. C'est la notion même de progrès médical qui est interrogée, et la place du citoyen dans le futur système de soins qui inquiète. ■

GAËLLE DUPONT



LES DATES

2018

Janvier

Début des Etats généraux de la bioéthique.

Juin

Synthèse des débats.

Septembre

Avis du Comité d'éthique sur les points qui devraient selon lui figurer dans la loi.

Automne

Présentation du projet de révision de la loi de bioéthique par le gouvernement.

2019

Premier semestre

Débat au Parlement et adoption de la loi.

« Le recours à la gestation pour autrui est rejeté de façon massive »

PMA pour toutes, anonymat du don de gamètes, autoconservation des ovocytes... Les principales conclusions émises par le Comité d'éthique

VERBATIM

Plus de 150 auditions, 270 débats, 65 000 contributions sur Internet... En 196 pages, le Comité consultatif national d'éthique a fait la synthèse des Etats généraux. En voici les principales conclusions.

Ouverture de la PMA à toutes les femmes

« Des différences profondes s'expriment dans la société civile, (...) pour les uns, c'est le principe d'égalité qui est le plus important : égalité des droits entre les couples mariés indépendamment de l'orientation sexuelle, égalité financière pour l'accès à certaines techniques d'AMP [assistance médicale à la procréation, terme utilisé par le CCNE] à l'étranger, (...). Pour les autres, ce sont les droits

de l'enfant qui priment, exprimés notamment comme celui d'avoir un père ; la mission de la médecine doit être restreinte au soin ; le principe d'égalité et d'autonomie ne peut être évoqué dans ce contexte où un recours à la technique est nécessaire pour procréer. Des réserves [sont] exprimées par les personnes favorables à cette ouverture en ce qui concerne son application aux femmes seules, essentiellement en raison d'une possible vulnérabilité sociale, économique, et psychologique, qui pourrait nuire à l'enfant. »

Gestation pour autrui « La possibilité d'autoriser le recours à une GPA est rejetée de façon massive lorsqu'il s'agit d'une demande sociétale ; la crainte répétée est qu'une ouverture de l'AMP en-

traîne inéluctablement l'autorisation de la GPA. »

Anonymat du don de gamètes

« L'anonymat du don a été abordé dans tous les contextes d'expression du débat, témoignant de l'intérêt que cette question suscite : quelles que soient les opinions sur le bien-fondé d'une ouverture de l'AMP, un consensus existe sur le fait de ne pas cacher aux enfants l'histoire de leur conception, et sur la distinction entre un donneur et un "père" ; en revanche, le débat persiste quant aux informations qui pourraient être dévoilées et leurs modalités d'accès. »

Autoconservation des ovocytes

« Il y a un consensus parmi les professionnels de santé auditionnés pour exprimer le souhait que

cette pratique soit autorisée (mais encadrée et non encouragée), avant tout parce qu'il s'agit d'une mesure de prévention face au vieillissement physiologique. (...) S'imposent aussi à leurs yeux des mesures fortes d'information des femmes jeunes sur la fertilité et l'infertilité liée à l'âge, une préoccupation qui devrait être considérée comme une question majeure de santé publique. »

Accompagnement de la fin de vie

« Il est intéressant de noter une sensible différence d'opinion selon l'âge des participants : les plus jeunes, notamment les lycéens, seraient plus favorables à la légalisation d'une aide active à mourir, alors que les personnes plus âgées resteraient, quant à elles, plutôt favorables au statu quo. Il se dégage

un très large consensus pour juger que l'on meurt mal en France et que de nombreux progrès devraient être réalisés rapidement, notamment pour parvenir à une réelle égalité territoriale et sociale dans l'offre de soins palliatifs. (...) Aucun consensus sociétal n'existe sur les questions du suicide assisté et de l'euthanasie. En outre, une large et ferme opposition à ces pratiques a été entendue de la part des professionnels de santé et des sociétés savantes interrogées. »

Don d'organes

« Les modalités du consentement ont été discutées, et la possibilité d'un consentement explicite, qui remplacerait ou compléterait le consentement présumé, a été plusieurs fois évoquée. La possibilité d'inscrire sa position sur sa carte Vitale par

exemple ou encore au sein des directives anticipées a ainsi été préconisée, mais la crainte qu'une telle évolution conduise en fait à limiter les possibilités de prélèvements a également été rappelée. »

Données de santé

« Le premier constat est une demande d'explications et d'informations à propos du fonctionnement des outils numériques, et donc de l'exploitation des données collectées. Le second constat est une crainte que le développement de ces outils numériques n'induisse une perte de la relation humaine entre le patient et le médecin, avec, à terme, le risque que la décision médicale soit imposée par l'outil numérique et non plus explicitée et partagée entre le patient et le médecin. » ■

GA. D.

« Après cette finale perdue, je me faisais insulter »

Trente ans après sa défaite, Henri Leconte revisite, avec Mats Wilander, la finale de Roland-Garros 1988

ENTRETIEN

Henri Leconte n'en veut toujours pas à Mats Wilander de l'avoir puni en finale de Roland-Garros, le 5 juin 1988 (7-5, 6-2, 6-1). Entre les deux anciens joueurs, consultants pour Eurosport, la complicité est réelle. L'un commence une phrase, l'autre la termine : des échanges plus équilibrés que lors de cette finale où Leconte a vécu le pire moment de sa carrière. Retour sur une journée qui avait débuté par Michel Sardou et fini avec Sting.

Vous souvenez-vous de l'ambiance sur le court juste avant la finale ?

Henri Leconte : Michel Sardou était venu chanter *La Marseillaise* et puis la patrouille de France avait survolé le court.

Michel Sardou, ça ne vous dit rien à vous, Mats ?

Mats Wilander : Non, rien du tout. La seule chose dont je me souviens, c'est que j'étais encore en train de m'échauffer quand Steffi Graf menait 6-0 3-0 [contre la Biélorusse Natasha Zvereva, 6-0 6-0 en 34 minutes, la finale la plus courte de l'histoire du tournoi]. Et je me suis dit : « Waouh, il est temps que j'y aille... » Il avait plu le samedi, donc les deux finales s'étaient enchaînées.

Qu'arrive-t-il à Henri à 5-4 au moment où il sert pour le gain du premier set ?

M. W. : Je n'ai pas senti que d'un coup son jeu déraillait, j'ai senti que c'était le mien qui déraillait... Il me malmenait dans ce premier set et j'ai été chanceux de le breaker. Si Henri gagne le premier set, peut-être qu'il remporte cette finale... ou au moins le match se serait éternisé... Ensuite, j'ai retrouvé mon service, mais ça s'est joué à rien ce premier set, même si le score du match est assez sévère.

Vous, Henri, vous avez perdu cette finale avant même d'entrer sur le terrain...

H. L. : Oui. Et j'étais mort après la perte du premier set 7-5. Je venais de me prendre un uppercut, j'étais à terre. J'étais tellement submergé par les émotions... Je voyais ma tête partout, tous les gens me disaient : « Tu vas la gagner cette finale... » C'étaient les montagnes russes dans ma tête.

Les 48 heures entre la demie et la finale ont été un supplice ?

H. L. : Oui, je gambergeais, je me disais que j'allais gagner, et puis juste après, je me disais que non. Plein de personnalités avaient dé-



Mats Wilander (à gauche) et Henri Leconte, lors de la remise des trophées, le 5 juin 1988, à Roland-Garros. AFP

filé chez moi : Sarkozy, Chirac... Il y avait énormément de gens.

M. W. : C'est difficile à comprendre mais c'est tellement plus facile de jouer à domicile quand tu es en train de gagner... Alors que quand tu perds, tu penses que bénéficier du soutien du public va t'aider, mais c'est tout le contraire... Pendant la finale, des spectateurs quittent le court car ils se disent : « nous » sommes en train de perdre ce match. Les voir partir, ça affecte Henri et il sort de son match.

H. L. : A l'époque, le public, c'étaient surtout des licenciés. Donc ils étaient encore plus impitoyables et se permettaient encore plus de critiquer. Une catastrophe. Et comme dit Mats, quand tu es mal, tu as envie de dire « allez les gars, on y va », et eux, ils te sifflent. Et là, tu creuses ta tombe...

Avez-vous eu un peu de la peine pour Henri ?

H. L. : Laissez-moi répondre à sa place. « Non, non et non. » Il était content, il avait gagné, c'est normal. La seule chose qui importe, c'est de soulever le trophée. Le reste, tu t'en fous. Il n'allait pas dire « oh mon pauvre chéri ».

Mats, qu'avez-vous fait juste après ? Vous êtes allés fêter ça, comme en 1983 avec Noah ?

M. W. : Je n'ai pas fait la fête avec Yannick, j'étais juste au même endroit. J'ai une superbe anecdote pour ma soirée de 1988. J'ai rejoint Sting sur une péniche, on lui remettait un disque de platine et je lui ai dit : « Ça te dit qu'on échange ? J'ai déjà deux trophées comme celui-ci mais aucun disque de platine. » Et il a accepté !

La semaine d'après, je suis allé à une soirée chez lui à Londres, et là qui vois-je ? Annie Lennox, Mark Knopfler... A l'intérieur, je vais jouer au billard, et là il y a des disques de platine sur tous les murs. Et je me dis, O.K. j'ai trois coupes des Mousquetaires et lui a 50 disques de platine... J'ai aperçu mon trophée sur une table. L'histoire officielle, c'est que Sting s'en servait de cendrier mais en vérité c'était comme un bocal à bonbons. Et j'ai repris mon trophée. Par contre, j'ai toujours le disque de platine dans mon studio de musique.

Henri, vous aviez préparé un discours de victoire mais pas de défaite. Nicolas Sarkozy vous a conseillé de le faire...

H. L. : Oui, et je l'ai regardé l'air de dire « tu te fous de ma gueule ? ». Mais la veille du match, Mats était beaucoup plus détendu que moi. Ici, personne ne le connaissait. Moi je rentrais chez moi, tu avais

« Si Henri gagne le premier set, peut-être qu'il remporte cette finale »

MATS WILANDER
triple vainqueur
de Roland-Garros

25 personnes qui faisaient la fête. Et je leur disais : « Mais qu'est-ce que vous foutez là ? » Au moins, à l'hôtel, tu es dans ta chambre, tu ne croises personne.

De cette finale, on a presque davantage retenu votre phrase « J'espère que vous avez compris mon jeu » que le match en lui-même...

H. L. : Mats n'a pas compris ce que je disais sur le moment.

M. W. : Je pense qu'Henri a voulu dire : « Écoutez, pour arriver en finale, voilà la façon dont j'ai joué, j'espère que vous avez apprécié mon jeu. » Le public, lui, ce n'est pas ce qu'il comprend. Il entend : « Ah oui, t'as vu le nombre de fautes directes que t'as faites dans le deuxième et le troisième sets ? »

H. L. : J'ai dit : « J'espère que vous avez compris mon jeu » mais je

pensais « O.K. j'ai perdu la finale, désolé, il a été meilleur que moi, j'ai peut-être craqué mais c'est comme ça que je joue. Merci ». Mais le public, lui, me sifflait, me disait que je ne savais pas jouer au tennis, il m'a fallu du temps pour m'en remettre... La semaine qui a suivi, je suis resté trois ou quatre jours cloîtré dans mon appartement. Je ne pouvais pas sortir de chez moi acheter une baguette, je me faisais aussitôt insulter.

Mats, est-ce vrai que des deux, vous préférez votre finale perdue contre Noah que celle gagnée contre Leconte ?

M. W. : Non, ce n'est pas que je la « préfère ». C'est juste que j'ai appris de ma défaite contre Yannick si j'avais battu Yannick [en 1983]. C'est pour cette raison que je dis que ce match a été plus important. La seule chose que m'a appris la finale contre Henri, c'est que je venais de remporter Roland-Garros pour la troisième fois. Et sans Yannick, je n'aurais pas joué comme je l'ai fait contre

PROPOS RECUEILLIS PAR ELISABETH PINEAU ET ALEXANDRE PEDRO

Henri. Chaque défaite est une leçon. Chaque victoire est une fête.

Mats, vous avez dit : « C'est très important que Noah ait gagné. Parce qu'il a eu une vraie influence. Après, il est devenu populaire au-delà du tennis. Ça ne serait jamais arrivé à Leconte. » Que vouliez-vous dire ?

M. W. : J'ai dit ça premièrement parce que Yannick a gagné avant Henri. Donc si Henri avait gagné, ça n'aurait pas eu la même résonance, vu qu'il n'aurait pas été le premier Français à gagner depuis longtemps. Bien sûr, maintenant on connaît la personnalité de Yannick, le look, le chanteur... Mais s'il n'avait pas remporté Roland-Garros, je ne pense pas qu'il serait devenu un chanteur à succès.

H. L. : Ah moi, si j'avais gagné, je ne serais pas devenu chanteur ! Mais quand Yannick gagne Roland, ça me motive, j'ai juste envie de le battre. On était de la même génération. C'était la compétition entre nous, tout le temps. Et donc pour moi, sa victoire a été hyper importante dans ce sens.

M. W. : La période la plus faste du tennis français depuis les Mousquetaires, ça part de la victoire de Yannick, jusqu'à Henri, Forget, Pioline... et même jusqu'à Grosjean, Clément... Et depuis, y a eu quoi ? Une seule finale de Grand Chelem [Tsonga à Melbourne en 2008].

Justement, quelle est votre explication sur cette traversée du désert en Grand Chelem ?

M. W. : Pour moi il existe plein de raisons différentes. Mais il faut d'abord dire que la pression pour n'importe quel joueur français est tellement plus forte qu'ailleurs. Aux États-Unis, elle n'est pas aussi forte. En Australie oui, à une époque ça l'a été, mais aujourd'hui, plus personne ne joue au tennis là-bas. Mais en France, c'est le deuxième sport, et on ne comprend pas le joueur qui emmerde tout le monde pour faire sa carrière dans son coin. Ce n'est pas évident de faire naître un gagnant avec une telle culture du tennis en France. Comme équipe, oui, mais à titre individuel, c'est presque impossible.

H. L. : Je suis totalement d'accord. Déjà, pour gagner, il faut être un leader-né, vouloir être le numéro un. Quand tu vois un adversaire, tu veux lui casser la gueule. Les Français, aujourd'hui, ils sont tous contents d'être là où ils sont. Je ne sais pas ce qu'ils veulent. Pour moi, ils n'ont pas la bonne attitude. Mais, putain, faut tuer, faut pas être gentil, faut arrêter ! ■

Marco Cecchinato en demies à Roland-Garros, qui l'aurait parié ?

Connu pour son implication dans une affaire de matchs truqués en 2015, l'Italien, 72^e mondial, a fait sensation en éliminant Djokovic

Il a tiré un ultime passing de revers qui a crucifié Novak Djokovic puis s'est roulé sur le court Suzanne-Lenglen. Les larmes peuvent couler. Avant d'arriver porte d'Auteuil, Marco Cecchinato, 72^e mondial, n'avait pas gagné un seul match en Grand Chelem de sa carrière. Et voilà qu'il en remporte cinq d'affilée pour se hisser en demi-finales de Roland-Garros. Contre le Serbe et ses douze titres majeurs, l'Italien de 25 ans a livré, mardi, le match de sa vie, de loin le plus ébouriffant de toute la quinzaine.

Le Djokovic appliqué de ses quatre premiers matchs a été rattrapé par ses démons des derniers mois. Soigné par deux fois – au cou puis au mollet droit –, l'ancien numéro

un mondial a fini tel un pantin désarticulé, bras et jambes engourdis, manquant trois balles de quatrième set après avoir mené 4-1.

Suspension puis vice de forme
Après le match, le Serbe – visiblement contrarié – a expédié ses obligations médiatiques. « Marco n'a pas paru impressionné de se retrouver sur un grand court ou par l'enjeu du match, a-t-il concédé. Moi, je ne sais pas ce qui m'est arrivé. Je n'ai pas su gérer les moments importants. J'ai manqué un peu de chance aussi... » De la chance, Marco Cecchinato (prononcer « tchékinato ») n'en manque pas, lui dont le chiffre fétiche est le 13, tatoué sur le poignet. Fin avril, à Budapest, il est éliminé

des qualifications. Repêché en extremis, le *lucky loser* remporte le tournoi, le premier de sa carrière sur le grand circuit. Depuis mars, il y a gagné treize matchs, trois fois plus que lors des cinq dernières années... Le Sicilien tutoie les étoiles après avoir touché le fond.

Sa fédération lui reproche d'avoir truqué un match lors d'un tournoi en République tchèque, en 2015

En octobre 2015, il affronte le Polonais Kamil Majchrzak lors d'un tournoi Challenger (la deuxième division du tennis) au Maroc. Il a alors 23 ans, pointe à la 143^e place mondiale, et perd ce jour-là en deux sets. Après enquête, il est accusé d'avoir parié sur sa propre défaite, et donc balancé la rencontre. Pire, sa fédération lui reproche un autre match truqué lors d'un Challenger en République tchèque en 2015 et « d'avoir donné des informations confidentielles sur une rencontre entre Andreas Seppi et John Isner à Roland-Garros en 2015 ».

Le dossier est épais. Cecchinato écope d'une suspension de dix-huit mois et de 40 000 euros d'amende. Il sera finalement re-

laxé six mois plus tard pour vice de forme. « Je ne veux pas aborder cette question, a-t-il balayé sèchement hier, comme à chacune de ses conférences de presse depuis le début du tournoi. Laissez-moi profiter de ces instants... »

Depuis dix jours, Cecchinato pratique « le tennis de sa vie » sur la terre battue parisienne. Au premier tour, il comble un retard de deux sets face à Marius Copil, élimine ensuite le *lucky loser* argentin Marco Tringelliti avant de faire tomber Pablo Carreño Busta, tête de série n°10 puis David Goffin (9^e mondial). « Depuis le début du tournoi, je suis concentré à l'entraînement. Sur le court, je suis plus déterminé. Cela n'a pas toujours été le cas par le passé », résumait-il di-

manche après sa victoire sur le Belge. Face à Djokovic, les spectateurs ont encore admiré son revers à une main et sa panoplie de pur terrien : efficacité en retour, large couverture de terrain et jeu qui flirte avec les lignes. Ajoutez à cela de l'audace et des nerfs, et voilà le joueur le moins bien classé dans le dernier carré de Roland-Garros depuis le revenant Andreï Medvedev (n°100) en 1999.

En demi-finales, Marco Cecchinato retrouvera l'Autrichien Dominic Thiem. Le Palermitain, formé dans le sud du Tyrol, part optimiste : « La dernière fois qu'on s'est joués, je l'ai battu. » C'était en finale d'un Future à Modène il y a... cinq ans. ■

ELISABETH PINEAU



L'italien Nicola Inquieto, escorté par des policiers roumains, le 12 avril, lors de l'opération « Transilvania ».
DENIS GRIGORESCU

L'empire roumain de la Camorra

PITESTI (ROUMANIE) - envoyé spécial

Tout a commencé comme dans les films d'action, avec une trentaine de policiers cagoulés, munis d'armes d'assaut. L'aube s'était à peine levée sur un quartier résidentiel de la ville roumaine de Pitesti, jeudi 12 avril, quand ils ont déboulé dans la rue Petre-Ispirescu. A 6 heures, les voici devant le numéro 60, une villa couleur pistache. Un coup de sonnette. Pas de réponse. Alors, ils escaladent les murs d'enceinte, zigzaguent entre les fontaines du jardin, longent la piscine intérieure, puis pénètrent dans le salon rococo où ils menottent le propriétaire, hébété, vêtu d'un caleçon : Nicola Inquieto, un Italien de 43 ans, considéré comme le principal entrepreneur immobilier de cette ville tranquille et besogneuse.

Ce coup de filet orchestré par la Direction d'investigation antimafia de Naples (DIA) parachève deux ans de filatures, étayées d'écoutes téléphoniques et de confidences de repentis. Nom de code : « Opération Transilvania ». Ou l'art de pister jusqu'en Roumanie l'argent de la mafia napolitaine, la Camorra...

Cette fois, il s'agit d'un trésor d'exception : celui de Michele Zagaria, alias « Capastorta » (« Tête tordue »), aussi connu comme le « roi du ciment », l'un des boss les plus influents de la région de Naples, pourtant derrière les verrous depuis sept ans. Faire fructifier le patrimoine du chef à 2000 kilomètres de son territoire : telle aurait été la mission d'Inquieto, ex-*fiancheggiatore* (« homme de main ») devenu nabab à Pitesti, 170 000 habitants et un beau surnom de « cité des tulipes ».

Avant de se retrouver menotté sur son canapé chesterfield, Nicola Inquieto était le maître en sa demeure, un château fort kitsch de trois étages, dignes de ceux des caïds de Casal di Principe, fief camorriste des environs de Naples. « A Pitesti, c'était le promoteur numéro un, assure Sorin Apostoliceanu, maire adjoint. Les gens ont été surpris par son arrestation, mais je me doutais que cela arriverait un jour... Des rumeurs circulaient sur son passé, et je l'avais surpris à construire sur un terrain sans autorisation. »

Un entrepreneur italien de 43 ans, suspecté d'appartenir à la mafia napolitaine, est incarcéré depuis avril en Roumanie. La justice le soupçonne d'être, dans le pays, l'homme de confiance du boss Michele Zagaria

Le Monde a pu prendre connaissance du mandat émis à l'encontre d'Inquieto par la juge napolitaine Federica Colucci. Ce document de 324 pages raconte l'exil forcé de ce père de famille au crâne rasé et aux lunettes fumées, soupçonné d'avoir animé une filiale roumaine des activités du clan Zagaria. Charpentier de formation, il aurait bâti un empire de plusieurs centaines de millions d'euros à Gavana, un quartier de Pitesti prisé des classes moyennes : plus de quatre cents appartements neufs vendus selon un système de leasing permettant aux acquéreurs de se passer des banques, en payant sur dix ans sans frais. Ces blocs de six étages forment autour de sa villa une sorte d'« Inquieto City » encore en chantier.

YOGA ET AQUAGYM

Derrière l'entrepreneur, la police poursuit l'argent de Michele « Tête tordue » Zagaria. Leurs familles respectives sont liées à la vie à la mort. A la fin des années 1990, lorsque le boss en cavale est acculé par la police, les trois frères Inquieto – Giuseppe, Vincenzo et donc Nicola – lui servent aussi bien de prête-noms pour ses affaires que de logeurs dévoués, bricoleurs et discrets.

En 2004, une fois repérée l'une de ses premières cachettes – une adresse au nom de Nicola –, Zagaria ordonne à celui-ci de quitter l'Italie afin de protéger sa propre fuite et son business. Le jeune homme, alors marié à une Roumaine originaire de Pitesti, n'a pas à trop

gamberger pour choisir son exil. Une fois sur place, il a tôt fait de repérer le potentiel des terrains en friche du quartier de Gavana. Il crée alors Italy Constructii, puis Daniela Constructii, deux sociétés de construction qui, selon les enquêteurs, sont directement alimentées par l'argent de Zagaria et permettent à celui-ci de faire fructifier son pactole.

Pendant ce temps, en Italie, Vincenzo Inquieto – le grand frère, surnommé « il Tubista » (« le plombier ») – façonne un bunker au sous-sol de la maison familiale, à Casapesenna. Un réduit sommaire de 20 mètres carrés d'où Zagaria commande ses fidèles, en utilisant un ingénieux système d'interphone. Il faudra attendre le 7 décembre 2011 pour qu'il soit débusqué.

Tandis que Vincenzo purge quatre ans de prison pour complicité, Nicola, que certains surnommaient « o Chiattone » (« le Gros Lard ») du temps où il vivait en Italie, revient régulièrement au pays, depuis Pitesti, au volant de bolides toujours plus rutilants, la silhouette toujours plus affinée... L'enquête préliminaire évoque les rendez-vous furtifs où le fils de Zagaria, poursuivant l'œuvre paternelle, indique qu'« o Chiattone » doit venir [lui] donner quelque chose ». Ou encore cette colère du bouillant Nicola, qui affirme disposer des ressources financières d'un puissant protecteur capable de « manger le cœur » de ses rivaux...

Si la DIA truffe ses voitures de micros espions et épluche ses transactions bancaires, nul besoin de filature experte pour suivre les faits et gestes du nouveau roi de Gavana. L'Italien raconte sur les réseaux sociaux ses vacances, ses sorties, ses prouesses au karaoké, installé au bord de sa piscine siglée de ses initiales en mosaïque... On y lit son coup de foudre pour sa dernière compagne, une Roumaine de 25 ans, fille d'un entrepreneur local. En janvier, le couple inaugure le Vitality Spa, le club de gym le plus luxueux de la région, où l'on se presse aux cours de yoga et d'aquagym autant qu'aux entraînements de MMA, un sport de combat où tous les coups sont permis. S'il se fait discret en ville, préférant vivre caché derrière les palissades de sa villa à colonnades, l'ex-*fiancheggiatore* est toujours resté dans le viseur des enquêteurs napolitains.

« LA MAFIA N'EXISTE PLUS, C'EST DE L'IMAGINATION. ET, EN PLUS, PERSONNE N'A JAMAIS SURNOMMÉ MON CLIENT "LE GROS LARD"... »

M^e ION RADU ROTARU
avocat de Nicola Inquieto

« Le démantèlement complet de l'organisation de Michele Zagaria ne peut être effectif qu'en éliminant tous les canaux de financements qui lui permettent de survivre, précise le procureur adjoint antimafia de Naples, Giuseppe Borrelli. Le nom de Nicola Inquieto émergeait dès 2009 dans nos écoutes, mais nous devions retracer la provenance des capitaux. Cela a été possible grâce à l'appui efficace de la Roumanie, un modèle de coopération judiciaire internationale. »

Le centre névralgique de l'enquête roumaine est un modeste bureau aux murs de crépi blanc, au premier étage du siège de la Direction d'investigation des crimes organisés et du terrorisme de Pitesti. « Inquieto était surveillé par nos services depuis son arrivée, en 2004, mais les investigations sur ses liens avec la mafia sont désormais menées par la justice italienne », précise le procureur en chef, Valentin Preoteasa, impassible derrière ses lunettes aux verres loupes.

« Les liens culturels et linguistiques, le positionnement géographique, l'intensité de l'économie souterraine et le ratio de paiement en cash font de la Roumanie une destination privilégiée pour les mafias italiennes », souligne, pour sa part, Michele Riccardi, chercheur à Transcrime, un réseau universitaire étudiant la criminalité organisée.

Depuis l'opération policière du 12 avril, M^e Ion Radu Rotaru, l'avocat roumain de Nicola Inquieto, piaffe sur son fauteuil de style baquet de formule 1 : « Mon client est un homme d'affaires discret, un travailleur, il sait poser un carrelage, peindre, c'est un artiste. Il paie ses impôts en honnête homme. » Le pénaliste ne nie pas la poignée d'affaires locales en cours, dont des faits de menaces et un accident de chantier ayant entraîné la mort d'un ouvrier tombé d'une grue. Mais il entend avant tout limiter la durée de l'extradition de son client, prévue pour les jours à venir. Nicola Inquieto serait alors pendant six mois à la disposition des enquêteurs italiens, bien décidés à obtenir des révélations susceptibles de faire vaciller l'empire roumain de la Camorra. Pour M^e Rotaru, tout cela relève de la fiction : « La mafia n'existe plus, c'est de l'imagination. Et, en plus, personne n'a jamais surnommé mon client "le Gros Lard"... »

« TRAGÉDIE SOCIALE »

Pendant ce temps, enfermé dans la prison locale, le bâtisseur déchu tourne en rond comme un fauve en cage. Au lendemain de notre rencontre avec M^e Rotaru sonne l'appel d'un émetteur inconnu. « Allô, c'est Nicola... » Depuis la cabine téléphonique du poste de police de Pitesti, le charpentier italien veut s'expliquer. Il commence, d'une voix claire et déterminée : « Je n'ai rien à voir avec l'argent de Zagaria. Je suis un artisan, ici j'ai fait des sacrifices, même ma maison, je l'ai construite de mes mains. La vérité, c'est que les procureurs sont prêts à tout pour retrouver la fortune de Zagaria, mais ils se trompent de cible et ils le savent... Les collaborateurs de justice, eux, se mettent d'accord pour dire n'importe quoi. »

La conversation se poursuit. Inquieto justifie ses virées en Italie, détaille les factures de 2017, ces 100 000 euros retirés en cash : « C'était pour me payer un beau mariage, les anneaux, la robe, les chanteurs... Tout est prouvé dans ma comptabilité. » La conversation se coupe brusquement. Il remet une pièce dans la machine. « Je reprends des médicaments contre les attaques de panique qui me reviennent. Surtout, ma fille de 8 ans pleure tout le temps, elle voit un psychologue... » Il s'effondre en sanglots, puis se reprend. « Je savais qu'ils me suivraient. J'aurais été d'accord pour être contrôlé, calmement. Mais là ils ont débarqué chez moi à 6 heures du matin et ont fait un festival, sans trouver aucune preuve. Je vais prouver mon innocence. Ma vie est ici, en Roumanie, plus en Italie. »

Tandis qu'Inquieto est détenu depuis le 31 mai à la prison de Rebibbia à Rome pour s'expliquer devant les magistrats, la rue Petre-Ispirescu poursuit sa mue. Les saisies empêchent certes les reventes, mais pas les cours d'aquagym ni la vie de quartier. « Cette affaire implique une tragédie sociale pour les citoyens roumains », s'alarme Liviu Stancu, ex-secrétaire d'Etat à la justice, revenu à Pitesti comme avocat. Il défend aujourd'hui un fournisseur de ciment d'Inquieto, ainsi que deux habitants craignant de voir leurs biens confisqués. Le scénario catastrophe serait que les acheteurs se retrouvent complices malgré eux d'avoir fait fructifier la fortune du boss Zagaria en échange d'un appartement idéalement situé entre ville et forêt...

Désormais, la rue est murée dans le silence. Personne ne souhaite évoquer le sort du promoteur. En face de la villa, les travaux se poursuivent pour faire monter un dernier immeuble de l'Italy Constructii. Parmi les ouvriers, une silhouette familière : Vincenzo, le frère plombier, a rejoint l'eldorado roumain après sa sortie de prison. Il prête aujourd'hui sa science des canalisations au quartier de Gavana, dix ans après avoir caché « Tête tordue », l'un des mafieux les plus célèbres d'Italie, dont l'ombre continue de flotter sur Pitesti. ■

THOMAS SAINTOURENS

Bonnes Adresses

Tarifs 01/01/18		Tél. : 01 57 28 38 52
1 parution	Professionnels	Particuliers
Forfait 5 lignes	65€ HT	65€ TTC
Forfait 10 lignes	110€ HT	110€ TTC

Reproduction interdite

REPRISE SEULEMENT UNE FOIS PAR AN !
DE VOTRE ANCIEN CANAPÉ JUSQU'À 2000€

La valeur de la reprise est fonction de votre nouvel achat : voir barème en magasin. Offre valable jusqu'au 18/06/18.*

Les plus grandes marques de canapé, canapé-lit et fauteuil de relaxation : Bretz, Burov, Diva, Duvivier, Fama, Jean Roche, Leolux, Neology, Steiner, Stressless...

Canapés, literie, mobilier : 3 000 M² D'ENVIES !
 Paris 15^e • 7j/7 • M^e Boucicaut • P. gratuit
63 rue de la Convention, 01 45 77 80 40
145 rue Saint-Charles, 01 45 75 02 81
 Literie : 66 rue de la Convention, 01 40 59 02 10
 Armoires lits : 60 rue de la Convention, 01 45 71 59 49
 Dressings Celio : 143 rue Saint-Charles, 01 45 79 95 15
 Mobilier contemporain : 147 rue Saint-Charles, 01 45 75 02 81

Espace Topper
 Maison familiale depuis 1926
 www.topper.fr

JAMES le couturier de l'homme
 Le prêt-à-porter à votre mesure
CESSATION D'ACTIVITÉ

Vêtements de qualité pour homme
 DIGEL - GAUTHIER
 ZINS - BUGATTI

Un costume* acheté = un costume offert
 Une veste* achetée = une veste offerte
 Un pantalon* acheté = un pantalon offert

Tout doit disparaître

Du mardi au vendredi de 14 h 30 à 19 heures.
 Samedi de 10 h 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures
 53, rue d'Avron - 75020 PARIS - Tél. : 01.43.73.21.03

LIVRES

LIBRAIRE ACHÈTE

Service de presse, livres modernes, essais, beaux-arts, livres anciens, Pléiades, successions.
06 80 43 82 70

ACHÈTE LIVRES ANCIENS

du 15^e au 20^e siècle, bibliothèques d'érudits, sciences, voyage, illustrés, atlas, E.O., autographes, manuscrits, gravures, etc.
Tél. 06 80 06 54 24
hubert.hoppenot@orange.fr

LIBRAIRE ACHÈTE

Livre moderne, beaux arts, photos, pléiades, sciences humaines, histoire.
GOLEN 06 30 49 93 94

BIJOUX

PERRONO-BIJOUX

Anciens. Occasions argenteries. Brillants. Pierres précieuses. Création & transformation réparations. Achats ventes. Echanges sélectionnés par le guide PARIS PAS CHER

OPÉRA : angle bd des Italiens 4, rue de la Chaussée d'Antin
Tél : 01 47 70 83 61
ÉTOILE : 37, avenue Victor Hugo
Tél : 01 45 01 67 88
 Ouverts les lundis

ANTIQUITÉS



ACHAT AU DESSUS DE VOS ESTIMATIONS ET EXPERTISES

« ART D'ASIE » : CHINE, JAPON ET MOYEN-ORIENT
06.07.55.42.30
P. MORCOS

EXPERT CNE
 * Porcelaines et Bronzes
 * Cristal de Roche
 * Corail et Ivoires Anc.
 * Jade blanc et couleurs
 * Cornes et Laques
 * Peintures et Tissus anc.
 * Manuscrits et Estampes

DÉPLACEMENT PARIS - PROVINCE
morcospatrick@orange.fr

Suite à mes prestations télévisées sur le marché de l'art, je vous propose

UN RENDEZ-VOUS POUR VOS DEMANDES D'ESTIMATIONS, Spécialisé successions

J'ACHÈTE

Meubles Tableaux Pendules Objets d'art & curiosités Argenteries Livres anciens Violons & Archets anciens Vins.

Art d'Afrique et d'Asie Art décoratif du XXe s Art d'Islam et d'Orient Photos anciennes et d'artistes Sérieux et discrétion assurés, déplacements Paris et Province.

PATRICK MORCOS EXPERT

Affilié à la Compagnie Nationale des Experts
06.07.55.42.30
morcospatrick@orange.fr

Canapés & Fauteuils Club Haut de gamme



L'INDÉMODABLE, L'IRREMPLAÇABLE plus de 80 ans et toujours plus de succès !



Fauteuil CLUB à partir de 990 €

80, rue Claude-Bernard 75005 Paris
Tél. : 01.45.35.08.69
www.decoractuel.com

Le Monde Bonnes Adresses

La rubrique Bonnes Adresses : chaque mercredi * dans Le Monde daté du jeudi

La parution 5 lignes (31 caractères/ligne) : 65€ HT professionnels 65€ TTC particuliers.
 Les 3 parutions de 5 lignes : 130€ HT professionnels 130€ TTC particuliers

appelez le : **01.57.28.38.52**
 Envoyer votre texte par e-mail : **nathalie.lavenu@mpublicite.fr**

ACHÈTE VINS



ACHÈTE CHER

VINS ET CHAMPAGNES

Tout millésimes même abimés

SPIRITUEUX

PAIEMENT IMMÉDIAT

06 28 71 37 00

contact@jacqueslacombe.vin

www.jacqueslacombe.vin

REPRISE SEULEMENT UNE FOIS PAR AN !
DE VOTRE ANCIEN MEUBLE JUSQU'À 2000€

La valeur de la reprise est fonction de votre nouvel achat : voir barème en magasin. Offre valable jusqu'au 18/06/18.*

ARMOIRES LITS DES ATOUTS À DORMIR DEBOUT !
 Nos armoires lits sont installées par des professionnels qualifiés

Canapés, literie, mobilier : 3 000 M² D'ENVIES !
 Paris 15^e • 7j/7 • M^e Javel ou Boucicaut • P. gratuit
 Canapés : 63 rue de la Convention, 01 45 77 80 40
 Literie : 66 rue de la Convention, 01 40 59 02 10
 Armoires lits : 60 rue de la Convention, 01 45 71 59 49
 Dressing Celio : 143 rue Saint-Charles, 01 45 79 95 15
 Steiner et Leolux : 145 rue Saint-Charles, 01 45 75 02 81
 Mobilier contemporain : 147 rue Saint-Charles, 01 45 75 02 81

Espace Topper
 Maison familiale depuis 1926
 www.topper.fr

Immobilier

Tous les mercredis et samedis - Vos annonces sur **Le Monde.fr**

Tarifs 01/01/18 • Tél. : 01 57 28 38 52 • immobilier@mpublicite.fr

Forfait 5 lignes	Particuliers	Professionnels
1 parution	65€ TTC	65€ HT
La ligne supplémentaire	15€ TTC	15€ HT

31 caractères ou espaces par ligne. Modules : nous contacter

ACHATS

L'IMMOBILIER 100% ENTRE PARTICULIERS
 Acheteurs Français et Européens
 Recherch. tous types de biens entre particuliers. **LMO 0 800 141 160**
 Service & appel gratuits

ACHAT LOCATION

Universités américaines cherchent logements pour étudiants à louer ou à vendre à Paris. Contactez-nous au **06 51 14 50 06**
 novascholarsparis@gmail.com

VENTES

APPARTEMENTS

PARIS 5^E



*** NOYÉ DANS LA VERDURE * SUPERBE 208M² EN DUPLEX**
 Gdes récepts - 5 chbres cuis. dinatoire-Terrasses Traversant - Jolies vues Calme - Plein soleil
01 45 44 44 45

PARIS 6^E



*** ND DES CHAMPS ***
 Très bel imm. - Superbe 6P. 183m², 2^e asc., 4 chbres, 3 bains. État et plan parfaits
S/L'ÉGLISE-st-SUPPLICE
 Superbe volume-3P à rénover 4m² ss plafond, beau potentiel - **1 040 000 €**
01 45 44 44 45

PARIS 15^E



*** PARC BRASSENS ***
 idéal 4P. 5e asc balc soleil Calme, jolies vues, parfait état - **998 000 €**
01 45 44 44 45

92 HAUTS DE SEINE



*** NEUILLY * SAINTE CROIX**
 Ancien - 93m² à rafraîchir 3 chbres, cave - **920 000 €**

LONGCHAMP
 au calme - 98m² bon état, 2 chbres possib. 3, cave, park., box en sus - **1 170 000 €**
CHEZY
 dernier étg, duplex, 100m²+48m² terrasse, 3 chbres, excellent état cave, park - **1 520 000 €**
PASTEUR
 222m², 3^e étage, à rénover, 5 chbres, bureau, 2 caves, 2parkings - **2 300 000€**
FEAU NEUILLY
01 84 79 83 17.
www.feau-immobilier.fr

LOCATIONS

MEUBLÉES

Get a Home in France

Pour Clientèle INTERNATIONALE/ SOCIÉTÉS, Recherchons Appartements Meublés/Vides à LOUER/VENDRE à Paris. Le Spécialiste à Paris de la LOCATION MEUBLÉE LONGUE DURÉE
GetaHomeinFrance.Co.Uk
Tél. : 06 09 33 91 68.

Le Monde
 Les petites annonces immobilières
 Tous les mercredis et samedis- Reprise de vos annonces sur **Le Monde.fr**
TARIFS 2018 (au 1^{er} janvier 2018)

PROFESSIONNELS
FORFAIT 5 LIGNES
 (31 caractères ou espaces par ligne)

1 parution : 65 € HT
 15 € HT la ligne supplémentaire.
 Modules : nous consulter

POUR NOUS CONTACTER : TÉL : 01.57.28.38.52



Entrée de la troisième exposition de l'UAM au pavillon de Marsan, une aile du Musée du Louvre, à Paris, en 1932.

JEAN COLLAS MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS, FONDS JEAN COLLAS, PARIS/ADAGP

Une grande traversée du courant moderne

Le Centre Pompidou à Paris consacre une vaste exposition à l'UAM, mouvement artistique du XX^e siècle

EXPOSITION

Ce fut en France l'une des aventures créatives les plus contrariées du XX^e siècle. Officiellement née au mitan de l'entre-deux-guerres, en 1929, l'Union des artistes modernes (UAM) a défendu, non sans mal, l'idéal d'une synthèse des arts au profit du plus grand nombre. Une sorte de rêve de design avant l'heure. Dans ce groupe à géométrie variable se sont retrouvés des créateurs déjà célèbres : les architectes Robert Mallet-Stevens et Le Corbusier, le constructeur Jean Prouvé, la créatrice de meubles Charlotte Perriand, les artistes Sonia et Robert Delaunay, Fernand Léger, l'affichiste Cassandre, le décorateur René Herbst, entre autres.

Jusqu'au 27 août, le Centre Georges-Pompidou, à Paris, expose leur histoire commune, première grande saga artistique à vocation sociale, annonciatrice de la modernité française. Au fil de cette chronologie qui court sur près de quarante ans, on découvre pas moins de 780 pièces, de la grande villa au plus petit bijou, dans un accrochage qui varie les dispositifs et les effets avec adresse, tantôt

resserré, tantôt au large. Le contexte historique s'y glisse quand nécessaire, rappelé par les affiches, les photographies et les revues.

Le XX^e siècle naissant frémit de transformations en tous sens. Le postimpressionnisme installe dans l'intensité de la couleur sa vision de la nature où l'Art nouveau vient puiser ses motifs. Le style Guimard et l'école de Nancy tiennent le haut du pavé. Au moment où se créent des écoles d'arts appliqués, le Musée des arts décoratifs voit le jour. L'école Boule, lieu de prédilection de la copie d'ancien, ouvre ses ateliers à la modernité. Au milieu de ce chambardement, Francis Jourdain (1876-1958), artiste peintre et dessinateur, fil conducteur de l'exposition du Centre Georges-Pompidou, aiguise son penchant pour le partage.

Au sein du Salon d'automne, créé en 1903 par son père Frantz, fameux architecte à l'esprit fédérateur et libertaire, il invite peintres, sculpteurs et décorateurs aux côtés des tenants des beaux-arts. « Ici, souligne Olivier Cinquandre, commissaire de l'exposition avec Anne-Marie Zucchelli et Frédéric Migayrou, il n'y a pas de hiérarchie entre art majeur et art mineur. » La couleur et les motifs floraux vien-

nent contester les arabesques et les linéaments de l'Art nouveau. Mais un style géométrique et épuré s'affirme simultanément.

La diversité des talents qui s'expriment ne forme pas pour autant une communauté homogène. A l'inverse de celle des Arts and Crafts en Angleterre, de l'école de Glasgow (dont le plus fameux représentant est Charles Rennie Mackintosh), de la Sécession viennoise ou des Allemands du Deutscher Werkbund, où sont notamment présents Walter Gropius et Ludwig Mies van der Rohe, futurs piliers du Bauhaus, en France le processus ne va pas jusqu'à l'osmose et l'unité de style.

Villa démontable

En 1910, le Salon d'automne invite les ateliers allemands de Munich, efficace machine des arts décoratifs qui s'appuie sur un réseau de coopératives allié à des industriels que soutient la puissance publique locale. Un modèle d'organisation que chercheront toujours, et en vain, les acteurs de la création française. L'invitation faite aux voisins d'outre-Rhin provoque un électrochoc. Une mobilisation inédite s'engage en France, qui voit naître des ateliers adossés à certains grands magasins parisiens (Printemps, Galeries Lafayette, Bon Marché...). Francis Jourdain crée en 1913 les Ateliers modernes, qui lui permettent de se lancer dans la conception d'ensembles de meubles interchangeables fabriqués en série. Dans le même temps, l'architecte Auguste Perret conçoit des meubles à système pour les appartements, dont le sien, dans l'immeuble qu'il a conçu rue Franklin, dans le 16^e arrondissement de Paris.

Ces nouveaux acteurs sont peu sensibles aux injonctions de l'artisanat et du décorum que veut porter l'Art déco. L'architecte autrichien Adolf Loos, auteur de l'ouvrage coup de poing *Ornement et crime*, est une de leurs référen-

Pas moins de 780 pièces, dans un accrochage qui varie les dispositifs et les effets avec adresse

ces. A l'heure de la révolution industrielle, la géométrie, voire l'austérité, compose le catalogue de ce qui n'est pas tout à fait l'UAM. Le Corbusier ira le plus loin dans cette esthétique du mur blanc.

A l'Exposition internationale des arts décoratifs et industriels modernes de 1925, organisée à Paris par la Société des artistes décorateurs (SAD), l'architecte suisse, pas encore naturalisé français, et son cousin Pierre Jeanneret signent le pavillon de l'Esprit nouveau, réalisation industrielle conçue comme une villa démontable. Du jamais-vu. Non loin, le pavillon Une ambassade française réunit Jacques-Emile Ruhlmann, Robert Mallet-Stevens, Francis Jourdain, Pierre Chareau, Georges Chevalier, André Groult. Il faut attendre 1929 pour que, affranchie de la SAD, puisse naître au grand jour l'UAM.

Robert Mallet-Stevens (1886-1945) assure le premier la présidence du groupe. Figure majeure de l'architecture, il célèbre avec brio et une élégance affirmée les noces de la construction, de la mise en espace et de la lumière. Proche de l'univers du cinéma, il a été l'un des principaux vecteurs de l'évolution du décor moderne. A chacune de ses collaborations cinématographiques, il a mobilisé ses ami(e)s artistes et créateurs en tous genres, sculpteurs, tapissiers, bijoutiers : Fernand Léger, Joseph Csaky, Pierre Chareau, Jean Lurçat, Jean Lambert-Rucki, Jean Puiforcat... Décor plus vrai que nature, la Villa Noailles qu'il

conçoit à Hyères (Var) incarne la célébration d'un nouvel art de vivre. Mais toujours inaccessible au plus grand nombre.

Les matériaux sont coûteux et le savoir-faire extrême, les coûts trop élevés pour que ces réalisations pénètrent d'autres intérieurs que ceux de l'aristocratie et de la grande bourgeoisie. La Villa Cavrois de Mallet-Stevens, à Croix (Nord), et la Villa E-1027 d'Eileen Gray et Jean Badovici, à Roquebrune-Cap-Martin (Alpes-Maritimes), s'apparentent à des prototypes expérimentaux.

L'union faisant la force, des tentatives industrielles voient néanmoins le jour pour, selon leurs auteurs, parvenir à des « formes heureuses qui seront réalisées en série ». Mais les tenants de l'artisanat, s'apparentant à des colporteurs de « dégénérescence », de « machinisme », de « bolchevisme » et d'« affreux nudisme ». La crise qui a déjà malmené l'Art déco aura le dernier mot. En 1934, l'UAM n'a plus les moyens de financer les salons qu'elle organisait.

Vocation sociale

Des unions industrielles, dans le domaine de la lumière et de l'acier, ainsi que le Front populaire, ce dernier sensible à la vocation sociale du groupe, portent ses activités jusqu'à l'aube de la seconde guerre mondiale. Naissent de ces collaborations des éléments de mobiliers collectifs au design épuré ainsi que de brillantes réalisations architecturales, telle l'école de plein air de Suresnes (Hauts-de-Seine), signée Eugène Beaudouin et Marcel Lods.

L'Exposition universelle de Paris de 1937 – celle du *Guernica* de Picasso et du face-à-face des pavillons férocement monumentaux du III^e Reich et de l'URSS – est l'ultime occasion pour l'UAM de se manifester hautement en tant que telle. Elle a son pavillon, conçu par Georges-Henri Pingus-

son, Frantz-Philippe Jourdain et André Louis : façade transparente sur la Seine et à l'intérieur un pêle-mêle de réalisations en tous genres, surnommé « le bazar » – un bazar avec meubles de Charlotte Perriand et Jean Prouvé sous des peintures murales conçues par Fernand Léger, Albert Gleizes et Léopold Survage.

D'autres pavillons font eux aussi l'éloge de la modernité, celui de Saint-Gobain, celui dit des Temps nouveaux, avec Le Corbusier et Pierre Jeanneret. Et enfin le plus célèbre de tous, celui de l'aéronautique, le Palais de l'air, imaginé par Félix Aublet et Robert Delaunay, avec ses vrais avions suspendus parmi des colerettes de couleurs vives. Les appareils exposés sont pour la plupart des modèles militaires français, ceux que le Front populaire n'envoie pas au même moment combattre la Luftwaffe dans le ciel d'Espagne, alors que la guerre y tourne de plus en plus évidemment à l'avantage de Franco et de ses alliés Hitler et Mussolini.

Dans l'ouvrage qui accompagne le pavillon des Temps nouveaux, en 1938, une illustration dessinée par Le Corbusier proclame ce slogan : « Des canons, des munitions ? Merci ! Des logis... SVP ». En 1938, difficile d'être plus aveugle face à l'état de l'Europe.

La disparition de Robert Mallet-Stevens, en 1945, et les promesses non tenues de la reconstruction mettent un terme quasi définitif à l'UAM. Elle survit néanmoins pendant une décennie alors que se dessinent les premiers traits de la société de consommation. Intégrée au sein du Salon des arts ménagers, l'UAM est chargée d'opérer une sélection parmi les objets de la vie quotidienne : « Formes utiles, objets de notre temps ». L'Union s'éteint définitivement en 1958. La même année que Francis Jourdain. ■

PHILIPPE DAGEN
ET JEAN-JACQUES LARROCHELLE

Publier pour témoigner

En 1929, alors que l'Union des artistes modernes (UAM) vient de naître, Charles Moreau commence la publication de *L'Art international d'aujourd'hui*. La série comportera dix-huit volumes, chacun conçu par l'un ou l'une des membres du groupe, notamment Robert Mallet-Stevens (« Grandes constructions »), Francis Jourdain (« Intérieurs »), René Herbst (« Boutiques et magasins »), Jean Prouvé (« Le métal ») et Sonia Delaunay (« Tapis et tissus »). Planches en héliotypie, typographie conçue par Cassandre, les précieux portefeuilles grand format se veulent, selon A. Novi, l'un des contributeurs, « un corps de doctrine (...) et un témoignage pour l'histoire de l'art... ». Spécialisé dans la publication d'ouvrages d'art, Charles Moreau, membre bienfaiteur de l'UAM, éditera, en 1930, le catalogue du premier Salon de l'Union des artistes modernes au pavillon de Marsan. La couverture de l'ouvrage, aujourd'hui très recherchée, est frappée du logo conçu par Pierre Legrain, décorateur, relieur, illustrateur et ébéniste, un motif que reprend le Centre Georges-Pompidou comme signature pour son exposition.

Les blockbusters ont-ils encore une âme ?

Etudes de marché et algorithmes ne garantissent pas le succès des productions hollywoodiennes

ANALYSE

Il faut remonter à 2015 pour trouver un autre studio que Disney en tête du box-office mondial. C'était l'année de *Jurassic World*, antique franchise fondée par Steven Spielberg, ravivée par le jeune réalisateur Colin Trevorrow. Financé et distribué par Universal, *Jurassic World* a remporté un succès qui a pris l'industrie américaine du cinéma par surprise – plus de 200 millions de dollars (171,4 millions d'euros) pour son premier week-end d'exploitation en Amérique du Nord, 1,6 milliard (1,37 milliard d'euros) de recettes mondiales – et a porté le studio en tête du classement, avec 21,3 % de part de marché.

Depuis, Disney a assis sa suprématie grâce à l'irrésistible combinaison Marvel-Lucasfilm-Pixar. Celle-ci semblait inébranlable : les triomphes commerciaux (et, pour le premier, critique) de *Black Panther* et *Avengers : Infinity War* (1,34 milliard et 1,96 milliard de recettes mondiales), l'annonce de l'absorption des activités cinéma et télévision (à l'exception de l'information) de la Fox ont fait de la firme aux oreilles rondes un colosse qui domine ses concurrents de la tête et des épaules. Pour les cinq premiers mois de 2018, sa part sur le marché de l'exploitation cinématographique en Amérique du Nord s'élève à 34,4 %.

Il a suffi d'un incident de vol – le relatif échec de *Solo, A Star Wars Story* – pour qu'Hollywood soit de nouveau plongé dans le doute. La stratégie des majors (Disney, Warner Bros, Universal, Sony-Columbia, Fox, Paramount) qui ont renoncé aux prototypes pour concentrer leurs investissements sur des produits de série reste-t-elle viable ? Peut-on continuer d'investir autant d'argent sur aussi peu de titres ?

Tous derrière Disney

A voir le programme des sorties à venir, cette stratégie ne semble pas près d'être remise en cause. Cet été se succéderont sur les écrans *Les Indestructibles 2* (Disney-Pixar), *Ant-Man et La Guêpe* (Disney-Marvel), *Mission : Impossible 6* (Paramount), qui viennent après *Solo* et *Deadpool 2*. Un peu plus tard, la Fox ressuscitera *Predator* et la Warner tentera de subtiliser *Mowgli*, tombé dans le domaine public, à Disney.

C'est un spectacle désormais familier, tous derrière Disney. Sous la direction de Bob Iger, la multinationale a mis en place une formule qui semble infaillible. Elle repose sur la familiarité du public avec les produits qui lui sont proposés, et par la mise en réseau de ceux-ci – la création d'un « univers », ceux des super-héros Marvel ou de *La Guerre des étoiles*. Les

concurrents du géant de Burbank tentent de l'imiter.

Warner a essayé de générer des univers DC (du nom de l'éditeur de comics qui donna naissance à Superman et Batman) et King Kong (le primate se serait vu adjoindre les monstres japonais empruntés au studio Toho). Ces tentatives n'ont pas rencontré le succès attendu, pas plus que celle d'Universal, qui aurait voulu rajeunir les monstres nés sur les plateaux du studio dans les années 1930 (Frankenstein, la Momie, le Loup-garou...) et s'en est vu empêcher par le spectaculaire échec de *La Momie*, version Tom Cruise. Pour ne rien dire des jouets cassés de la Paramount, qui n'a pu que constater le déclin des Transformers.

Seul Sony a récemment réussi un coup d'éclat en allant déterrer *Jumanji*, dont la version numéri-



La nouvelle arme fatale dans « Jurassic World : Fallen Kingdom ». UNIVERSAL STUDIOS AND AMBLIN ENTERTAINMENT, INC. AND LEGENDARY PICTURES PRODUCTIONS, L.L.C.

Ce qui compte, c'est que le géant vert se mette en colère, pas de savoir si c'est Edward Norton ou Mark Ruffalo qui l'interprète

que a rapporté 960 millions de dollars pour un budget, modeste selon les critères hollywoodiens, de 90 millions.

Le modèle à atteindre – le système Disney bâti à coups de rachats (4 milliards de dollars pour Marvel Studios en 2009, autant pour Lucasfilm en 2012) – semblait proche de la perfection.

L'échec de *Solo*, qui devrait plafonner aux alentours de 400 millions de dollars de recettes mondiales et générer une perte d'entre 50 et 80 millions de dollars pour Disney, remet en cause bien des certitudes. Certains analystes attribuent le désamour du public à la trop grande proximité (cinq mois d'écart) entre les sorties des *Derniers Jedi* et de *Solo*. D'autres soulignent l'inexorable déclin du nombre d'entrées dans les salles américaines et l'imprévisibilité du marché chinois, qui a rejeté *Solo*. Mais *Black Panther* et *Infinity War* n'étaient séparés que de deux mois, et la Chine, marché réputé rétif aux personnages afro-descendants, a fait un triomphe à *Black Panther*.

Et s'il s'agissait tout bêtement des films eux-mêmes ? La fabrication de *Solo* a été marquée par le

renvoi des réalisateurs Phil Lord et Chris Miller – créateurs de comédies – et leur remplacement par un vieux routier, Ron Howard. Plutôt que de prendre le risque de la fantaisie (Lord et Miller auraient encouragé l'improvisation sur leur plateau), Kathleen Kennedy, l'ex-collaboratrice de Spielberg qui dirige Lucasfilm, a préféré jouer la sécurité. Or, si les spectateurs de grosses machines hollywoodiennes aiment à se sentir en terrain connu, ils ont besoin d'un minimum de nouveauté, comme l'a prouvé le triomphe fait au monarque africain T'challa.

Par ailleurs, dans ces étoiles en guerre et ces galaxies bien gardées, le star-system bouge encore. Le système des franchises et des univers présente entre autres avantages pour les studios celui de neutraliser le pouvoir des agents. Ce qui compte avant tout, c'est que le géant vert se mette en colère, pas de savoir si c'est Edward Norton ou Mark Ruffalo qui l'interprète.

Or deux des succès les moins prévisibles de ces dernières années, *Les Gardiens de la galaxie* et *Jurassic World*, se partagent le même jeune premier, Chris Pratt, lointain descendant de Tony Curtis. Quant au succès de *Jumanji*, il est dû au moins autant aux quadragénaires fans de la première version qu'aux aficionados de Dwayne Johnson, alias The Rock.

Le processus industriel qui domine désormais l'activité cinématographique américaine ne peut être entièrement régi par des études de marché et des algorithmes. L'espace dévolu à l'innovation et au jeu a beau s'amenuiser d'année en année, c'est là que se font ou se défont les succès. ■

THOMAS SOTINEL

« Jurassic World », opération survie parmi les « Indominus rex »

CERTAINS ONT BEAU DIRE grand mal des franchises hollywoodiennes, nul ne peut contester qu'elles exercent une action bienfaitrice sur les neurones dès lors qu'il s'agit de remettre en ordre ses souvenirs. Ainsi, dans la famille jurassique qui nous tétanise les tympanes depuis vingt-cinq ans, *Jurassic World : Fallen Kingdom* (*JW2*) occupe la cinquième place. L'ont précédé deux épisodes réalisés par Steven Spielberg, *Jurassic Park* (1993) et *Le Monde perdu* (1997), adaptés des romans de Michael Crichton, un troisième volume signé John Tronstone (2001), puis, plus éloigné de la trilogie initiale, *Jurassic World* (2015) de Colin Trevorrow.

Dotée d'un fort indice de contentement populaire, la saga peut se synthétiser comme suit : sur Isla Nublar, île fictive au large du Costa Rica, John Hammond, le PDG d'un groupe industriel, décide de créer un parc d'attractions préhistorique en redonnant vie par des manipulations

scientifiques aux animaux d'époque. Comme il se doit, les sauriens, trop nés pour prendre conscience de leur statut d'attraction, se comportent comme des gougnaftiers et grèvent les profits que leurs propriétaires entendent tirer de leur résurrection. Vertu de pure façade, puisque, en vérité, c'est le contraire : plus les dinosaures saccagent les infrastructures commerciales et plus ils dévorent de capitalistes véreux et autres savants fous à leur solde, mieux les films se portent.

Triple péril

Du moins la saga en ses débuts peut-elle se prévaloir, sous le couvert d'une réflexion philosophique (l'homme peut-il sans danger asservir la nature ?) déjà de circonstance à l'époque de *King Kong* (1933), d'un esprit carnassier mais bon enfant, de personnages un peu travaillés et d'avancées technologiques majeures dans les effets spéciaux. Les choses se gâ-

tent dès que Spielberg se retire de la réalisation. L'enjeu se résume alors à ressasser l'intrigue originelle, en inventant un nouveau superprédateur pour chaque film, plus redoutable que cette bonne vieille carne de *Tyrannosaurus rex*. Ce fut le cas du *Spinosaurus* dans le troisième volume, puis de l'hybride génétique *Indominus rex* dans le quatrième.

Lorsque s'ouvre *JW2*, le parc d'attractions d'Isla Nublar est toujours fermé à la suite du désastre causé par l'*Indominus rex*. Une autre catastrophe pointe à l'horizon, avec l'entrée en activité d'un volcan qui menace d'exterminer la faune préhistorique locale. Les deux héros du 4 – l'ex-directrice du parc Claire Dearing (Bryce Dallas Howard) et le dresseur de vélociraptors Owen Grady (Chris Pratt) – sont missionnés par le milliardaire anglais Lockwood, ex-collaborateur de John Hammond, pour sauver les spécimens rares et les ramener sur le continent.

Le couple devra y affronter le triple péril des paramilitaires censés les protéger, de l'éruption volcanique et des monstres locaux. De sorte que la première moitié du film se présente comme un pur « survival ». Sur le continent, Gills, conseiller de Lockwood et âme damnée de ce film, travaille avec le docteur Wu à l'élaboration du nouveau monstre, mélange d'*Indominus* et de vélociraptor et arme fatale, baptisé... Indoraptor. Lequel se tient prêt à accueillir nos héros pour une partie de cache-tampon dans le château de Lockwood. L'Espagnol Juan Antonio Bayona (*L'Orphelinat*) signe cet opus qui remplit à satiété son office spectaculaire, sans y laisser hélas le moindre gage d'esprit. ■

JACQUES MANDELBAUM

Jurassic World : Fallen Kingdom, film américain de Juan Antonio Bayona. Avec Chris Pratt, Bryce Dallas Howard, Jeff Goldblum (2 h 09).

Le long sillon de douleurs familiales laissé par la Grande Guerre

Le Musée de la Grande Guerre, à Meaux, montre les blessures causées par les deuils et séparations à travers lettres, dessins et photographies

EXPOSITION

MEAUX (SEINE-ET-MARNE)

C'est l'une des nombreuses révolutions que la Grande Guerre a provoquées : le modèle familial du XIX^e siècle a été bouleversé, pas seulement par le deuil massif, la disparition des pères, des maris et des fils, mais aussi parce que, durant quatre ans, les femmes ont géré, seules, le foyer. Cette mutation a suscité en France, à l'occasion du centenaire, un vaste intérêt qui s'est traduit par de multiples productions culturelles, dont l'exposition « Familles à

l'épreuve de la guerre », présentée par le Musée de la Grande Guerre du pays de Meaux.

Si celle-ci est si instructive – le ministère de la culture lui a décerné le label « exposition d'intérêt national » –, c'est d'abord parce qu'elle propose une abondance de documents intimes qui permettent de mesurer la solitude et l'inquiétude provoquées par les séparations. Séparations d'août 1914, lorsque les familles ont dû accompagner les maris jusqu'à la gare ou la caserne. Puis séparations lorsque les soldats repartent au front après les permissions.

Une affiche appelant les familles à souscrire à l'emprunt de la défense nationale, montrant un poilu saluant de loin une mère et ses trois enfants, fait face à une estampe allemande d'un *feldgrau* coiffé d'un casque à pointe enlaçant son épouse. Il y a aussi la douleur de l'absence ressentie par les enfants. Certains documents présentés sont poignants, comme cette carte postale d'Eugène Pignaud, datée de décembre 1914 : « Cher papa, je t'écris cette carte pour savoir [sic] de tes nouvelles qui j'espère sont bonnes. » Les pères répondent avec la plus grande attention. Les

femmes travaillent dur, mais elles sont déçues de l'autorité des hommes, ce qui rend leurs mouvements plus libres.

Tristesse et résignation

L'exposition offre des éclairages sur les manques affectifs et les frustrations sexuelles. L'institution des mairaines de guerre, créée pour les soldats sans famille, connaît un succès phénoménal. « A tel point que les jeunes soldats cherchent tous une mairaine pour un flirt épistolaire, explique l'historien Jean-Yves Le Naour, commissaire de l'exposition. Des annonces sont publiées

dans des journaux un peu légers, tels *La Vie parisienne*. Très rapidement, les mairaines, dénoncées par les associations moralistes, ont mauvaise presse. »

Les peurs qui traversent la société en guerre sont ainsi finement explorées. Peur du commandement, qui n'accorde aux soldats des permissions qu'à partir de l'été 1915. Peur des familles, qui attendent le passage du facteur, redoutant la mauvaise nouvelle. Et peur des maris au front, qui s'imaginent que leurs femmes les trompent à l'arrière.

L'exposition restitue également l'ampleur du traumatisme que

fut 14-18. Le triptyque réalisé par André Devambez (1867-1944), *La Pensée aux absents*, présente, sur le panneau central, trois femmes en tenue de deuil – une fille, sa mère et sa grand-mère. Leurs expressions montrent leur tristesse et leur résignation. Autant d'attitudes qui permettent de mesurer le long sillon de douleur qu'a laissé la Grande Guerre. ■

ANTOINE FLANDRIN

« Familles à l'épreuve de la guerre », jusqu'au 2 décembre, Musée de la Grande Guerre du pays de Meaux, rue Lazare-Ponticelli, Meaux (77).

La Scala de Paris, histoire d'une renaissance

La salle privée rouvrira ses portes le 11 septembre avec une programmation mêlant différents arts

Un théâtre va renaître à Paris : La Scala, boulevard de Strasbourg, dans le 10^e arrondissement. Il ouvrira le 11 septembre avec une création que Yoann Bourgeois a conçue spécialement pour la salle, et qu'il a appelée... *Scala*, tout simplement.

Les représentations auront lieu à 21 heures, tandis qu'à 18 h 30, à partir du 29 septembre, Thomas Jolly présentera *Arlequin poli par l'amour*, qui a lancé sa carrière mais n'a jamais été vu à Paris. Dans le hall, on pourra voir, dès le 11 septembre, *Portrait #1*, une installation de Clément Cogitore, et la musique sera à l'honneur du week-end des 21 et 22 septembre, avec des concerts de Francesco Tristano et Philippe Manoury.

Ce croisement des arts, qui signe la marque de La Scala, se poursuivra dans les mois suivants, avec en particulier une carte blanche à Yasmina Reza, et une trilogie du cinéaste Jaco Van Dormael et de la chorégraphe Michèle Anne De Mey. Chaque trimestre, un artiste sera invité à transformer un fauteuil de la salle, qui sera présenté en lever de rideau des spectacles. Le premier a été confié à Annette Messager.

Qu'une salle renaisse à Paris, c'est une bonne nouvelle. On peut même dire qu'elle naît, tant elle était oubliée. On le doit à l'esprit aventureux d'un couple, Mélanie et Frédéric Biessy, qui fait le pari d'un théâtre d'art avec des fonds privés, dans le quartier de Strasbourg-Saint-Denis où l'on trouve par tradition des scènes de boulevard. Mélanie Biessy dirige une société de capital-investissement, son mari une société de production et de diffusion de théâtre.

En 2016, ils ont racheté la salle du 13, boulevard de Strasbourg, qu'in'était plus qu'une ruine. Mais sa façade murée cachait une histoire folle comme Paris en recèle :

celle d'une salle de café-concert édifée en 1873 par l'épouse d'un riche industriel du Nord. Tombée en amour pour la Scala de Milan, cette dame, Marie-Reine Roisin, fit édifier à Paris une salle identique, mais plus petite (1400 places). Sa Scala.

Des années de gloire suivent, qui voient défilier Mistinguett, Yvette Guibert ou Mayol (et Proust, comme spectateur). Elles prennent fin avec la crise de 1929. Complètement remodelée dans le style art déco par l'architecte Maurice Gridaine (à qui l'on doit l'ancien Palais des festivals, à Cannes), la salle devient en 1935 un cinéma de première exclusivité où Pierre Etaix, Luis Buñuel, Jacques Tati ou Jean-Luc Godard (avec *A bout de souffle*) présentent leurs films.

Devenue un bordel

Dans les années 1960, La Scala doit une nouvelle fois s'adapter à l'air du temps. De nombreuses salles de cinéma ayant ouvert, elle se tourne vers le kung-fu (pour le bonheur de Bernard-Marie Koltes) et autres films improbables. Puis, sous l'impulsion d'un nouveau propriétaire, elle passe au porno, que Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture, a autorisé en supprimant la censure. Fini, la belle salle art déco ! La grande salle de La Scala est cassée et divisée en trois salles, tandis que deux autres salles sont installées dans les sous-sols.

Cette affaire profitable aurait dû cesser quand les cassettes porno sont entrées dans les chaumières. Mais, alors que les salles de cinéma porno fermaient les unes après les autres à Paris, La Scala est restée ouverte jusqu'en 1997. Elle est devenue un bordel, dans le périmètre de trafic de drogues et de prostitution autour de Strasbourg-Saint-Denis. Des scènes dures se déroulent dans les sous-



« Scala », une création de Yoann Bourgeois conçue pour la réouverture de La Scala, à Paris, en septembre. GÉRALDINE ARESTEANU

sols, le propriétaire et les autorités ferment les yeux.

Ce commerce se maintient jusqu'à ce qu'en 1999 un promoteur immobilier, pas regardant non plus, achète les locaux. Il les remet en vente quelques mois plus tard, en passant une offre dans la revue de cinéma *Le Film français*. Intéressé, le producteur Maurice Tinchant fait une offre. Comme par hasard, une offre supérieure suit aussitôt et l'emporte : celle de l'Eglise universelle du royaume de Dieu (EUDRD), qui veut installer son lieu de culte dans la salle. Pour l'en empêcher, les maires de

Paris, Jean Tiberi puis Bertrand Delanoë, refusent les permis de construire successifs que dépose l'Eglise, au motif que La Scala ne peut être qu'un lieu culturel. De guerre lasse, l'EUDRD met en vente les locaux en 2006.

19 millions d'euros en tout

Les prétendants à la reprise sont nombreux, mais tous butent sur un « os » : il n'y a pas de sortie de secours. Frédéric Biessy trouve la solution, en découvrant des passages entre les immeubles qui mènent à la rue du Faubourg-Saint-Denis. C'est gagné. Avec

son épouse, il acquiert La Scala (19 millions d'euros en tout, dont 4,5 millions pour l'achat), engage des travaux et une équipe. Outre ses fonds propres, le couple bénéficie du soutien de l'Etat à travers le ministère de la culture (500 000 euros d'aide à la construction), du Conseil régional d'Ile de France (500 000 euros d'aide à la réhabilitation) et de la Ville de Paris (80 000 euros au titre d'« accompagnement »).

Il reste un trou, une charpente et un sol recouvert d'un tapis de fiente de pigeons quand les Biessy prennent possession des

lieux, en février 2016. Deux ans plus tard, La Scala est un théâtre, avec une salle modulable de 560 à 750 places, un bar et un restaurant. Tout l'aménagement intérieur a été dessiné par Richard Peduzzi, qui a inventé une magnifique bleu profond pour la Scala. Laquelle joue du contraste en se dotant d'une affiche de lancement olé olé sur laquelle on peut lire : « C'est quoi, ce bordel ? »

BRIGITTE SALINO

La Scala, 13, bd de Strasbourg, Paris 10^e. Tél. : 01-42-71-86-17. lascalaparis.com

Graeme Allwright, une vie en fuite

Alors qu'une biographie retrace enfin sa carrière glorieuse, émouvante rencontre avec le chanteur, âgé de 91 ans, qui a pourtant toujours tourné le dos à la gloire

RENCONTRE

Il y a un portrait de Barbara sur le mur, quelques instruments posés dans un coin dont son fils Christophe, alias Kyto, joue lorsqu'il vient le voir. Sur le radiateur, des photos anciennes sur lesquelles il ne reconnaît plus les visages, mais qui, dans ses yeux lavés par le temps, réveillent cette lueur douce et joyeuse qui était son arme, rompant l'espace d'un instant son long voyage intérieur. A 91 ans, Graeme Allwright perd le fil du temps et la mémoire.

Alors que Jacques Vassal, chroniqueur musical historique des années 1960-1970, 71 ans lui-même, auteur de biographies de Brassens, Brel, Ferré, mais aussi de Woody Guthrie ou de Leonard Cohen, lui consacre aujourd'hui un livre (un peu fallacieusement intitulé *Graeme Allwright par lui-même*, alors qu'il s'agit en réalité d'une série de témoignages, dont le sien), on retrouve le chanteur chez lui, place d'Aligre, à Paris, entonnant l'une de ses chansons fétiches : « *Buvons encore une dernière fois, à l'amitié, l'amour, la joie. On a fait nos retrouvailles. Ça m'a fait de la peine, mais il faut que je m'en aille.* » Et la tristesse nous prend tant les paroles prennent ici un tour d'une violence inouïe. Dehors il pleut.

La vie de Graeme Allwright est celle d'une génération qui, née de la guerre, découvre les che-

mins de la liberté puis son désenchantement, l'appel à l'amour comme médecine universelle, et la musique en étendard de ce *flower power*.

Longtemps, il a refusé tout livre sur lui. Né à Wellington, en Nouvelle-Zélande, il a 18 ans lorsqu'il embarque comme mousse pour rallier Londres, avec en poche une bourse du gouvernement pour aller y étudier le théâtre à l'Old Vic. Là, il rencontre Catherine Dasté, la fille de Jean Dasté, pionnier, avec la Comédie de Saint-Etienne, de ce qu'on appellera la décentralisation théâtrale. Il abandonne les planches shakespeariennes et la suit.

Graeme Allwright pratiquera mille métiers : apiculteur, vendangeur, ouvrier, prof... il fera l'acteur avec la troupe. Il sait tout faire de ses dix doigts, y compris attraper une guitare, lui qui a étudié la trompette.

Vedette en quelques chansons

1968. La première fois que l'on entend *Suzanne*, de Leonard Cohen, c'est en français, et dans sa voix. Aujourd'hui, cela semble incongru, mais, à l'époque, on importe la musique en la traduisant. Et, grâce aux *hootenannies* qu'organise Lionel Rocheman au Centre culturel américain, boulevard Raspail à Paris, le revival folk a traversé l'Atlantique. Graeme Allwright est arrivé à Paris avec sa femme et ses fils. Il a 40 ans déjà et trois garçons. Dans

La première fois que l'on entend « Suzanne », de Leonard Cohen, c'est en français, et dans sa voix

le quartier de la Contrescarpe, où il se produisait, il est remarqué par Colette Magny. Mouloudji produit son premier disque.

Le voici devenu vedette en quelques chansons. Les siennes, et beaucoup de traductions qui vont bercer les générations à venir : Tom Paxton (*Jolie bouteille*), Roger Miller (*Petit garçon*), Woody Guthrie (*Le Trimardeur*), Pete Seeger (*Jusqu'à la ceinture*), Malvina Reynolds (*Petites boîtes*)... Paroles où Dieu, l'amour et la révolte font bon ménage. Chacun prend ce qu'il a envie d'y prendre, mais, dans tous les cas, de façon œcuménique, une aspiration au bonheur. On le chante chez les scouts, dans les festivals antimilitaristes, le soir de Noël dans les familles versaillaises et sur le plateau du Larzac... On le chante encore, là, dans ce triste appartement parisien que le temps a oublié.

Vedette, ce n'est pas sa vocation. Dès 1969, il s'enfuit de nouveau. En 2 CV, il descend avec un

copain tasmanien jusqu'en Ethiopie. Le musicien est un collectionneur de voyages, de disparitions, de retours, traversant la seconde moitié du XX^e siècle en vigie errante. On le croise chez le psychiatre Jean Oury et le psychanalyste-philosophe Félix Guattari à la clinique de La Borde, comme patient – bipolaire, il est sujet depuis toujours à des crises délirantes –, puis comme éducateur. On le retrouve en compagnie de « la Mère » à Auroville, en Inde, utopie anarcho-mystique qui fête cette année ses 50 ans. Il lit Teilhard de Chardin, aide les miséreux en Ethiopie, revient à Paris pour un album, vit en clochard sur les trottoirs de Bombay, construit (en vain) un bateau en béton sur l'île de La Réunion, et de nouveau parcourt les scènes, jusqu'au bout...

Il a un cœur qui bat la campagne. Une fille d'un deuxième mariage, rompu lui aussi, suivi de multiples amours. Ceux qui l'aiment savent qu'il peut partir du jour au lendemain, sans crier gare, dans une quête qui est aussi une fuite, qui est aussi un chant. Et en tirant derrière nous la porte de cet appartement désert où erre une âme solitaire, on se dit qu'il nous aura légué ça : une chanson pour dire au revoir. ■

LAURENT CARPENTIER

Graeme Allwright par lui-même, de Jacques Vassal (*Le Cherche Midi*, 330 p., 21 €)

Belle saison en vue à la Comédie-Française

Julie Deliquet et Thomas Ostermeier participent à la programmation 2018-2019

Thomas Ostermeier à la Comédie-Française : Eric Ruf en rêvait, depuis qu'il a pris les rênes du premier théâtre de France, en 2014. Aujourd'hui, c'est fait. Le maître allemand fera l'ouverture de saison de la Maison de Molière, en mettant en scène *La Nuit des rois*, de Shakespeare, salle Richelieu.

Ce n'est pas le seul plaisir en perspective pour cette saison 2018-2019 annoncée par Eric Ruf mardi 5 juin, au terme de deux semaines de grève qui ont secoué la maison et amené l'administrateur à prendre la décision de reporter la création de *La Locandiera*, de Goldoni, initialement prévue le 26 mai. Le spectacle, dirigé par Alain Françon, s'installera salle Richelieu fin octobre, après *La Nuit des rois*.

Dans la salle historique du Français, c'est une jeune femme qui signera la création suivante : Julie Deliquet, qui va s'attaquer à *Fanny et Alexandre*, d'Ingmar Bergman, après avoir offert, en 2016, un beau *Vania* au Théâtre du Vieux-Colombier. Puis ce sera le retour d'Ivo van Hove : le metteur en scène belge, après le succès rencontré par *Les Damnés*, proposera un diptyque *Electre/Oreste*, d'après Euripide. Le spectacle sera ensuite présenté, en juillet 2019, au Théâtre antique d'Epidaure, en Grèce – une première. Enfin, Eric Ruf lui-même clôturera la saison, avec *La Vie de Galilée*, de Bertolt Brecht.

Au Théâtre du Vieux-Colombier, la deuxième salle du Français, c'est Marivaux qui ouvrira le bal, avec *L'Heureux Stratagème*, mis en scène par Emmanuel Daumas. Puis Julie Bertin, Jade Herbulet et leur Birgit Ensemble présenteront une création intitulée *Les oubliés, Alger-Paris*.

A leur suite, la metteuse en scène Marie Rémond, forte de la belle réussite de *Comme une pierre qui...*, son spectacle sur Bob Dylan créé en 2015, proposera un de ces projets originaux dont elle a le secret : *Le Voyage de G. Mastorna*, d'après un scénario inachevé de Federico Fellini. Une autre jeune femme terminera la saison : Pauline Bureau, avec sa pièce *Hors-la-loi*.

Au Studio-Théâtre, les propositions sont aussi riches et variées. L'ouverture se fera avec *Construire un feu*, de Jack London, par Marc Lainé. Puis il y aura *La Petite Sirène*, d'après Andersen, vue par Géraldine Martineau ; (*Hamlet, à part*), un seul-en-scène imaginé par l'acteur Loïc Corbery ; *Chanson douce*, d'après Leïla Slimani, par Pauline Bayle ; enfin, *Les Serge (Gainsbourg point barre)*, par Stéphane Varupenne et Sébastien Pouderoux. Les reprises – de *Lucrece Borgia*, des *Damnés*, des *Fourberies de Scapin*, entre autres – achèveront de compléter ce beau programme. ■

FABIENNE DARGE



DU VINTAGE À TOUS LES ÉTAGES

Miroir soleil, tabouret Tam Tam, ces objets à peine « vieux » et déjà collectors se vendent comme des petits pains. Et deviennent les nouveaux classiques de la déco



A gauche : suspension en rotin (1970), chez Selency.
Ci-contre : fauteuil Airborne (1970), modèle Karaté vert, de Michel Cadestin, et lampe Poulsen (1970), modèle Pantella, de Verner Panton.
SELENCY, DESIGN MARKET

LE STYLE DÉSUET DES OBJETS VINTAGE EST CENSÉ SUBLIMER LES LIGNES ÉPURÉES DU DESIGN FIN DE SIÈCLE. ET VICE-VERSA

« Nous expliquons quelle est l'intention derrière chaque objet. Nous multiplions les reportages sur le terrain, car faire passer la connaissance du design est dans l'intérêt de tous, des marchands comme du public qui n'achètera plus les choses par défaut », dit cette ex-publicitaire convertie aux antiquités du XXI^e siècle. Sur son site, on trouve du tabouret Tam Tam à 30 euros jusqu'à un lustre en cristal Diamond, de Windfall, « comme neuf », à 25 000 euros (modèle d'exposition).

Vivre dans des meubles vintage est aujourd'hui une envie choisie et assumée, car les millennials n'héritent plus – ou en tout cas, surtout pas... – des meubles de leurs parents. De ce fait, comme toute lubie, il s'agit de l'assouvir au plus vite. Certains ont recours au service d'Anaïs Collet sur Room30.fr, qui s'est intronisée en 2010 première « concierge en meuble vintage ». A elle les quêtes impossibles : de la table ronde de 1,20 mètre de diamètre avec des chaises couleur citron à la pièce exceptionnelle censée « scotcher » les voisins, comme une Lounge Chair d'Eames dans une rare version en cuir orange.

« Mes clients savent ce qu'ils veulent et ne l'ont pas trouvé eux-mêmes, reconnaît Anaïs Collet. En dernier recours, ils se tournent vers moi et comme tout bon concierge, j'ai les contacts qu'il faut pour réaliser leur rêve ! De fait, je réalise 80 % des vœux qui me sont adressés car, au fil du temps, les pièces se raréfient et les prix flambent. »

VÉRONIQUE LORELLE

DESIGN

Chevet en rotin, enfilade danoise, cafetière émaillée, portemanteau perroquet, chaise Thonet, ces objets de la deuxième moitié du XX^e siècle défilent sur l'écran de l'ordinateur, comme autant de madeleines de Proust. A peine quelques décennies passées au grenier, et les voilà millésimés ou vintage, autrement dit désirables. Ils font le succès de Selency.com, première brocante en ligne créée en 2014 par deux jeunes diplômés d'école de commerce, Charlotte Cadé et Maxime Brousse, qui viennent de boucler leur deuxième levée de fonds pour grandir à l'international. Ils ont, jusqu'au 1^{er} juillet, pris pied dans le temple de la décoration, le BHV-Marais à Paris, avec une boutique éphémère située au quatrième étage.

« Au-delà de la mode "pieds compas" et miroir soleil – typiques des années 1950-1960 –, le vintage est une tendance de fond », assure Charlotte Cadé du haut de ses 29 ans. « Ces objets qui ont une histoire rassurent à l'ère du tout-digital. Comme il s'agit de leur donner une seconde vie, dans le cadre d'une économie circu-

laire, ils apportent en plus du sens à l'acte d'achat ! », souligne la jeune entrepreneuse. Sa plateforme marchande propose des assiettes de grand-mère à quelques euros jusqu'aux pièces de designers à plusieurs milliers d'euros, trésors de particuliers ou de marchands patentés.

Le mélange des genres et des époques est le nouveau Graal de la décoration. Vieux bancs d'église sous une table design, table de bistrot en marbre flanquée de chaises dernier cri... Après le magasin parisien branché Merci, pionnier du genre, Conran Shop et le luxueux Bon Marché Paris se sont mis, à leur tour, à vendre des pièces de mobilier signées et d'autres chinées, présentées ensemble dans leur espace de vente. Pas de guerre des anciens contre les modernes, le style désuet des objets vintage – trouvailles des villages de France et de Navarre – est censé sublimer les lignes épurées ou pop psychédéliciques du design fin de siècle. Et vice-versa.

« Il y a aujourd'hui plusieurs sortes d'aficionados du vintage, explique Lionel Obadia, cofondateur, en 2014, du site marchand Design Market, spécialisé dans le mobilier vintage et design du XX^e siècle. Il y a les amateurs des

années 1950-1960, les plus nombreux, car cette période a su séduire le grand public par ses lignes innovantes et ses matériaux nobles et chaleureux ; les collectionneurs, férus de certaines époques (années 1970, 1980...) ou de certains styles plus pointus ; et enfin ceux qui recherchent une signature pour réaliser un "investissement mobilier" : ils se meublent avec style et réalisent une plus-value quelques années plus tard à la revente. »

Chaises citron et cuir orange

Pour toutes ces raisons, selon lui, le design du XX^e siècle est devenu le nouveau classique de la décoration. « Les créateurs de ce design moderne ou modern design comme l'ont appelé les Américains, ont posé les bases de la production industrielle du mobilier. Avant eux, il y avait des ébénistes, des tapissiers, des marqueteurs... Eux sont les artisans d'une révolution, usant de métal, de bois courbé ou de plastique pour l'équipement de la maison. Leur arrivée équivaut à l'irruption de Picasso ou de Dali dans la peinture, du jazz dans la musique... Des œuvres intemporelles ! », précise Lionel Obadia qui réunit sur son site – doté d'une version anglaise de-

puis 2016 – des objets classés par époques, par décennies, par matériaux ou par pays (Brésil, France, Etats-Unis, etc.) avec un service d'authentification et de livraison adaptés.

Dans un monde en mutation constante, les objets de la vie quotidienne deviennent collectors de plus en plus rapidement. Forte de ce constat, Constance Baudeau a

fondé Gallery Democratic en 2016, où l'on trouve des pièces vintage du début de... l'an 2000. Certains font déjà date dans l'histoire récente du design, comme les premières chaises en impression 3D autoproduites par François Azambourg lui-même, ou des prototypes d'Hubert Le Gall, accompagnés d'un entretien live du créateur dans son atelier.

Luminaire sculpture en résine et fibre de verre, Les Simonnet (1998).

GALLERY DEMOCRATIC



C'est l'histoire d'une chaise...

Que faire de l'héritage design ? Réponse de Benandsebastian, duo d'artistes britannico-danois dans une exposition à Paris



« The Gift » (2011) de Benandsebastian met en scène la chaise Church créée en 1936 par Kaare Klint, l'un des pères du design danois. STAMERS KONTOR/BENANDESEBASTIAN

Comment une chaise iconique de Kaare Klint (1888-1954), considérée comme l'un des pères du design danois, peut-elle être sacralisée au point que l'on n'imagine plus s'y asseoir ou laisser des traces de doigts sales ? Telle est la question que pose, avec un brin d'humour, le tandem d'artistes Benandsebastian dans sa première exposition solo en France, intitulée « Matter Out of Place », à la galerie parisienne Maria Wettergren (jusqu'au 21 juillet).

Sous le titre *The Gift* (2011), ils mettent en scène la chaise Church créée en 1936 par Klint, installée dans une vitrine – également dessinée par Klint –, mais tellement à l'étroit, emprisonnée dans sa camisole de bois, qu'elle en devient dysfonctionnelle. « Cette œuvre s'appelle "Gift", qui signifie "cadeau" en anglais, mais, en danois, veut dire "poison". C'est l'idée qu'un cadeau est rarement neutre, qu'il peut être vénérable. Nous pensons que l'héritage, avec son lot de cadeaux et de dettes, est lourd à porter :

c'est à la fois un présent et un boulet, avec cette obligation de rester lié à des membres d'une famille, d'être redevable à quelqu'un ou d'être à la hauteur d'un legs », explique le Britannique de 37 ans Ben Clement, diplômé de la Bartlett School of Architecture de Londres, où il a rencontré le Danois Sebastian de la Cour, 36 ans, avec qui il a fondé le studio Benandsebastian, installé à Berlin et à Copenhague.

La chaise qu'ils ont choisie est particulièrement chargée d'histoire. Elle a été dessinée par Kaare Klint pour l'église Grundtvig de Copenhague, construite par son père (l'architecte Peder Vilhelm Jensen-Klint) et devenue un symbole fort de la ville, en même temps qu'un exemple rare d'architecture expressionniste. Cette assise – sans angle droit – est aussi un défi pour tout menuisier : les quatre pièces en chêne massif du dossier sont orientées de façon à accueillir le corps de façon ergonomique.

« Kaare Klint a développé son propre langage du design à partir du démemberement et de la métamorphose de formes héritées de meubles traditionnels, afin qu'ils épousent davantage le corps », explique Sebastian de la Cour. Mais, avec le temps, ces meubles fonctionnels ont créé leur propre lignée. La chaise commercialisée à grande échelle, synonyme d'un design de qualité et démocratique, est devenue une icône raffinée, dite de bon goût et donc coûteuse... Soit un objet canonisé, intouchable, de plus en plus distancé du corps, comme le montre l'installation de Benandsebastian.

L'importance de la poussière

D'autres chaises présentées dans l'exposition parisienne – des installations tout aussi sculpturales que les deux artistes ont façonnées de leurs mains – servent de prétexte pour s'interroger sur l'absence/présence du corps humain, l'importance fondamentale du

moule plutôt que de l'objet fini, ou de la poussière, « ce voile imperceptible à l'œil humain et pourtant présent sur tout objet », souligne Benandsebastian, qui témoigne du temps qui passe et de l'impermanence des humains (elle est faite principalement, d'après leurs recherches dans les musées, de fragments de cheveux, de cellules humaines et de fibres textiles !).

Ces deux-là, avec leurs travaux hybrides à mi-chemin entre art plastique, architecture et philosophie, sont déjà entrés au Japon dans les collections du musée Kanazawa, en Chine dans celles du Shanghai Museum of Glass ou au Danemark, au Musée de Trapholt. Ils exposeront au centre d'art contemporain de Frie à Copenhague, du 23 juin au 16 septembre, sur le thème « Department of Voids » ou « Musée du vide » : une quête intrigante autour de malles ayant perdu, en cours de route, des objets inestimables. ■

V.L.

FAUT-IL UNE LOI CONTRE LES « FAUSSES INFORMATIONS » ?

Pourquoi la Suisse se dispense d'une loi sur les « fake news »

Alors que l'Assemblée nationale examine, à partir du 7 juin, la proposition de loi contre les « fausses informations », le chercheur Sebastian Dieguez explique les raisons pour lesquelles le problème est jugé insignifiant à Berne

Par SEBASTIAN DIEGUEZ

A peine formulé lors des vœux à la presse d'Emmanuel Macron, le 3 janvier, le projet de loi pour lutter contre les « fausses informations » [qui sera examiné, à partir du jeudi 7 juin à l'Assemblée nationale] a été l'objet prévisible de défiance et de fantasmes. Le président « jupitérien » veut-il rapidement s'assurer les moyens de museler le peuple, de disqualifier ses adversaires, censurer la presse, contrôler l'information et imposer sa version de la « vérité » ? Les sentinelles de la démocratie, les défenseurs du peuple et les pourfendeurs du « système » étaient donc aux aguets, se sentant (sans surprise) particulièrement visés.

Pour mieux comprendre ce que cette loi révèle du contexte français, il est utile de prendre un peu de recul, avec ces voisins si discrets que sont les Suisses. Que font les Helvètes pour lutter contre la désinformation délibérée ? La question s'est po-

IL N'Y A PAS DE « PEOPLE » POLITIQUES EN SUISSE, PAS DE CONCENTRATION DES POUVOIRS, RIEN À DÉSTABILISER

sée dès le 9 octobre 2013 lorsqu'il s'est agi d'apporter des réponses concernant un « cadre juridique pour les médias sociaux ».

Un rapport, adopté par le Conseil fédéral, concluait alors qu'on n'en savait pas encore assez sur la question pour pouvoir réglementer : on verrait plus tard, quand les analyses juridiques et les travaux de révision alors en cours auraient abouti. Trois ans et demi après, le 10 mai 2017, un nouveau rapport a donc été présenté. Sa conclusion ? Rien. Ce second rapport a bien noté, entre-temps, la prolifération internationale de « fake news », leur automatisation croissante et leur « risque d'influence (...) sur la formation démocratique de l'opinion », mais il a conclu à nouveau que, « faute de recul, il n'est cependant pas possible à l'heure actuelle d'affirmer dans quelle mesure une réglementation étatique est nécessaire ».

D'autant plus, précisait tout de même le texte, que le droit en vigueur permet déjà de lutter contre la désinformation en général, qu'il est impossible à ce stade d'agir unilatéralement sur un problème largement globalisé, que des initiatives locales et privées se chargent déjà de signaler les contenus douteux, et que des « projets » et des « analyses » seraient toujours « en cours », notamment en matière de protection de la jeunesse. Bref, une loi spécifique « n'est pas nécessaire pour le moment », bien qu'il convienne évidemment de « continuer à observer les développements dans ce domaine ».

Certes, les Suisses ne sont pas particulièrement connus pour leur rapidité. Mais en « off », hors les circuits feutrés du Palais fédéral de Berne, circule une explication encore plus pragmatique à ce dégageant en touche : il n'y a pas

besoin en Suisse de loi contre les « fake news », tout simplement parce que ce problème y est insignifiant. En effet, on voit mal quel Etat maléfique ou officine de l'ombre s'intéresserait à influencer ou manipuler un système politique fondé sur l'effacement, la modestie, la routine, le compromis et, pour tout dire, l'absence de scandales et d'extrémisme. Il n'y a pas de « people » politiques en Suisse, pas de concentration des pouvoirs, rien à déstabiliser. La désinformation, semble-t-il, est incapable de pénétrer une substance aussi molle et dénuée d'interstices, qui ne permettrait pas de faire levier sur quoi que ce soit d'important. Le fédéralisme helvète, en somme, fournit déjà une immunité suffisante contre la manipulation de l'information à large échelle...

PHÉNOMÈNES SOCIOCULTURELS

Voilà qui donne à réfléchir. Il ne s'agit évidemment pas de faire l'éloge d'un quelconque « modèle suisse », d'ailleurs souvent fantasmagique, et encore moins de présenter cette inaction comme l'exemple à suivre. Simplement, la comparaison avec le volontarisme macronien met en évidence une caractéristique fondamentale du phénomène des « fake news » : celles-ci n'existent pas isolées du milieu dans

lequel elles fleurissent. « Bullshit », « faits alternatifs » et « théories du complot » sont des phénomènes socioculturels qui exploitent non seulement des routes mentales bien installées, mais aussi des infrastructures culturelles, institutionnelles et historiques qui leur sont favorables.

On peut, pour la France, évoquer un centralisme excessif des pouvoirs et des médias, la polarisation des débats, la fragmentation des identités, le délitement social et économique, le réflexe permanent de la « critique » et du soupçon, la personnalisation à outrance dans la vie des idées, une tradition du style et du « panache » au détriment de la rigueur et de la précision, bref, autant de traits qui favorisent la prolifération du « bullshit » sous toutes ses formes.

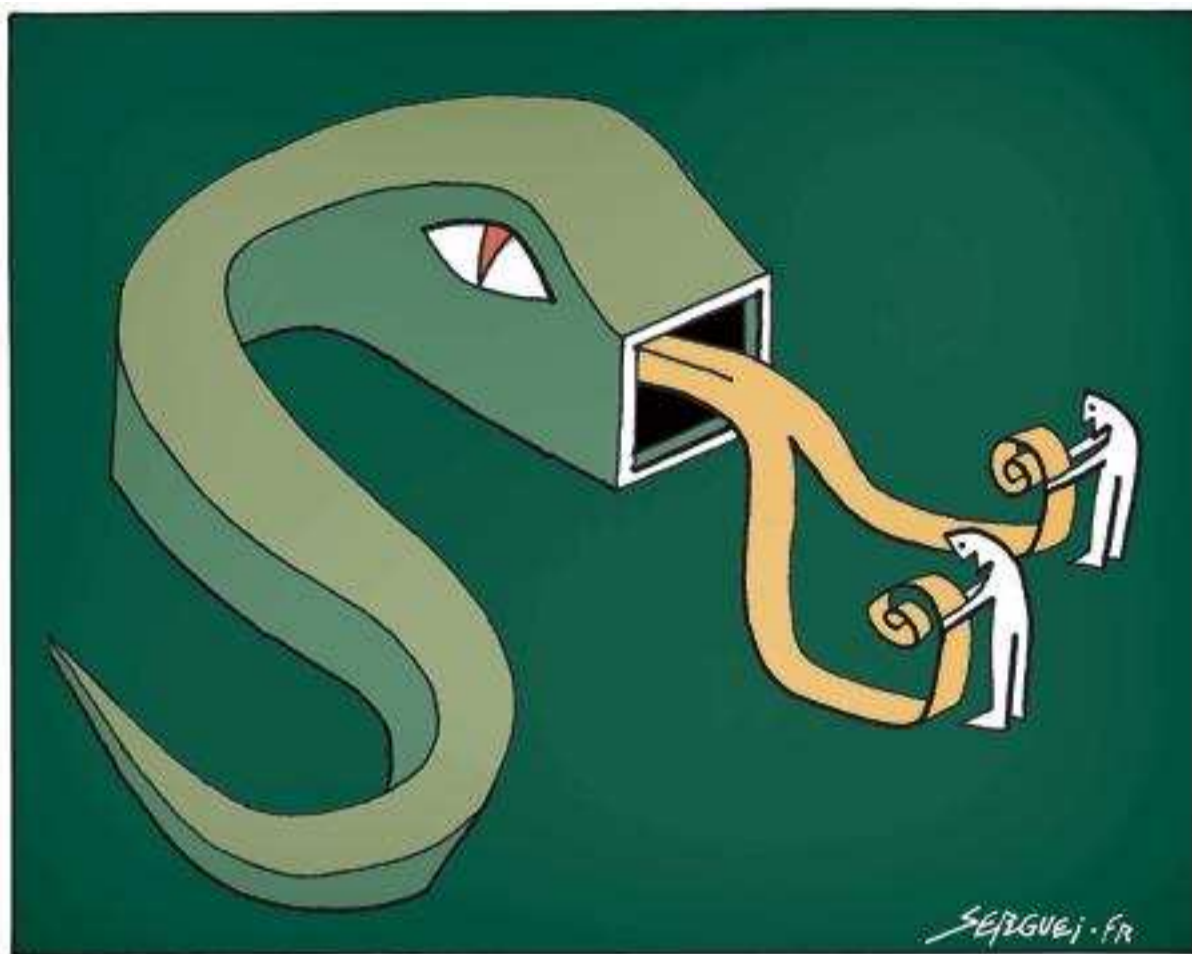
Mais peu importe le détail de ces mécanismes. A défaut de pouvoir changer rapidement les institutions, les mœurs ou le cerveau des Français, le gouvernement a opté pour une loi, et vite. Une loi finalement plutôt raisonnable, qu'on ne manquera évidemment pas, caractéristiquement, de dénoncer à la fois comme inutile et comme totalitaire, inapplicable parce que trop vague ou trop précise. Elle ciblera les périodes électorales, tuera dans l'œuf les contenus massifs et automatisés destinés à tromper le public, met-

tra en garde les médias propagandistes étrangers et lancera un signal aux plateformes numériques toutes-puissantes.

Mais pas d'inquiétude, le contexte général restera inchangé : les antisystèmes, saisissant l'aubaine – puisque, après tout, il leur faut bien un système –, chercheront donc à savoir ce que telle ou telle application de la loi a tant tenu à « nous cacher », inventeront à foison des démonstrations de censure, monteront en épingle des exemples faux ou inintéressants, ou s'érigeront en martyr qui-ne-fait-que-poser-des-questions...

Contre cela, aucune loi ne peut rien, puisqu'elle viendrait simplement se greffer sur la structure et l'atmosphère qui favorisent en premier lieu la crédulité, le partage intempestif d'inepties, la conviction d'être dans le vrai et la haine du « camp adverse ». Quand on en est arrivé là, il n'y a guère plus qu'à s'armer de patience et observer. Comme les Suisses, en fait. ■

S Sebastian Dieguez est chercheur en neurosciences au Laboratoire de sciences cognitives et neurologiques de l'université de Fribourg, et auteur de « Total Bullshit! Au cœur de la post-vérité » (PUF, 2018, 352 p.)



Légiférer contre les fausses informations ne suffit pas

Le journalisme n'a pas attendu les déclarations-chocs de Poutine ou de Trump pour vérifier ses sources, rappelle Farid Gueham, de la Fondation pour l'innovation politique

Par FARID GUEHAM

Si la propagande est aussi vieille que l'exercice politique, Internet devait changer la donne, introduire une nouvelle échelle, une accélération. De big data en fast data, la masse de l'information traitée, tronquée, détournée et son onde de choc prendraient des proportions inédites, jusqu'à peser de manière décisive sur l'issue d'une élection présidentielle. Le 3 janvier 2018, le président Macron annonçait un projet de loi contre les « fake news », mais peut-être est-il déjà trop tard. Les fausses informations ne sont pas un fléau propre à notre époque. Mais voilà, les acteurs, la tribune et l'auditoire ne sont plus les mêmes. Plus vastes qu'une agora, plus charismatiques qu'un dictateur, plus fluides qu'un parti politique, Internet et les réseaux sociaux ont redistri-

bué les cartes. Des accusations d'ingérence russe lors de l'élection présidentielle américaine à l'inimitié entre le président français et les chaînes russes Sputnik et RT, le texte serait donc un rempart pour protéger notre démocratie des ingérences extérieures, si l'on en croit la ministre de la culture, Françoise Nyssen.

La loi peut-elle être à la hauteur face à cet ennemi sans visage ? Le journalisme n'a pas attendu l'élection de Donald Trump ou les déclarations-chocs de Vladimir Poutine pour vérifier ses sources. La loi sur la liberté de la presse de 1881 prévoyait déjà des pénalités contre la diffusion « de nouvelles fausses, de pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers ». Il est peu probable que l'hypothétique menace d'un référé, procédure judiciaire d'urgence en période d'élections, freine la diffusion d'une fausse nouvelle, décourage ses produc-

teurs, et encore moins leurs intermédiaires « forcés », les GAFAs, géants de l'Internet. Si Mark Zuckerberg accueille favorablement tous les efforts qui vont dans le sens du respect de règles du jeu « adaptées à chaque région », force est de constater que, malgré le scandale Cambridge Analytica et la campagne « Delete Facebook » qui l'a suivi, le réseau social reste confiant dans son avenir économique.

VÉRIFICATION EN DIRECT

Au-delà des contours esquissés par le cadre juridique, la recherche sur le traitement des données propose des outils évolutifs. Faut-il rétablir une éthique du discours et de l'information par la loi, ou placer sa confiance dans la science des données ? Des laboratoires français développent des outils de vérification en direct (« live checking »), démasquant les « fake news » au fur et à mesure des allocutions, au lieu de s'y attaquer périodiquement en période électorale. L'institut national de recherche dévolu au numérique (Inria) développe actuellement un outil de décryptage des contenus, « un logiciel pour traquer les mensonges des politi-

ques ». Imaginez un outil riche des données recueillies par les services de l'Etat, du nombre de naissances dans chaque maternité à la connaissance fine de la production agricole dans chaque région. Ces données, actualisées en temps réel et croisées de façon presque automatique lors d'un discours ou d'un débat, permettraient de vérifier instantanément la véracité des propos. Si Internet – qui est *pharmakon*, c'est-à-dire à la fois poison et remède, selon le philosophe Bernard Stiegler – a propagé les « fake news », nul doute qu'un algorithme porte en lui la promesse de la transparence, garant d'une

ENTRE LA PERSPECTIVE D'UN DÉTECTEUR DE MENSONGE CONTINU ET INSTANTANÉ, ET CELLE D'UN GRAND ORAL ÉLECTORAL, IL FAUDRA CHOISIR

confiance retrouvée dans notre rapport à l'information. Contrairement à la loi, l'innovation et la recherche portent la vérification des faits vers l'automatisation en temps réel, générant un nouveau rapport à l'information et au discours politique.

Face au risque d'obsolescence du cadre législatif, la « data science » s'adapte au traitement de l'information, jusqu'à l'anticipation. Si, dans un sondage de janvier, 79 % des Français saluaient l'initiative d'une loi contre les « fake news », il est peu probable que l'injonction réglementaire rencontre le même succès dans la pratique. L'objectif de rétablir la confiance entre le lecteur et l'information, entre l'électeur et le politique, réside moins dans un objet que dans un projet.

La co-construction évoquée par Nicolas Colin et Henri Verdier dans *L'Age de la multitude* (Armand Colin, 2012) est un des leviers du renversement de ces rapports. Algorithmes au service du datajournalisme et logiciels de fact-checking participatifs impactent la production et la consommation d'information, mais aussi l'exercice d'une citoyenneté augmentée qui « sape les fondements

de la démocratie représentative et son principe de délégation », comme le suggère le journaliste Francis Brochet dans son portrait de « L'électeur numérique » (*Le Débat*, mars-avril 2017). La limite d'un projet de loi contre les « fake news » réside enfin dans le rejet d'un modèle vertical : celui qui impose le vrai et décrète le juste.

L'arbitrage est complexe pour le lecteur et l'électeur : entre la perspective d'un détecteur de mensonge continu et instantané, et celle d'un grand oral électoral, il faudra choisir. Mais dans notre société horizontale, tissée de co-production et avide de transparence, celle-là même qui a porté au second tour de l'élection présidentielle un candidat hors système et une candidate antisystème, la loi anti-« fake news » n'est qu'un spectre daté, l'ombre d'une bonne intention, dépassée avant même de voir le jour. ■

F Farid Gueham, consultant numérique auprès de la Fondation pour l'innovation politique (Fondapol), est l'auteur du « Fact-checking : une réponse à la crise de l'information et de la démocratie » (Fondapol, 2017)

La désinformation, un phénomène économique

Pour enrayer la propagation de fausses informations, il faut s'en prendre au fonctionnement même du Web, explique la chercheuse Francesca Musiani

Par **FRANCESCA MUSIANI**

À l'ère des grandes plateformes numériques – Facebook et Google en tête –, la classification, la diffusion et la priorisation de l'information sur Internet se font de plus en plus au moyen d'outils qui permettent de développer un profil de chaque utilisateur et de personnaliser les contenus proposés. Ces outils, puisqu'ils ont pour but d'influencer les comportements, peuvent poser des problèmes de manipulation. La manière dont les grandes plateformes « choisissent » l'information qui nous est proposée est une question centrale pour toute tentative de régulation du phénomène dit « des fake news ».

Pour comprendre les coulisses des « fake news », il faut partir d'une question : comment marche la propagation de l'information en ligne, et plus particulièrement sur les grandes plateformes ? Grâce à une logique d'affinité et de proximité : les internautes citent, relaient, ce qu'ils jugent intéressant. Plusieurs études ont pu montrer que cette logique, en dépit de son potentiel direct et égalitaire, donne lieu à une compartimentalisation thématique ou idéologique (c'est ce que le militant et entrepreneur américain Eli Pariser a appelé « bulle de filtres »).

MISE À JOUR DE LA RUMEUR

Un exemple de ce phénomène est la navigation en « mode personnalisé » sur Google : le moteur de recherche pourrait, en certains cas, devenir un outil qui conforte une opinion déjà établie au lieu d'aider à explorer l'information... à cause d'un modèle économique qui consiste à montrer aux internautes ce qui leur plaît. De façon semblable, l'algorithme qui guide la classification des informations sur Facebook, suit un principe de proximité : l'information vue en premier est celle qui a été partagée par les contacts dont nous sommes les plus proches.

L'enjeu central pour les plateformes, dans ces exemples et bien d'autres, est bien sûr économique : il s'agit de mettre à profit les données personnelles de ses utilisateurs (et donc retenir leur attention le plus longtemps possible pour pouvoir les collecter), pour ensuite générer des revenus en les exposant à des contenus publicitaires qu'on a une forte chance de les voir apprécier et échanger avec leurs proches. Ce que sous-tend l'infrastructure technique de Facebook est ainsi un principe assez classique de profilage publicitaire et de fidélisation. Y a-t-il donc un écueil qui serait spécifique aux plateformes numériques, et qui rendrait ce phénomène moins identifiable et plus problématique ? La réponse réside dans la place que les GAFA ont désormais pris dans notre vie : nés comme des outils de contact et de réseautage social, ils constituent désormais un de nos principaux points d'accès à l'information en ligne. Or, de plus en plus fréquem-

ment, une véritable « industrie de la désinformation » se superpose aux processus que l'on vient de décrire et – puisque les grandes plateformes ont une incitation économique à donner la priorité aux contenus sensationnalistes, car plus susceptibles de retenir l'attention – finit par favoriser la polarisation et la radicalisation des débats.

Les « fake news » ne sont pas un phénomène nouveau : il s'agit en fin de compte d'une mise à jour de la rumeur, du bouche-à-oreille. Ce qui change avec les grandes plateformes numériques, c'est que ces phénomènes sont industrialisés et réintermédiés : contrairement à ce que l'on pourrait penser, la désinformation sur les plateformes est loin d'être un phénomène spontané. Elle est artificielle et organisée, et, le plus souvent, n'a rien à voir avec l'engagement politique véritable, mais avec des acteurs qui ont très bien compris quels leviers de l'économie numérique ils devaient actionner pour voir leurs recettes publicitaires augmenter. La circulation de la désinformation sur le Web a un lien direct avec la façon dont les plateformes cherchent à tirer un profit économique de leur audience ; sa redoutable efficacité, comme le remarque Romain Badouard dans son livre *Le Désenchantement de l'Internet* (FYP Editions, 2017), est due au fait qu'elle est désormais inscrite dans les architectures techniques et les algorithmes qui font circuler les informations, et non plus dans les informations en tant que telles.

Les réactions à ces pratiques sont de différents types et mobilisent des acteurs divers : les grands acteurs privés, les journalistes, les chercheurs et les pouvoirs publics. Pour le moment, ce sont les plateformes elles-mêmes qui, en dépit de leur statut ambigu, ont réagi avec le plus de rapidité. Facebook a ainsi pris depuis 2016 un ensemble de mesures visant à lutter contre la désinformation sur sa plateforme. Il a par exemple modifié son algorithme pour prendre en compte non seulement la popularité de certains contenus, mais également leur source, en favorisant certains médias considérés comme « légitimes ». Google a, de son côté, modifié le sien pour appliquer un label aux sites considérés comme fiables.

La circulation de la désinformation sur Internet tire profit d'un certain nombre de facteurs techniques et économiques, tels que les modèles économiques des plateformes ou les infrastructures techniques qu'elles mettent en place. Une tentative de régulation des « fake news » ferait bien de prendre en compte ces causes plus profondes, au-delà de l'aspect qui nous est proche en tant qu'utilisateurs – celui des contenus. ■

Francesca Musiani, spécialiste de l'architecture du Web, est chargée de recherche au CNRS



SUR LE WEB

LE DÉBAT SE POURSUIT SUR **LEMONDE.FR**
WWW.LEMONDE.FR/IDEES

« **Face aux « fake news », la loi est bancale** »
Pour Christian Gerin, président du Syndicat des agences de presse audiovisuelles, la loi contre les « fake news » est déséquilibrée. « *De nouvelles attributions sont confiées au CSA, mais sans répondre à la question des moyens* », ajoute-t-il.

Loi « fake news » : « Aussi nécessaire que risquée »
L'avocat Jean-Pierre Mignard considère que la proposition entend, de façon salutaire, protéger le suffrage universel. Mais gare à ne pas voter un texte qui, demain, pourrait être interprété de manière liberticide. L'indépendance de la justice reste la meilleure garantie.

Le Brésil face au risque du pire

Analyse

CLAIRE GATINOIS

SAO PAULO - correspondante

Jefferson Lima Menezes, 39 ans, a quitté les soins intensifs et repris sa vie d'avant, celle d'un syndicaliste anonyme de la banlieue de Sao Paulo. La balle qui a atteint son cou dans la nuit du samedi 28 avril n'a touché ni la carotide ni la moelle épinière. Cette nuit-là, il se trouvait au campement de Curitiba, capitale de l'Etat du Parana (sud du pays), en soutien à l'ancien président Luiz Inacio Lula da Silva, emprisonné à quelques centaines de mètres de là. Le tireur, filmé par des caméras de vidéosurveillance, en voulait-il au trentenaire pour quelque règlement de comptes personnel ? Ou s'attaquait-il à la foule de militants protestant contre l'incarcération de Lula, totem de la gauche, pour des faits de corruption ?

La plupart des sympathisants du Parti des travailleurs (PT) de Lula n'ont aucun doute sur les motivations politiques de l'attaque. « *La situation de violence et d'intolérance au Brésil est très grave* », a commenté la présidente du PT, Gleisi Hoffmann, peu après les tirs, précisant que cette violence s'adressait essentiellement aux mouvements de gauche. Fin mars, la caravane de Lula, alors libre et en précampagne électorale dans le sud du pays, n'avait-elle pas déjà été visée par des tirs ? La fusillade n'est-elle pas la suite de l'assassinat, le 14 mars, de la conseillère municipale de Rio de Janeiro Marielle Franco, figure de la gauche progressiste, en guerre contre les violences policières, le racisme et l'homophobie ?

DANS UN PAYS OÙ UNE PERSONNE EST ASSASSINÉE TOUTES LES NEUF MINUTES, FAIRE DE LA POLITIQUE RÉDUIT SENSIBLEMENT L'ESPÉRANCE DE VIE

Dans un pays où une personne est assassinée toutes les neuf minutes, faire de la politique réduit sensiblement votre espérance de vie. Entre 1998 et 2016, 79 candidats en campagne ont été assassinés, soit 16 par période électorale, relève une étude de l'Unirio, l'université fédérale de l'Etat de Rio de Janeiro.

Mais cette violence hier cantonnée aux campagnes, la voici dans les grandes villes. Visant autrefois des acteurs locaux pour des bagarres personnelles, elle se fait idéologique, cherchant des figures nationales, emblèmes de la démocratie. « *Il s'agit de faits isolés, mais hautement symboliques et marquants. On s'attaque à un ancien chef d'Etat en campagne. C'est sans précédent !* », observe Ignacio Cano, sociologue et membre du Forum brésilien de sécurité publique, une ONG.

Plus choquante encore est l'absence de condamnation unanime et immédiate de la part des acteurs censés défendre les valeurs de la république. Si le meurtre de Marielle Franco a ému tout le pays, les balles qui ont percé la carcasse des bus de Lula n'ont que mollement été com-

mentées. L'ancien gouverneur de Sao Paulo, Geraldo Alckmin, candidat de la droite pour l'élection présidentielle, est allé jusqu'à affirmer que le PT ne faisait que récolter ce qu'il avait semé. Le représentant de l'extrême droite, Jair Bolsonaro, a quant à lui osé insinuer que le PT aurait pu être lui-même l'auteur des tirs. Une hypothèse reprise par la jeunesse militante de la droite dure, représentée par le Mouvement Brésil libre (MBL).

Cette violence et la relative indifférence qu'elle suscite auprès de l'opinion témoignent de la radicalisation effrayante de la société brésilienne. Les premiers signaux de la colère sont apparus lors des manifestations spontanées de juin 2013. D'abord apolitique, la grogne populaire s'est nourrie des désillusions, du désenchantement et de la rancœur d'une partie du pays envers dix ans de gouvernement PT. Un pouvoir qui sortit de la misère des dizaines de millions de Brésiliens, fit du pays un protagoniste de la scène diplomatique et sportive internationale, mais fut incapable de créer un Etat-providence décent.

APPELS À UNE INTERVENTION MILITAIRE

Cette colère s'est peu à peu muée en une haine viscérale, alimentée par les scandales de corruption touchant le parti de gauche et l'irritation d'une bourgeoisie troublée de voir les classes inférieures accéder peu à peu aux attributs de la richesse. Soudain les « pauvres » prenaient « leurs » avions, fréquentaient « leurs » boutiques, empruntaient « leurs » autoroutes au volant de voitures achetées à crédit. Lula, l'enfant pauvre du Nordeste, incarne ce mélange des genres jugé insupportable dans une société encore marquée par les rapports du « maître et de l'esclave » décrits par le sociologue Gilberto Freyre.

La destitution de la dauphine de Lula Dilma Rousseff, en 2016, réclamée par la rue, aurait pu calmer les esprits si le gouvernement de son successeur de droite, Michel Temer, n'avait enfoncé un peu plus le pays dans un chaos politique, éthique et économique. Déboussolée, écoeuvrée par les politiciens traditionnels, une partie du pays est désormais tentée par l'autoritarisme. En attestent les appels à une intervention militaire pour renverser le président Temer scandés lors de la révolte des routiers, fin mai.

« *C'est là que Bolsonaro entre en scène* », commente le candidat du Parti socialisme et liberté, (PSOL) Guilherme Boulos. Le député Jair Bolsonaro, militaire de réserve et grand nostalgique de la dictature (1964-1985) dont la notoriété se limitait jusqu'ici à une frange minoritaire de la population, est désormais en tête des sondages derrière Lula. « *Il est la synthèse de ce que ce la société brésilienne a de pire* », estime M. Boulos. Défenseur de la peine de mort, du libéralisme économique, de la rigueur morale et de la « tolérance zéro », le candidat décomplexé une partie des électeurs enragés par la popularité persistante de Lula. Cette extrême droite, encore désorganisée, est aussi galvanisée par une gauche qui se dit persécutée par la justice, les médias et l'opposition, engageant une lutte du « eux contre nous » où aucune modération ne semble acceptable. ■

La silencieuse troisième Corée



LES TROIS CORÉES

de Patrick Maurus
Maisonneuve & Larose/
Hémisphères,
192 pages, 24 euros

Le livre

La Corée ? Quelle Corée ? Le Nord ou le Sud ? Pas si simple, car il y en a une troisième : la Corée « chinoise », composée de 3 millions de « Coréens » de la région autonome de Yanbian, sur la rive chinoise du fleuve Yalu, qui sépare la République populaire de Chine de la République populaire démocratique de Corée (RPDC) : de nationalité chinoise, ils sont restés coréens par leur culture, leur langue (employée parallèlement au chinois) et leur attachement au pays d'origine.

Patrick Maurus, professeur émérite de coréen à l'Institut des langues et civilisations orientales (Inalco) et fin connaisseur des deux pays, aide à comprendre la situation paradoxale d'une Corée aujourd'hui éparpillée. Un pays qui n'existe plus en tant que tel et n'a même plus de nom pour le désigner : la Corée s'appelle Choson au Nord et Hanguk au Sud...

Ce livre au ton enlevé, parfois sarcastique, dense et érudit, a le mérite d'ébranler les clichés. L'agacement de l'auteur est légitime : une incompréhension délibérée a nourri des erreurs

politiques qui ont conduit à la situation présente, celle d'une RPDC de facto nucléaire et des risques de guerre. L'écheveau coréen est plus complexe que ne le donne à penser le manichéisme à propos d'un pays divisé, en 1945, par les vainqueurs de la guerre du Pacifique, devenu deux Etats qui se déchireront dans une guerre fratricide (1950 à 1953) suspendue à un cessez-le-feu qui n'a jamais été suivi d'un traité de paix.

NATIONALISME FAROUCHE

Dictature au Nord, démocratie au Sud. Certes, mais encore ? La démocratie au Sud est jeune : jusqu'en 1987, le pays était placé sous des dictatures militaires soutenues par les Etats-Unis et elle a connu bien des dérives dont témoigne l'arrestation, il y a un an, de la présidente Park Geun-hye pour abus de pouvoir.

Quant à la dictature au nord, elle mérite d'être étudiée pour elle-même sans se contenter de plaquer sur sa noire réalité la grille de lecture appliquée aux régimes communistes défunts, afin de comprendre l'évolution du régime, dont l'apparition d'une économie hybride (qui mêle planification et initiative privée). La troisième Corée, enfin, si « déterritorialisée » qu'elle semble inexistante, est appelée à jouer un rôle charnière dans toute évolution de la péninsule. Patrick Maurus montre combien le nationalisme farouche des Coréens, qui devrait les unir, tend aussi à les séparer : le Nord comme le Sud revendiquant la légitimité d'incarner « la » Corée. Que l'on partage ou non les points de vue de l'auteur, son approche incite à une salutaire pondération des affirmations péremptoires sur les Coréens. ■

PHILIPPE PONS



L'AIR DU MONDE | CHRONIQUE

PAR SYLVIE KAUFFMANN

Et Merkel devint
(un peu) militariste

Dans un livre qui vient de paraître aux Etats-Unis, *The World as It Is* («Le monde tel qu'il est», non traduit), un ancien proche conseiller de Barack Obama, Ben Rhodes, raconte de l'intérieur les dix jours qui ont amené l'extrémité américain à renoncer à intervenir en Syrie, fin août 2013, après une attaque de civils à l'arme chimique.

Ce que révèle ce récit est intéressant à deux titres. D'abord, il montre le cheminement qui conduit le chef d'Etat à conclure que l'ère des interventions américaines au Moyen-Orient est révolue, quel que puisse être leur bien-fondé : en l'occurrence, punir un dictateur qui massacre sa population et viole les traités internationaux.

Après le fiasco irakien, engager les forces américaines à l'extérieur est devenu trop impopulaire, même pour des motifs humanitaires. «*Les gens disent toujours : plus jamais ça*, confiait amèrement Obama à Ben Rhodes. *Mais ils ne veulent jamais rien faire.*» L'unilatéralisme de Donald Trump n'est pas arrivé comme un coup de tonnerre dans un ciel bleu : il était annoncé par la lassitude de l'opinion publique face aux charges de la superpuissance américaine.

L'autre éclairage apporté par cet épisode concerne les dirigeants européens. Alors qu'il penche encore en faveur d'une intervention militaire en Syrie, Barack Obama appelle Angela Merkel, «*le leader étranger qu'il admirait le plus*». Il sait que, contrairement à la France et au Royaume-Uni, l'Allemagne ne participera pas à l'opération, mais il a besoin de son soutien pour pouvoir présenter un front transatlantique uni.

Basculement transatlantique

Or, la chancelière freine des quatre fers, longuement et sûrement. Lorsqu'Obama raccroche, écrit son conseiller, «*pour la première fois, je le sens mal à l'aise sur l'idée d'agir en Syrie*». Puis viendra l'appel de David Cameron, qui s'excuse, mis en échec par la Chambre des communes. Les contacts pris au Congrès sont tout aussi négatifs. Le 30 août au soir, Obama informe ses collaborateurs qu'il préfère demander l'aval du Congrès, ce qui veut dire que l'intervention n'aura pas lieu. «*Il appelle ensuite quelques dirigeants étrangers, dont Benyamin Nétanyahou*», raconte l'auteur. Le nom de François Hollande n'est pas cité une seule fois.

Cinq ans plus tard, dimanche 3 juin, la même chancelière, Merkel-la-prudente, Merkel-l'anti-militariste, donne son accord à une initiative de défense européenne d'un nouveau type. Hormis l'inamovible Merkel, c'est un autre monde. Les Britanniques quittent l'Union européenne (UE), Trump a succédé à Obama, Macron à Hollande, les populistes règnent à Rome. Donald Trump méprise les Européens et critique l'OTAN. L'alliance transatlantique est secouée par la politique anti-européenne du président de l'«*America First*» ; à la veille d'un sommet du G7 au Canada, les 8 et 9 juin, les insultes sont au bord des lèvres.

LA DÉMARCHÉ DE
MERKEL SE SITUE
DANS LA DROITE
LIGNE DE SA
RÉACTION À
L'ÉLECTION DE TRUMPLA CHANCELIERE
A DONNÉ
SON ACCORD
À UNE INITIATIVE
DE DÉFENSE
EUROPÉENNE

Dès son arrivée au pouvoir, en mai 2017, Emmanuel Macron a relancé le thème de la défense européenne. Dans son discours de la Sorbonne, en septembre 2017, il avance l'idée d'une «*initiative européenne d'intervention*» (IEI). Dans les mois qui suivent, sa ministre des armées, Florence Parly, s'attache à la mettre sur pied.

Pour Angela Merkel, adhérer à cette initiative est un véritable saut qui donne la mesure du basculement transatlantique. Non pas que l'Allemagne soit sur le point de devenir une puissance militaire : on en est loin, il faudrait d'abord nettoyer les toiles d'araignée des tanks de la Bundeswehr, puis changer le logiciel. La chancelière y met d'ailleurs d'inévitables limites et rappelle que toute intervention devra être approuvée par le Bundestag. Mais sa démarche se situe dans la droite ligne de sa réaction à l'élection de Donald Trump : «*A présent, notre destin est entre nos mains.*»

La défense européenne, disent les nombreux sceptiques, est une chimère aussi vieille que l'Europe. Les défis du contexte international aidant, quelques avancées récentes ont été réalisées, comme la création d'un Fonds européen de défense. L'IEI chère à M. Macron a le mérite d'être limitée dans ses objectifs : il ne s'agit pas d'une nouvelle organisation, mais d'un mécanisme de coopération militaire, qui permettrait aux armées de quelques pays européens d'intervenir ensemble rapidement et efficacement en cas de crise, sans être retardés par de lourds circuits de prises de décision. «*Les institutions c'est bien ; l'action concrète, c'est beaucoup mieux*», a plaidé M^{me} Parly devant le think tank European Council on Foreign Relations, le 28 mai, à Paris.

Pour ne pas s'encombrer de traînants ou de gêneurs, l'IEI se veut donc «*non inclusive*» : les participants sont choisis parmi les plus opérationnels et les plus motivés, contrairement à la Coopération structurée permanente, institution «*inclusive*» qui regroupe vingt-cinq Etats de l'UE. Pour l'instant, l'offre a été faite, outre la France, à neuf Etats, dont le Royaume-Uni – premier pays à accepter –, l'Allemagne, le Danemark, l'Estonie, l'Espagne.

Là réside une autre originalité historique de l'IEI : c'est la première initiative post-Brexit incluant les Britanniques dans une démarche européenne, mais hors UE. Les Français ont l'habitude de travailler avec eux dans le domaine de la défense et veulent continuer. Signe révélateur : la Pologne, motivée militairement mais ne comptant que sur les Etats-Unis dans ce secteur, n'a pas été sollicitée.

Toujours optimiste, Emmanuel Macron espère ainsi faire émerger cette «*culture stratégique commune*» sans laquelle aucune défense européenne ne verra le jour. Pour des raisons qui lui sont propres, l'Allemagne en paraissait à des années-lumière. Les récents sondages montrent que son opinion publique se rapproche de la France sur ce point, plus vite que ses élites politiques. Remercions Donald Trump et, un peu aussi, Vladimir Poutine. ■

MIGRANTS : UNE
CATASTROPHE
POLITIQUE
ANNONCÉE

ÉDITORIAL III

Autant l'ampleur de la crise migratoire à laquelle est confrontée l'Europe depuis 2014 était imprévue, autant le blocage politique qu'elle provoque au sommet de l'Union européenne était annoncé. La réunion des ministres de l'intérieur des Vingt-Huit, mardi 5 juin, à Luxembourg, a confirmé ce que tout le monde redoutait : l'Europe reste incapable de trouver une issue commune à ce sujet majeur, qui n'en finit plus de ravager le paysage politique de nos démocraties.

Dernière en date, la petite Slovaquie a à son tour succombé, avec le soutien actif du premier ministre hongrois, Viktor Orban, aux sirènes d'un parti anti-immigration qui devrait participer à la formation du prochain gouvernement à Ljubljana.

Au clivage Est-Ouest, entre des pays d'Europe centrale, ouverts depuis peu à la libre circulation des personnes, radicalement opposés à l'idée de se voir imposer par Bruxelles des quotas de réfugiés, et une Europe de l'Ouest campant sur le principe de solidarité, s'est ajouté un clivage Nord-Sud, entre pays riverains de la Méditerranée dans lesquels arrivent la grande majorité des migrants et ceux qui souhaitent éviter d'être leur destination finale.

Ces clivages sont compliqués par la progression des mouvements populistes – en partie favorisée par les polémiques sur l'immigration – au sein de l'UE. Ces partis sont aujourd'hui au pouvoir dans plusieurs pays d'Europe centrale et participent à des coalitions gouvernementales en Autriche, en Slovaquie, en Belgique. Mais c'est surtout la victoire du Mouvement 5 Etoiles, en Italie, en mars, et la formation d'un gouvernement avec la Lega d'extrême droite qui précipite le débat. Avec la nomination du chef de file de la Lega, Matteo Salvini, au poste de ministre de l'intérieur, l'affrontement est désormais inévitable. Pendant la campagne électorale, M. Salvini a promis d'ex-pulser un demi-million de migrants.

Le problème – que, dans son cynisme, M. Salvini fait mine d'ignorer –, c'est qu'à l'heure actuelle l'organisation du retour des immigrés clandestins dans leur pays d'origine est quasi impossible. La grande majorité

des demandeurs d'asile déboutés, en réalité, restent en Europe, dans des conditions précaires. Bruxelles et la présidence tournante de l'UE, actuellement occupée par la Bulgarie, tentent d'obtenir un compromis sur la réforme du règlement de Dublin, qui veut que les demandes d'asile soient gérées dans le pays de première arrivée. Le durcissement des positions à Rome rend ce compromis introuvable. La plupart des experts européens prévoient à présent que les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE échoueront de nouveau à se mettre d'accord sur la question migratoire au sommet des 28 et 29 juin.

Ces échecs répétés mènent l'Europe à la catastrophe. Deux priorités semblent établies : offrir l'asile à ceux qui en ont besoin et dissuader les migrants de risquer leur vie pour venir en Europe. Selon un rapport récent du think tank européen European Stability Initiative, quatre pays, l'Allemagne, la France, l'Italie et la Grèce, ont concentré en 2017 près des trois quarts (72 %) des demandes d'asile, soit 509 000 requêtes. Ces quatre pays ont un intérêt prioritaire à réformer et à harmoniser le droit d'asile, et à négocier des accords de réadmission avec les pays d'origine, en particulier les pays africains dont les ressortissants ne peuvent pas prétendre à un statut de réfugié. Peut-être serait-ce là un format de travail plus productif que les grands-messes à vingt-huit. ■

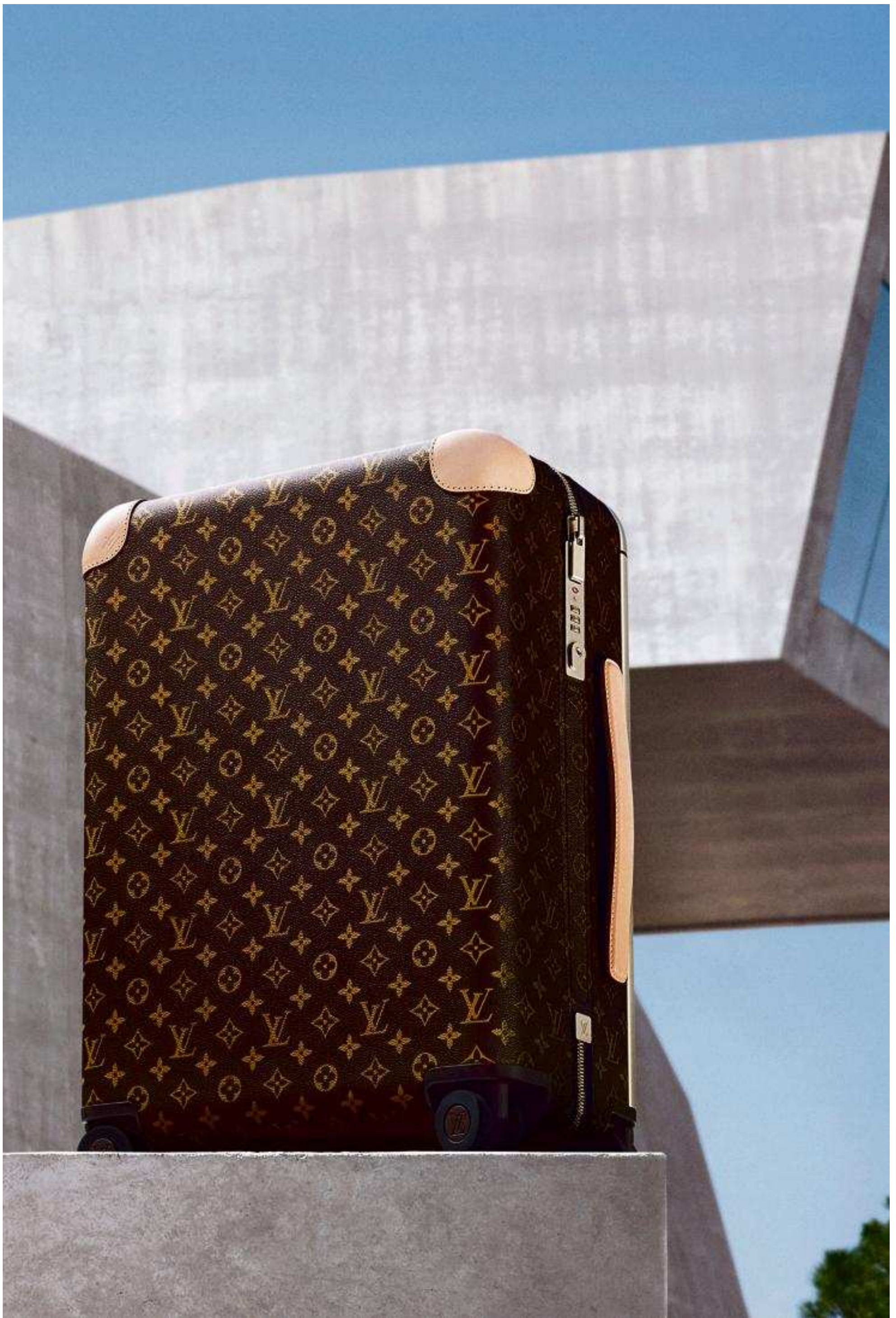
GÉNIES
des
MATHÉMATIQUES

UNE COLLECTION

Le Monde
L'OBGrâce aux travaux de Fourier qui ont permis l'analyse des signaux,
nous pouvons regarder nos vidéos en streaming.Découvrez les esprits d'exception
et les théories mathématiques
qui ont révolutionné le mondeUne collection présentée par
Etienne Ghys
Membre de l'Académie des sciences
et directeur de recherche au CNRSUn mathématicien
au service de la physique
FourierLE VOLUME 11
9,99 €
SEULEMENT

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

www.CollectionMathsLeMonde.fr



louisvuitton.com

Horizon
L'Ame du Voyage

LOUIS VUITTON

Ces départements qui veulent expérimenter le revenu de base

► Pour lutter contre la pauvreté, treize départements veulent tenter l'expérience du revenu de base auprès de 20 000 personnes

► Le versement de cette allocation, qui remplacerait RSA et prime d'activité, serait automatique, sans contrepartie, dès 18 ou 21 ans

► Les élus souhaitent que cette mesure expérimentale soit financée par un fonds abondé par l'Etat

PAGES 2-3

L'Europe divisée sur le statut des chauffeurs routiers à l'international

Les pays de l'Est, qui ont dû céder sur la révision de la directive concernant le travail détaché, veulent prendre leur revanche avec le transport routier PAGE 5



Des poids lourds, à Algésiras (sud de l'Espagne), en juin 2017. JON NAZCA/REUTERS

TECHNOLOGIE COUP D'ENVOI DU MATCH DES ENCEINTES CONNECTÉES

Amazon lançait, à partir du 6 juin, sa gamme Echo en France. Apple suivra dans une dizaine de jours, avec son HomePod

PAGE 8

MÉDIAS LE DIRECTEUR DU « WALL STREET JOURNAL » PREND DU CHAMP

Critiqué pour sa complaisance présumée envers la politique de Donald Trump, Gerard Baker quitte ses fonctions

PAGE 8

PERTES & PROFITS | FOX-SKY-COMCAST-DISNEY

LA DERNIÈRE GUERRE DU VIEUX BARON

Certains grands chefs ne rendent jamais les armes. A 87 ans, Rupert Murdoch a croisé le fer sur tous les continents, depuis son Australie natale jusqu'en Californie, en passant par le Royaume-Uni et la Chine. Chaque fois pour agrandir son empire : d'abord la presse, puis la télévision, le cinéma et même l'Internet. Aujourd'hui, c'est différent. Il ne cherche plus à grossir, mais à mettre de l'ordre dans son héritage. Peu confiant dans les capacités de sa progéniture, le vieux crocodile ne veut laisser à personne d'autre le soin de solder une vie consacrée aux médias. Même au prix du démantèlement. Il gardera la presse et vendra le reste.

Son plan de départ est désormais clair. Depuis plus d'un an, il cherche à acquérir la totalité de sa filiale de télévision européenne Sky, dont il ne possède que 39 %, et, en décembre 2017, il a annoncé vouloir céder l'ensemble de la 21st Century fox, sa branche télévision et cinéma, incluant les chaînes de Disney pour près de 45 milliards d'euros. Mardi 5 juin, le gouvernement britannique, après une longue enquête, a autorisé sous condition la seule opération sur Sky. Inquiets d'une concentration trop grande des organes d'information dans les mains d'un seul homme, qui possède déjà le Times et le Sun, les pouvoirs publics exigent au préalable la cession de la chaîne Sky News.

Cette demande n'est pas une surprise pour M. Murdoch puisque c'est lui qui avait proposé cette solution. Ce qui était moins prévu, c'est l'irruption du géant américain du câble Comcast dans ses cuisines. Celui-ci a voulu surenchérir sur le

rachat de Fox par Disney. Puis, en avril, il a déposé une offre au Royaume-Uni pour l'achat de Sky, seul groupe audiovisuel paneuropéen, propriétaire des droits du championnat britannique de football et présent aussi en Italie, Allemagne, Irlande et Autriche.

Opportunisme

Fox, Comcast, Disney, ces trois animaux se flairent depuis longtemps. En 2004, Comcast avait déjà essayé d'avaloir Disney, qui traversait une mauvaise passe. Aujourd'hui, c'est plutôt le premier qui s'interroge sur son avenir. Il est riche à milliards mais l'irruption de l'Internet, et d'acteurs comme Netflix ou Amazon, menace son modèle économique qui repose sur l'offre de bouquets de chaînes câblées à des prix exorbitants. De plus en plus de consommateurs se désabonnent. Pour conjurer cette malédiction, il jette ses milliards dans l'acquisition de contenus. Il possède déjà le groupe NBC Universal et se verrait bien à la tête des pépites de la Fox (300 chaînes dans le monde entier).

Mais les autorités américaines se font tirer l'oreille. Elles n'aiment pas les fusions « verticales » où un distributeur achète ses fournisseurs de contenu et peut évincer les autres. Après un an et demi d'enquête, elles n'ont toujours pas autorisé le géant des télécoms et du câble AT&T à racheter Time Warner et devraient tiquer devant l'appétit de Comcast. M. Murdoch est loin d'avoir quitté le champ de bataille. Comme le découvre Vivendi en France, pour devenir un baron des médias, il faut s'armer d'opportunisme et de patience. ■

PHILIPPE ESCANDE

VU D'AILLEURS | CHRONIQUE PAR BRICE PEDROLETTI

La dure vie des « grands crocodiles » chinois

PÉKIN - correspondant

Après douze ans de prison, Zhang Wenzhong, l'ex-patron de Wumart, un géant chinois de la grande distribution, a vu la Cour suprême chinoise invalider, le 31 mai, la condamnation pour fraude qu'il avait reçue en 2009 pour avoir perçu des subventions uniquement destinées à des sociétés publiques. La loi avait déjà changé quand sa société s'était portée candidate à de tels versements, rendant légitime qu'une société privée en soit bénéficiaire, mais les différents tribunaux qui ont jugé son cas en appel n'en avaient pas tenu compte. Il faut dire que l'arrestation de Zhang Wenzhong avait été explicitement liée à la chute d'un vice-maire de Pékin. Or, la logique propre des purges politiques au nom de la lutte anticorruption est rarement soucieuse de cohérence juridique.

Cette libération surprise offre sans doute un piteux réconfort à Wu Xiaohui, l'ex-patron de l'assureur Anbang et propriétaire de l'hôtel Waldorf Astoria, à New York. Son avocat a révélé le 30 mai

qu'il avait fait appel de sa condamnation à dix-huit ans de prison pour fraude. M. Wu fait partie d'une longue liste de « grands crocodiles », ces oligarques chinois à l'ascension fulgurante et aux connexions aussi efficaces que mystérieuses, détenus ces derniers mois dans le cadre d'une vaste opération d'assainissement financier.

L'objectif est de détricoter par la contrainte leur empire pour neutraliser une partie des dettes qui plombent l'économie chinoise, alors que le marché obligataire connaît de fortes turbulences : une demi-douzaine d'entreprises chinoises cotées en Bourse ont failli à leurs engagements portant sur l'équivalent de 2,1 milliards d'euros de dettes obligataires depuis le début de l'année – dont certaines libellées en dollars. Or, l'équivalent de près de 2500 milliards d'euros arrive à échéance dans les douze prochains mois.

Les « grands crocodiles » représentent aussi pour le pouvoir en place un risque politique, en raison de leurs liens présumés avec des familles de la noblesse rouge ou de dirigeants dont ils se sont prévalus pour faire grossir leurs

affaires, à leur insu ou avec leur consentement. Wu Xiaohui, le magnat déchu de l'assurance, a longtemps utilisé son mariage avec une des petites-filles de Deng Xiaoping. La femme d'affaires Duan Weihong, détenue fin 2017, patronne de l'Hôtel Bulgari, à Pékin, et de la fondation caritative Kaifeng, fut celle par qui se constitua la faramineuse fortune des proches de l'ancien premier ministre Wen Jiabao : sa vieille mère nonagénaire s'est retrouvée multimillionnaire grâce à un portefeuille d'actions constitué par procuration.

Empire démantelé

Quant au patron du groupe Tomorrow, Xiao Jianhua, dont l'exfiltration de Hongkong par des agents chinois en 2017 avait défrayé la chronique, il fut longtemps décrit comme le gestionnaire de fortune d'une poignée de familles rouges. M. Xiao serait actuellement en détention près de Shanghai, en attente de son procès, selon le South China Morning Post de Hongkong. Initialement prévu cet été, celui-ci va être repoussé de quelques mois car le dé-

mantèlement de son empire rencontre des difficultés. Dans un cas, une maison de courtage a retiré son offre d'achat de 30 % d'une filiale de Tomorrow en raison des nouvelles exigences en fonds propres requises par le régulateur chinois. Dans un autre, le groupe pressenti pour reprendre une société d'assurance de Tomorrow se révèle trop petit par rapport à sa cible d'acquisition.

A Shanghai, un fonds d'investissement municipal a pris le contrôle, en mars, de CEFC China Energy, un groupe chinois qui s'est prévalu en quelques années de participations substantielles dans de grands acteurs mondiaux de l'énergie, grâce aux généreux prêts de la China Development Bank, le bailleur des grands projets chinois à l'étranger. Il s'appretait à prendre 15 % du russe Rosneft. Le patron de CEFC, Ye Jianming, excellait dans l'art d'aligner ses objectifs avec ceux du gouvernement chinois, de prêcher la bonne parole de son dirigeant suprême et d'entretenir la confusion sur ses liens avec l'armée chinoise. Il est lui aussi en attente de procès. ■

SMART CITIES
LES PRIX DE L'INNOVATION
Le Monde

DÉCOUVREZ

NOTRE ESPACE DÉDIÉ AUX SMART CITIES

Articles, interviews, vidéos, dossiers spéciaux, réalisés par la rédaction du Monde sur Lemonde.fr/smart-cities

Partenaire principal

Partenaires

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

Ces départements tentés par le revenu de base

Treize élus vont soumettre à l'exécutif une proposition de loi les autorisant à expérimenter ce dispositif

On le croyait moribond, presque enterré, victime collatérale de la campagne présidentielle. Mais le revenu de base, promu par Benoît Hamon, qui en avait fait sa proposition phare, bouge encore. Il pourrait bientôt, si le gouvernement le permet, se déployer à l'échelle locale dans certains territoires français. C'est, en tout cas, ce qu'espèrent les treize présidents de conseils départementaux (Ardèche, Ariège, Aude, Dordogne, Gers, Gironde, Haute-Garonne, Ille-et-Vilaine, Landes, Lot-et-Garonne, Meurthe-et-Moselle, Nièvre et Seine-Saint-Denis) qui devaient présenter, mercredi 6 juin à Bordeaux, une étude de faisabilité à laquelle *Le Monde* a eu accès. L'objectif : aboutir à un texte de loi d'expérimentation, permettant de le tester sur un échantillon de 20 000 personnes à l'automne.

Ses promoteurs savent qu'ils avancent en terrain miné. Le revenu de base est une vieille idée aux contours élastiques. Dans sa version libérale, popularisée par l'économiste américain Milton Friedman, il est pensé comme un impôt négatif se substituant aux prestations sociales. Les sociaux-démocrates, à l'inverse, l'envisagent comme un complément d'aides. D'autres, enfin, militent pour en faire un socle qui libérerait les travailleurs du salariat.

Le point mérite d'être souligné : quand ils parlent de revenu de base, les départements prêchent, eux, pour une allocation qui, dans sa version minimale, remplacerait le RSA et la prime d'activité. Un versement mensuel automatique sans contrepartie, mais sous condition de ressources et qui ne bénéficierait donc pas à tous.

« Inconditionnel ne veut pas dire universel », insiste Jean-Luc Gleyze, président socialiste de la Gironde. On n'imagine pas une seconde que les Rothschild touchent le revenu de base. L'idée, c'est de viser ceux qui ont peu et ceux qui n'ont rien. » En d'autres termes, les plus précaires et notamment les travailleurs pauvres, qui enchaînent les contrats courts, comme les aides à domicile, les saisonniers, les jeunes agriculteurs...

Comment mieux les aider ? « Je n'ai aucun dogme », assure l'élu aquitain. Bien sûr, on va nous accuser de vouloir payer des allocations à tous les cas sociaux. Le but n'est pas de mettre en application le



programme de Benoît Hamon, mais de revoir les dispositifs de lutte contre la pauvreté. Pour évaluer correctement une politique, il faut la tester. » Les départements, chargés aujourd'hui de la distribution du revenu de solidarité active (RSA), semblent le niveau idéal. Reste à savoir sur quelles bases.

C'est justement ce que l'Institut des politiques publiques (IPP) s'est efforcé de modéliser en s'appuyant, pour la première fois en France, sur les données de l'administration fiscale et les enquêtes de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Trois variables ont été retenues pour ce revenu de base : l'élargissement du dispositif aux jeunes dès 18 ou 21 ans, la prise en

« L'idée, c'est de viser ceux qui ont peu et ceux qui n'ont rien »

JEAN-LUC GLEYZE
président (PS) du conseil départemental de la Gironde

compte ou non des aides au logement et, enfin, le niveau de dégressivité en fonction des revenus additionnels. Pour le directeur de l'IPP, l'économiste Antoine Bozio, qui a chapeauté l'étude, le but, quel que soit le scénario retenu, est de pallier les failles les plus béantes du système.

L'automatisme des versements mensuels aurait l'avantage de réduire considérablement les non-recours. Pour mémoire, entre 30 et 40 % des personnes éligibles au RSA « socle » n'en bénéficient pas aujourd'hui car ils n'en font pas la demande. En outre, les jeunes en sont pour l'essentiel exclus alors que la part des 18-24 ans vivant sous le seuil de pauvreté avoisine 16 %. Un taux deux fois plus élevé que celui des 25-64 ans.

Autre écueil : les aides comme le RSA et l'APL (aide personnalisée au logement) n'étant pas synchronisées dans le temps, elles ne sont pas toujours adaptées aux changements de vie des bénéficiaires. Une complexité qui plombe la lisibilité de l'ensemble et pèserait

aujourd'hui sur le retour à l'emploi. « Pour une personne seule touchant le RSA et l'APL, chaque euro gagné en plus représente en moyenne 65 centimes d'allocations en moins », estime Antoine Bozio. Ça n'incite pas certains bénéficiaires à travailler, alors même que c'est le but des autorités. »

« Le système fonctionne d'autant moins bien », ajoute Jean-Luc Gleyze, que les travailleurs sociaux passent un temps fou à contrôler les uns et les autres. Moins de répression et plus d'accompagnement, voilà ce qu'ils attendent. »

Au bout du compte, sur les dix-huit scénarios développés par l'IPP, deux tiennent la corde. Le premier, minimaliste, est conçu pour remplacer uniquement le

LES CHIFFRES

1,5 MILLION

C'est le nombre de personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), un dispositif dont le coût annuel avoisine 11 milliards d'euros

35 %

C'est la part estimée des personnes qui peuvent bénéficier du RSA, mais qui n'en font pas la demande

16,1 %

C'est la part des jeunes âgés de 18 à 24 ans vivant sous le seuil de pauvreté (qui correspond à 50 % du revenu médian, soit 846 euros). Pour les 25-64 ans, ce taux atteint 7,2 %

RSA et la prime d'activité. Sur cette base, il garantirait 461 euros par mois à une personne seule et décroîtrait à un rythme de 30 % en fonction des revenus d'activité, pour s'annuler à 1536 euros net. Automatisé et élargi aux jeunes dès 21 ans, son déploiement coûterait 9,6 milliards d'euros à l'échelle nationale (2,8 millions d'euros dans le cadre de l'expérimentation). Le chiffre grimpe à 16,2 milliards avec une éligibilité à partir de 18 ans (4,7 millions pour l'expérimentation). Des montants qui s'ajouteraient aux 16 milliards d'euros du coût actuel du RSA et de la prime d'activité.

« Dans le sens de l'histoire »

Plus ambitieux, le deuxième scénario englobe les aides au logement. Pour les locataires, le revenu de base monte alors à 725 euros, et à 530 euros pour les propriétaires, avec une dégressivité de 38 %. Logiquement, les coûts finaux seraient plus élevés : 17,6 milliards en plus pour les plus de 21 ans (5,2 millions dans le cadre de l'expérimentation), et 25,7 milliards pour les jeunes dès 18 ans (7,5 millions pour l'expérimentation).

Comment financer tout cela ? Les présidents de département n'en ont pas les moyens. « Mais, normalement, quand le gouvernement passe par une loi d'expérimentation, comme c'est le cas pour le programme "territoires zéro chômeur de longue durée", il y a un fonds de dotation abondé par l'Etat », explique André Viola, président socialiste du conseil de l'Aude. « Emmanuel Macron s'est dit à plusieurs reprises favorable à ce genre de tests à l'échelle locale. Le revenu de base pourrait être la mesure de gauche de la deuxième partie de son mandat », estime l'élu.

« Aux Etats-Unis, les rivalités entre secteurs public et privé stimulent l'innovation. En France, les collectivités locales peuvent favoriser une émulation similaire », insiste l'économiste Daniel Cohen (membre du conseil de surveillance du Monde). Pour l'enseignant, pas de doute : « Le revenu de base va dans le sens de l'histoire. »

Les départements se donnent quelques mois pour soumettre à l'exécutif un texte de loi. Selon Gilles Finchelstein, de la Fondation Jean-Jaurès, il faudra aussi d'ici là trouver un nom au dispositif. « Revenu de base » sonnerait encore trop « ancien monde ». ■

ÉLISE BARTHET

En Finlande, une expérience grandeur nature au bilan contrasté

UNE COUVERTURE MÉDIATIQUE sans précédent. Lorsque, le 1^{er} janvier 2017, Juha Sipilä, le premier ministre centriste finlandais, arrivé à la tête d'un gouvernement de coalition en mai 2015, lance l'expérimentation du revenu de base, les médias étrangers affluent. La Finlande devient alors le premier Etat européen à expérimenter – pour une période de deux ans – ce dispositif à l'échelle nationale. Dix-huit mois plus tard, le bilan est contrasté. A tel point que son éventuelle prolongation n'a pas encore été décidée.

Ce test grandeur nature concerne 2 000 citoyens, âgés de 25 à 58 ans. Quand ils ont été tirés au sort, tous étaient à la recherche d'un travail. Depuis le 1^{er} janvier 2017, ils perçoivent 560 euros par mois, indépendamment de leurs autres ressources. Ce revenu a remplacé leurs allocations chômage. Le but du gouvernement était de « promouvoir l'emploi », en « réduisant la bureaucratie et simplifiant le système complexe des aides sociales ».

Non seulement les bénéficiaires n'ont plus de comptes à rendre à Kela, l'organisme de sécurité sociale, mais ils continuent de toucher les 560 euros, même s'ils retrouvent un travail. En Finlande, qui affiche le taux d'emploi le plus faible des pays nordiques – 70 %, contre près de 80 % en Suède –, le revenu de base est censé encourager ceux qui l'empochent à faire preuve d'initiative : créer leur entreprise, accepter un contrat court ou un emploi à temps partiel.

Depuis sa mise en place, pourtant, le dispositif est critiqué, jugé trop peu ambitieux pour permettre d'en évaluer vraiment les effets. « Nous n'avons pas assez d'individus pour pouvoir analyser l'impact sur des sous-groupes, comme les jeunes ou les mères célibataires. Et, comme tous les participants étaient au chômage, nous ne pouvons pas voir s'il y a un effet de substitution chez les salariés qui décideraient de réduire leur temps de travail quand ils percevront les 560 euros », expli-

que Olli Kangas, chef du projet chez Kela. Selon lui, il aurait fallu pouvoir cibler cinq fois plus de personnes représentant toute la population – chômeurs et non-chômeurs – pendant au moins cinq ans.

« Manque de volonté politique »

La Confédération des industries finlandaises, convaincue dès le départ que le revenu de base se solderait par une impasse, ne cache pas sa déception. « Nous n'avons pas testé le revenu universel, mais une nouvelle allocation-chômage se substituant à celle qui existait déjà », commente l'expert Vesa Rantahalvari. L'absence d'imposition sur les 560 euros représente, d'après lui, l'une des principales failles de l'expérimentation puisque, dans la réalité, la fiscalité serait appelée à financer le revenu de base, en prélevant l'équivalent du montant versé, une fois un certain niveau de revenu atteint.

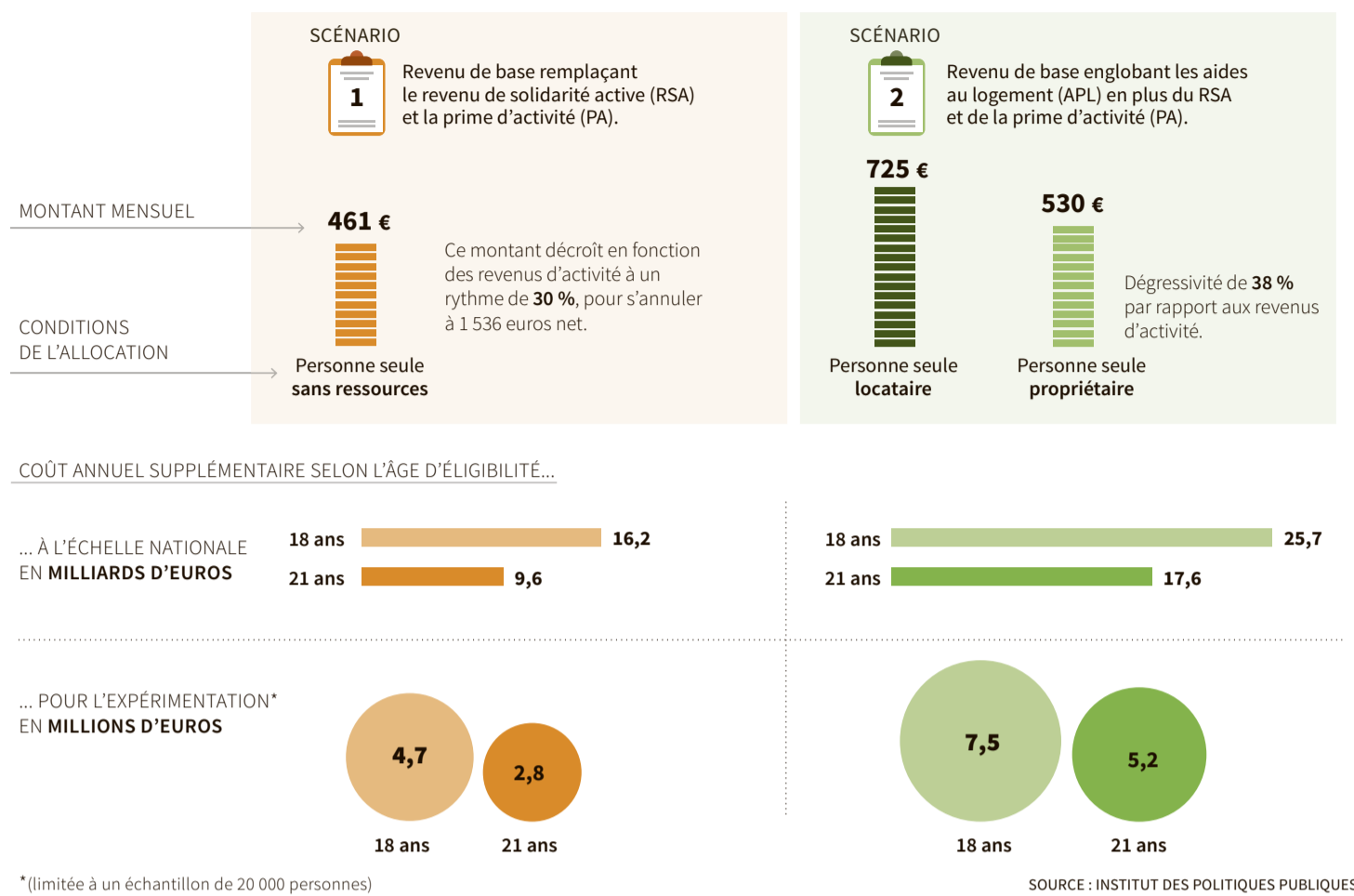
Pourquoi alors ne pas être allé jusqu'au bout ? Olli Kangas évoque « un manque de

volonté politique ». Le projet n'a obtenu que 20 millions d'euros de financement, alors que Kela réclamait le double. Touko Aalto, patron des Verts, qui fait campagne pour l'extension du projet après le scrutin législatif d'avril 2019, mentionne « un différend philosophique ». Si son parti « croit que les gens font des choix raisonnables quand on leur en donne la liberté », d'autres, comme les sociaux-démocrates et le parti de la coalition nationale (centre droit), pensent qu'« il faut les forcer à faire ces choix ».

Début janvier, le gouvernement a d'ailleurs annoncé une série de réformes dites « d'activation », visant à renforcer les contraintes pesant sur les demandeurs d'emploi. Des mesures « en contradiction avec l'idée même du revenu universel », estime Olli Kangas, qui espère encore que l'expérimentation sera relancée après les élections de 2019. ■

ANNE-FRANÇOISE HIVERT (MALMÖ, SUÈDE, CORRESPONDANTE RÉGIONALE)

Deux simulations pour expérimenter le revenu de base à grande échelle



« C'est comme si une porte s'était ouverte »

Plusieurs pays d'Europe testent le revenu de base. Des bénéficiaires racontent leur expérience

TÉMOIGNAGES

En Europe, le revenu de base est expérimenté à petite échelle dans le cadre d'initiatives très variées. La municipalité de Barcelone le teste dans les quartiers populaires. En France et en Allemagne, des dons de particuliers permettent de le financer... Paroles de bénéficiaires.

En France

L'initiative « Mon revenu de base », lancée par Julien Bayou, porte-parole national d'Europe Ecologie - Les Verts, s'appuie sur le financement participatif. Une fois les fonds collectés auprès du grand public, les bénéficiaires sont tirés au sort parmi les 80 000 personnes enregistrées sur le site. Ils reçoivent 1 000 euros par mois pendant un an.

« C'est pas l'Amérique, mais ça aide »

Denis – son prénom a été modifié – charpentier au RSA, vit dans une commune rurale de Nouvelle-Aquitaine.

« Le revenu de base, c'est pas l'Amérique, mais ça aide. Pour le moment, je n'ai pas pu mettre d'argent de côté. Ce n'est pas comme si je cumulais ces 1 000 euros avec un emploi... Avec les aides personnalisées au logement (APL), ça me fait 1 300 euros par mois. Soit 500 euros de plus que quand je touchais le RSA. Alors j'avance doucement. J'ai pu m'acheter une voiture d'occasion pour remplacer mon camion. Maintenant, j'ai aussi un contrat EDF. Et j'ai réglé mes loyers en retard. Surtout, ce petit plus m'a permis d'aller voir un ostéopathe pour ma hernie discale. J'ai beaucoup de mal à marcher et il va falloir que je me fasse opérer. En attendant, impossible de trouver du travail. Je suis charpentier. Un charpentier sur une jambe... Mon médecin m'a dit que je devais me reconverter. Mais la formation en soudure que j'ai demandée m'a été refusée. »

« J'ai tout économisé, car ça va pas durer »

Brigitte – le prénom a été modifié –, vendeuse dans une boutique de maroquinerie, travaille 28 heures par semaine pour 920 euros par mois, auxquels s'ajoutent 108 euros

de prime d'activité et, depuis janvier, le revenu de base.

« Pour l'instant, ça n'a rien changé pour moi. Comme je sais que cela ne va pas durer, j'ai tout économisé. Ça me rassure un peu. J'en aurais bien profité pour prendre des vacances cet été, mais ma patronne m'a annoncé fin mars qu'elle voulait vendre son magasin. Je ne sais pas à quelle sauce je vais être mangée. Même en cas de reprise, je ne sais pas si on me gardera. Le matelas du revenu de base me servira probablement à compléter le chômage. Je regarde déjà les annonces d'emploi. »

En Allemagne

Le revenu universel de base est testé à petite échelle grâce à une initiative privée, *Mein Grundeinkommen* (« mon revenu de base »), lancée en 2014. L'association collecte des dons de particuliers pour financer un revenu de 1 000 euros par mois pendant un an à des bénéficiaires tirés au sort, sans condition. Jusqu'ici, 97 000 personnes ont financé 180 revenus de base.

« Cela m'a permis de relancer mon activité »

Tilmann – il préfère garder l'anonymat – a 26 ans.

« Quand j'ai reçu le revenu de base, j'étais en contrat d'apprentissage à la chaîne publique WDR, à Cologne. Comme je touchais 1 200 euros net par mois, j'ai mis cet argent de côté. Bien m'en a pris. Cela m'a permis de lancer mon activité. A la fin de mon contrat, qui ne pouvait pas déboucher sur une embauche, je me suis, en effet, mis à mon compte, en tant que *motion designer*. Je n'aurais jamais osé le faire sans la sécurité, certes temporaire, du revenu de base. Aujourd'hui, les affaires se développent plutôt bien. Je gagne actuellement 1 500 euros net par mois et je m'acquitte de mes cotisations retraite et assurance maladie. »

« J'y ai gagné une nouvelle énergie »

Astrid – elle préfère garder l'anonymat –, employée à temps partiel dans une maison des femmes gagne 1 100 euros net par mois, salaire qu'elle complète avec d'autres activités indépendantes.

« Recevoir cet argent, même pour un an, a été un soulagement.

Cela faisait des années que je luttais pour boucler les fins de mois. C'est comme si une porte s'était ouverte, je n'avais plus l'impression d'être un hamster qui court indéfiniment dans sa roue. J'y ai gagné une nouvelle énergie. J'ai réalisé un projet qui me tenait à cœur en suivant une formation pour écrire des discours pour les cérémonies d'obsèques. C'est une activité qui se développe et qui complète mes revenus. Le revenu de base m'a aussi permis de prendre le temps de réfléchir et de revoir ma façon de consommer. »

En Espagne

Depuis décembre 2017, la ville de Barcelone teste le « soutien municipal d'inclusion ». Près de 950 familles des quartiers populaires du nord de la cité catalane, soit 3 751 personnes, perçoivent 570 euros en moyenne. Parmi les familles sélectionnées, certaines doivent participer à des programmes de formation professionnelle, de réhabilitation de logements...

« On va en profiter pour soigner les dents des filles »

Laura del Toro Carranza est âgée de 42 ans.

« A l'époque où la mairie m'a appelée pour me proposer de participer au tirage au sort, je ne sortais plus de chez moi. Je n'avais presque plus de vie sociale depuis mon accident vasculaire cérébral survenu il y a quatre ans. Grâce au programme de participation à la communauté et aux deux heures de travail hebdomadaires pour améliorer le quartier, j'ai noué des relations. Ça a été une véritable thérapie pour moi. D'un point de vue financier, je vivais avec moins de 400 euros d'aides sociales et le peu que gagnait mon compagnon. C'était terrible de toucher des sous le 1^{er} du mois et de n'avoir plus rien le 5. Avec ce programme, qui me permet de percevoir 450 euros de plus, j'ai l'impression qu'on m'a sauvé la vie. On va en profiter pour soigner les dents de mes filles, qui ont 23 ans, 18 ans et 4 ans, et payer les factures d'électricité en retard. »

« J'ai désormais l'esprit libre pour chercher du travail »

Orquia Tanemert, 49 ans, au chômage, vit seule avec ses deux filles de 6 et 11 ans.

« Depuis décembre, je perçois 900 euros d'aides. Cela a changé notre vie. Je n'ai plus l'angoisse de ne pas pouvoir payer le loyer, l'électricité, la nourriture. C'est une garantie pour que les besoins essentiels de ma famille soient couverts. J'ai désormais l'esprit libre pour chercher du travail. Je me suis inscrite au programme de formation professionnelle pour redevenir employée administrative. Cela fait si longtemps que je ne travaille pas que j'ai besoin de me remettre à niveau en informatique. Je me sens motivée et heureuse. J'ai rencontré des gens et je ne crains plus constamment d'être expulsée de mon appartement. Je veux vraiment profiter de ces deux ans d'aides pour trouver un travail. »

En Finlande

Le gouvernement expérimente depuis le 1^{er} janvier 2017 le revenu de base pour deux ans.

« Un énorme soulagement »

Juha, père de six enfants, vivant à côté de Vaasa, touchait 640 euros d'allocation-chômage avant d'être sélectionné pour participer à l'expérimentation.

« Quand j'ai appris que j'avais été choisi, j'ai ressenti un énorme soulagement. J'étais au chômage depuis six ans. A la suite d'un burn-out, mon entreprise de menuiserie avait fait faillite. Retrouver un emploi n'est pas facile dans la région. Je voulais me remettre à mon compte, mais à partir du moment où l'on crée son entreprise on perd l'allocation-chômage. Impossible. Percevoir 560 euros, sans conditions, a tout changé : j'ai commencé à vendre des tambours en bois que je fabrique, j'ai pu investir dans des outils et je viens d'ouvrir un *bed and breakfast*. Même si le versement du revenu de base s'arrête à la fin de l'année, je n'ai pas peur. Ces deux années m'ont laissé le temps de créer une activité solide. » ■

PROPOS RECUEILLIS PAR ÉLISE BARTHET, CÉCILE BOUTELET (BERLIN, CORRESPONDANCE) SANDRINE MOREL (MADRID, CORRESPONDANCE), ANNE-FRANÇOISE HIVERT (MALMÖ, SUÈDE, CORRESPONDANTE RÉGIONALE)

« Un impact concret sur la santé »

Enseignante à l'université du Manitoba, au Canada, Evelyn Forget a évalué les effets du revenu de base dans la ville de Dauphin

ENTRETIEN

Professeure d'économie à la faculté de médecine de l'université du Manitoba (Canada), Evelyn Forget travaille sur la pauvreté et ses conséquences sur la santé. Elle a publié en 2008 une enquête sur les effets du revenu de base dans la ville de Dauphin (Manitoba) dans les années 1970.

« La baisse du nombre d'heures travaillées a eu, in fine, des effets plutôt positifs »

L'Ontario verse depuis 2017 un revenu de base à 4 000 personnes âgées de 18 à 64 ans. Les personnes sélectionnées vivent avec moins de 34 000 dollars canadiens (22 500 euros) par an pour les célibataires, 48 000 dollars pour les couples. Quel est l'objectif de cette expérimentation, prévue pour durer trois ans ?

L'idée est de mieux lutter contre la pauvreté. On part du constat que les programmes d'aide existant au Canada remplissent de moins en moins leur fonction. Parce que la bureaucratie est trop lourde et que trop de moyens sont alloués au contrôle, les familles peinent à obtenir les soutiens dont elles auraient besoin. Un autre phénomène a pris de l'ampleur : celui des travailleurs pauvres.

Le projet prévoit de reverser, sous forme de crédit d'impôt, jusqu'à 17 000 dollars canadiens par an pour une personne seule et 24 000 dollars pour les couples. Les handicapés recevront un supplément de 500 dollars par mois. L'objectif n'est pas de mesurer les effets seulement sur l'emploi, mais sur le bien-être en général : la sécurité alimentaire, la santé mentale, l'anxiété, l'éducation, le logement... Beaucoup de données vont être collectées.

Une expérimentation similaire, le projet Mincome, avait déjà été menée dans l'État du Manitoba, dans les années 1970...

Comme aux États-Unis à cette époque, l'idée était d'évaluer les conséquences sur le marché du travail d'un revenu de base attribué automatiquement sous condition de ressources, mais sans obligation de chercher un emploi. Les montants versés étaient à peu près les mêmes qu'aujourd'hui. L'expérience, qui a duré de 1974 à 1979, s'est déroulée à Winnipeg et dans la petite ville de Dauphin. Je me suis concentrée sur cette dernière, car elle avait la spécificité d'être un « site de saturation » : ses 10 000 habitants étaient tous potentiellement éligibles et en ont donc bénéficié.

Quel effet cela a-t-il eu sur le nombre d'heures travaillées ?

Les chercheurs associés n'ont pas pu l'évaluer tout de suite :

instaurée sous un gouvernement de centre gauche, l'expérience a pris fin brutalement quand la majorité a viré à droite. Les données archivées n'ont été exploitées que dans les années 1980. On en a conclu que le nombre d'heures travaillées avait baissé. Pas tant pour les chefs de famille que pour les femmes et les jeunes garçons. Deux raisons à cela : le Mincome a permis aux premières de passer plus de temps en congé maternité à une époque où la durée officielle n'excédait pas quatre semaines.

Quant aux adolescents de 15 à 18 ans, ils sont tout simplement restés plus longtemps au lycée. Avant le Mincome, ces jeunes issus de familles pauvres subissaient une importante pression pour quitter l'école et trouver un emploi.

La baisse du nombre d'heures travaillées a été perçue très négativement à l'époque, mais elle a eu, in fine, des effets plutôt positifs. Ainsi, les jeunes qui ont poursuivi leur scolarité ont trouvé de meilleurs emplois et ont été par la suite moins touchés par le chômage, quand les jobs dans l'industrie et l'agriculture ont commencé à se raréfier.

Vous vous êtes particulièrement intéressée aux conséquences du revenu de base sur la santé des bénéficiaires. Qu'avez-vous pu observer à Dauphin ?

A partir des données de l'Assurance-maladie, j'ai pu comparer les traitements des bénéficiaires du projet Mincome à d'autres groupes de niveau de vie similaire vivant ailleurs au Manitoba.

En termes d'espérance de vie, de natalité ou encore de complications liées aux affections chroniques, les pauvres s'en sortent généralement beaucoup moins bien que les autres. La maladie est souvent une séquelle de la pauvreté. A Dauphin, le taux d'hospitalisation a baissé de 8,5 % entre 1974 et 1979. C'est un chiffre qui recouvre aussi bien les accidents et blessures que les traitements des pathologies mentales. Les familles ont également beaucoup moins consulté leur médecin. Cette expérimentation a eu un impact concret sur la santé des bénéficiaires. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR E. B.

Richesse : les écarts se creusent entre propriétaires et locataires

Entre 1998 et 2015, l'envolée des prix de la pierre a gonflé de 133 % le patrimoine des détenteurs d'un bien immobilier

Dans son état des lieux annuel sur les niveaux de vie et le patrimoine des Français, publié mardi 5 juin, l'Insee observe un léger accroissement des revenus mais l'écart de fortune grandit entre ceux qui possèdent un bien immobilier et les autres.

Le niveau de vie médian des Français atteint, en 2015, 1692 euros par mois, soit un très léger mieux par rapport à 2014 (+ 0,4 %) sans toutefois retrouver le pouvoir d'achat d'avant-crise. Par niveau de vie, on entend le revenu disponible après impôts et prestations sociales par personne composant le ménage, ou plus précisément par unité de consommation : le premier adulte compte pour une unité, puis 0,5 par personne supplémentaire et 0,3 par enfant de moins de 14 ans. Ainsi, ces 1692 euros signifient un pouvoir d'achat de 2538 euros pour un couple sans enfant et de 3553 euros pour une famille de quatre personnes avec deux enfants de moins de 14 ans.

Après une baisse continue depuis 2011, les 10 % des ménages les

plus aisés ont vu leur pouvoir d'achat repartir à la hausse en 2015 avec au moins 3125 euros par personne et par mois, soit 1,7 % de mieux. Les 10 % les plus modestes, qui disposent de 905 euros en moyenne par mois, n'engrangent qu'un modeste gain de 0,3 %.

En 2015, la France compte 8,9 millions de pauvres, soit 14,2 % de la population, vivant avec moins de 60 % du niveau vie médian, c'est-à-dire moins de 1015 euros pour une personne seule et de 1223 euros mensuels pour un couple. Là encore, la crise est passée par là, faisant progresser le taux de pauvreté de 0,9 point et touchant 800 000 personnes de plus, entre 2008 et 2015. Selon des indicateurs provisoires, ce seuil recule, en 2016, à 14 %. Cela place la France parmi les pays affichant le taux de pauvreté le moins élevé de l'Union européenne – il atteint 16,6 % au Royaume Uni et 15 % en Allemagne – en raison notamment de son système de redistribution.

Mais ce qui creuse les inégalités, c'est la détention d'un patrimoine et particulièrement de biens im-

mobiliers. Le patrimoine moyen brut (hors dette) d'un ménage atteint 158 000 euros et a doublé entre 1998 et 2015, mais à des rythmes très différents selon les catégories de ménages. Les 10 % les moins bien dotés disposent de 4300 euros de patrimoine brut, 2000 euros si l'on déduit les dettes. Cela inclut surtout des biens durables comme les voitures achetées à crédit et un peu d'argent, 700 euros accumulés sur des comptes bancaires ou livrets d'épargne, certes sans risque mais très peu rémunérateurs.

Créer un parc à loyer abordable

A l'autre bout de la « cordée », les 10 % des Français les plus aisés détiennent au moins 595 700 euros et, pour les 1 % les plus fortunés, 4,1 millions d'euros chacun, concentrant donc 16 % de la richesse des Français. Leur patrimoine, composé de biens professionnels (14 %), d'actifs financiers (25 %), d'assurances-vie, d'actions et surtout d'immobilier (51 %), a augmenté de 113 % entre 1998 et 2015.

Les actifs financiers se sont valorisés de 75 % entre 1998 et 2015, mais c'est surtout l'envolée des prix immobiliers qui, sur la période, a gonflé de 133 % la richesse des propriétaires. Or ceux-ci se recrutent très peu chez les ménages des trois premiers déciles, puisque ces 30 % de français les plus modestes sont restés locataires.

Ainsi, la clientèle du parc locatif privé comme public est aujourd'hui nettement plus pauvre que dans les années 1990, ce qui devrait, en toute logique, conduire les pouvoirs publics à susciter la création d'un parc à loyer très abordable... En revanche, dès que l'on franchit le troisième décile, la

LES CHIFFRES

1692

C'est, en euros, le niveau de vie médian en France métropolitaine en 2015. Le taux de pauvreté, lui, (14,2 %) est supérieur d'un point à son niveau d'avant la crise. 8,9 millions de personnes ont moins de 1015 euros par mois

8850

C'est, en euros, le revenu mensuel d'une personne seule de la catégorie des très hauts revenus (1 % de la population)

158 000

C'est, en euros, le patrimoine brut (hors dettes) de 47 % des ménages vivant en France. Celui des 1 % les plus aisés est de 4,1 millions d'euros. Entre 1998 et 2015, le patrimoine a globalement doublé, mais diminué pour les 20 % les plus pauvres

propriété devient, grâce à l'accès au crédit, envisageable.

« L'accession à la propriété et à la résidence principale est ainsi particulièrement discriminante », écrivent les auteurs de l'étude de l'Insee, Aline Ferrante et Rosalinda Solotareff : « Le patrimoine brut des accédants s'élève à 265 000 euros, assez proche de celui des propriétaires sans emprunt qui atteint 285 600 euros, mais très loin des locataires », dont la fortune se résume à 13200 euros. ■

ISABELLE REY-LEFEBVRE

En trente ans, la pauvreté a reculé

Des années 1970 à 1984, le taux de pauvreté – vivre avec moins de 60 % du revenu médian –, en France, n'a cessé de décroître, reculant de 17,9 % à 13,5 % de la population. La chute s'expliquait en grande partie par l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités. Ainsi, l'amélioration du niveau des pensions a fait reculer leur taux de pauvreté de 30,5 % à 10,9 %, Entre 1985 et 2008, le taux de pauvreté de la population s'est stabilisé, oscillant entre 14,5 % et 12,6 %. La crise de 2008 l'a relancée, frappant notamment les familles monoparentales, de plus en plus nombreuses et de moins en moins riches parce que touchées par le chômage. Sur les 8,9 millions de pauvres, 2,1 millions de personnes, dont beaucoup d'enfants, vivent dans une famille monoparentale (chiffres 2015), soit 980 000 de plus qu'en 1996.

Chaque année, la contrefaçon fait perdre 60 milliards d'euros à l'Europe

Une étude passe au crible les conséquences sur ventes et emploi dans 13 secteurs d'activité

Chaque année, la contrefaçon fait perdre 60 milliards d'euros à 13 secteurs économiques de l'Union européenne (UE), de l'habillement aux jouets, en passant par les produits pharmaceutiques et cosmétiques, les vins... La présence de produits contrefaits sur le marché entraîne pour ces secteurs des pertes annuelles directes qui représentent 7,5 % de leurs ventes, selon les dernières recherches publiées mercredi 6 juin par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), l'agence qui gère l'enregistrement des marques de l'UE.

« Les fabricants légitimes produisant moins qu'ils ne l'auraient fait en l'absence de contrefaçons et employant donc moins de travailleurs, 434 000 emplois sont aussi directement perdus dans ces secteurs », note le rapport synthétisant cinq années de travaux. En France, c'est l'équivalent de 5,8 % de leurs ventes directes que perdent ces secteurs chaque année, soit 6,8 milliards d'euros.

L'EUIPO estime que les contrefacteurs ont profité de l'importance croissante du commerce électronique, et notamment des places de marché en ligne qui deviennent, selon les auteurs, « de plus en plus une source importante de revenus pour les groupes criminels dans la vente de produits

« Les jeunes ont du mal à comprendre la notion de propriété intellectuelle »

LUIS BERENGUER
porte-parole de l'EUIPO

contrefaits et de contenu numérique piraté (comme les films, la télévision, la musique, les livres, les jeux) ». D'autant que, constate l'agence, « la contrefaçon s'est diversifiée des activités traditionnelles centrées sur le luxe et les produits de marque vers des produits pharmaceutiques, produits électroniques, produits ménagers et cosmétiques, pièces de rechange automobiles, pesticides, jouets, aliments, boissons et produits techniques, tels que les roulements et les composants électroniques ».

Les méthodes des contrefacteurs évoluent également. Ces produits proviennent essentiellement de Hongkong, de Chine, des Emirats arabes unis, de Turquie, de Grèce... L'Organisation de coopération et de développement économiques estime que 5 % des importations de l'UE sont des contrefaçons. « La majorité des pro-

duits viennent d'Asie, essentiellement par des grands bateaux, explique Luis Berenguer, porte-parole de l'EUIPO. Quand ils arrivent à la frontière de l'Union européenne, ils sont reconditionnés dans des petits paquets dans des pays comme l'Albanie, l'Ukraine, le Maroc ou l'Égypte, et envoyés par la poste pour arriver, en passant plus facilement les contrôles douaniers, jusqu'au consommateur final. »

Perçu comme une bonne affaire

Interrogés en 2017 pour cette étude, 10 % des consommateurs européens reconnaissent avoir acheté des produits contrefaits, et autant avoir intentionnellement téléchargé ou diffusé du contenu provenant de sources illégales au cours des douze derniers mois. « Des prix plus bas, une facilité d'accès aux produits contrefaits et un degré élevé d'acceptabilité sociale dans certains pays » sont autant de motivations qui, selon l'EUIPO, expliquent que les consommateurs continuent d'acheter du faux. Malgré les risques encourus, « y compris les conséquences sur la santé et la sécurité, une moindre qualité ou performance, le risque d'une action en justice et la prise de conscience que l'on soutient le crime organisé ».

Les jeunes Européens, surtout, semblent même plutôt à l'aise avec cette infraction : 41 % des

15-24 ans jugent « acceptable d'acheter des produits contrefaits lorsque le prix du produit original et authentique est trop élevé », contre 27 % sur tout l'échantillon.

Plus inquiétant encore, les jeunes perçoivent l'achat de copies comme une bonne affaire, comme le montre le sondage réalisé en France par l'IFOP pour l'Union des fabricants (Unifab), publié mercredi. Ainsi, 43 % des Français de 15-18 ans ont déjà volontairement acheté de la contrefaçon et 14 % d'entre eux en achètent « régulièrement », car elle ne les « dérange absolument pas ». En outre, 57 % des jeunes considèrent que, pour certains produits, comme la mode, « il n'y a pas de différence entre le produit authentique et la contrefaçon ». Ils se fournissent sur Internet (48 % du canal d'achat), essentiellement après avoir effectué une recherche avec les mots-clés « pas cher/cheap » et « soldes/sales ».

« Le plus choquant est que les jeunes ont des difficultés à comprendre la notion de propriété intellectuelle », s'inquiète M. Berenguer. Au second semestre 2017, l'agence a donc lancé un projet pilote dans des écoles européennes pour les sensibiliser à l'importance de la création et de la propriété intellectuelle. Une action qu'elle compte poursuivre cette année. ■

CÉCILE PRUDHOMME

Les maisons françaises de ventes aux enchères s'internationalisent

Piasa, Artcurial ou encore Millon cherchent à rattraper leur retard à l'étranger

L'année 1964 a marqué un tournant pour le marché de l'art français. Sotheby's rachète alors Parke-Bernet, leader américain des enchères, au nez et à la barbe de Drouot. La suite est bien connue : la maison de ventes britannique, tout comme sa rivale Christie's, s'internationalisent. Le duopole distance aujourd'hui les commissaires-priseurs français, cantonnés en majorité à vendre dans l'Hexagone. Une poignée d'opérateurs parisiens tentent toutefois de rattraper leur retard. Le 26 juin, Piasa organisera sa première vente à La Patinoire royale, à Bruxelles.

Si les Français cherchent à s'internationaliser, c'est qu'ils dépendent de plus en plus des acheteurs et vendeurs étrangers. Ainsi, 70 % des vendeurs de Piasa sont étrangers. Chez Artcurial, 15 % des lots proviennent de l'Europe. La moitié des voitures anciennes dispersées chaque année par la maison des Dassault vient d'Allemagne. « C'est un pays majeur. Il faut qu'on y soit présent », insiste Martin Guesnet, directeur Europe d'Artcurial. Mais « les pays germanophones sont complexes à percer. Sotheby's et Christie's y sont implantés depuis longtemps. Pour des raisons historiques, les Allemands se tournent plus volontiers vers les maisons de ventes anglo-saxonnes ».

Aussi, les tentatives d'internationalisation des opérateurs français commencent-elles bien souvent aux portes de l'Hexagone, outre-Quévrain. Pierre Bergé & Associés avait donné le ton, avec une filiale active de 2006 à 2012. Millon et Cornette de Saint Cyr ont pris le relais en 2012. « J'ai fait une analyse très rapide : 15 % de mon fichier acheteur se trouvait en Belgique. Ce qui est énorme, ramené à l'échelle du pays », rapporte Alexandre Millon. Son antenne belge, qui organise une trentaine de ventes par an, lui rapporte désormais entre 3 et 5 millions d'euros par an, soit 10 % à 15 % de son chiffre d'affaires global. Le plat pays pèse jusqu'à 25 % du chiffre d'affaires de Cornette de Saint Cyr.

Autres terres prisées des opérateurs français, la Suisse, où Alexandre Millon a organisé quantité de ventes depuis 2005, et plus encore Monaco. « Le Rocher rapporte 20 millions d'euros, soit 10 % de notre chiffre d'affaires, explique de son côté François Tajan, coprésident d'Artcurial. On nous confierait 50 % de bijoux en moins si nous n'avions pas l'argument de nos ventes à Monaco. »

AGROALIMENTAIRE Les salariés de Danone au Maroc manifestent

Des centaines de salariés de la filiale marocaine de Danone, redoutant de perdre leur emploi, ont manifesté, dans la nuit de mardi 5 à mercredi 6 juin, devant le Parlement, à Rabat. Leur employeur est touché par une mystérieuse campagne de boycott qui vise également les stations-service Afrika et l'eau minérale Sidi Ali. Depuis le début du mouvement, la filiale a connu « un repli de son activité » et mis un terme aux contrats de 886 intérimaires. – (AFP)

MÉDIAS « VSD » cédé à Georges Ghosn

Le groupe de presse magazine Prisma Media a bouclé, mardi 5 juin, la cession de l'hebdomadaire VSD à l'homme d'affaires Georges

Parmi les terres prisées des opérateurs hexagonaux figurent la Belgique, la Suisse et Monaco

Difficile toutefois d'être sur tous les fronts quand on n'est pas une multinationale comme Christie's ou Sotheby's. Certains commissaires-priseurs français misent sur des apporteurs d'affaires indépendants. D'autres ont des représentants intégrés à la maison. Pour rattraper des lots à Paris, Artcurial a ouvert depuis 2012 cinq bureaux à Monaco, Vienne, Milan, Munich et Bruxelles, et dispose de deux représentants à Tel-Aviv et Pékin.

L'option du partenariat

Rares sont celles à avoir ouvert une maison de ventes, car le coût est colossal, de l'ordre de 500 000 euros par an à Bruxelles pour Millon. Afin d'organiser ses trois ventes annuelles dans la capitale belge, Piasa préfère louer l'espace de La Patinoire royale. Dernière option : le partenariat avec une maison de ventes étrangère. Millon a noué une alliance avec la maison de ventes marocaine Mazad pour orchestrer trois ventes annuelles à Tanger, tandis qu'Artcurial s'est rapprochée de l'allemande Lempertz pour les ventes de bijoux et de montres.

Si Piasa a décroché la vente du contenu de l'Hôtel Ritz de Madrid, début mai, elle a dû collaborer avec la maison madrilène Ansoarena pour le volet logistique. « On va sûrement continuer à travailler avec eux et développer un département design pour toucher une clientèle qui voudrait vendre à Paris », note Frédéric Chambre, directeur général de Piasa.

Prochaine étape ? Peut-être Londres, où Piasa a failli s'associer avec la maison Mallett, qui a finalement fermé ses portes. Quid des États-Unis ? Trop tard. « S'attaquer à Sotheby's, Christie's et Phillips, c'est ridicule », estime M. Chambre. Tout juste les opérateurs français y font-ils tourner les œuvres qu'ils vendent à Paris. La Chine se trouve également dans leur viseur. Artcurial s'était installée en 2008 à Shanghai, en association avec le fondateur du groupe Sun Media. Avant de jeter l'éponge. ■

ROXANA AZIMI

Ghosn, ex-propriétaire de plusieurs journaux, dont *France-Soir*, qui veut transformer ce titre en mensuel. La transaction a été bouclée en dépit des vives inquiétudes des salariés, qui avaient dénoncé derrière le projet de cession un « plan social déguisé », M. Ghosn ayant indiqué, selon eux, qu'il n'avait besoin que « de 12 à 16 personnes sur 31 CDI ». – (AFP)

EMBALLAGE International Paper renonce à acheter Smurfit Kappa

Le fabricant américain de papier et d'emballages International Paper a annoncé, mercredi 6 juin, qu'il renonçait à acheter Smurfit Kappa après deux refus du conseil d'administration et de la direction de la société irlandaise. Il avait proposé 8,9 milliards de dollars fin mars. – (AFP)

Transport routier : la revanche des pays de l'Est

Le statut à accorder aux chauffeurs travaillant à l'international divise les pays de l'Union européenne

BRUXELLES - bureau européen

Cela ressemble à un « match retour », bien engagé cette fois par les pays d'Europe de l'Est. Après avoir dû céder face aux Etats de l'Ouest, France et Belgique en tête, sur la révision de la directive concernant le travail détaché (définitivement validée fin mai), les eurodéputés et les dirigeants polonais, tchèques ou roumains veulent prendre leur revanche avec le transport routier. S'ils gagnent la partie, ce sont les conditions de travail des chauffeurs, déjà peu re-luisantes, qui risquent d'en pâtir.

Lundi 4 juin, grâce à une très courte majorité, les élus de l'Est sont parvenus à imposer leur point de vue lors d'un vote capital à la commission « transports » du Parlement européen sur la révision de ce qu'à Bruxelles on nomme le « volet social du paquet mobilité ». Un ensemble de textes visant notamment à adapter aux routiers la directive travail détaché révisée (même rémunération sur un même lieu de travail), au motif qu'ils exercent une profession extrêmement mobile.

Les eurodéputés ont obtenu qu'un conducteur effectuant une livraison « internationale » (traversant plusieurs pays de l'Union) soit totalement exempté du détachement. Rien n'obligerait donc son employeur à ce qu'il soit rémunéré selon les normes des différents pays traversés durant son temps de trajet sur ces territoires.

Pour ce qui est du cabotage (la livraison à l'intérieur d'un même Etat), les routiers seraient certes considérés comme « détachés » dès le premier jour, mais auraient la possibilité d'effectuer un nombre illimité d'opérations de cabotage pendant sept jours cumulés par mois, autrement dit d'entrer en concurrence frontale, pendant toute cette période, avec les transporteurs locaux.

Enfin, le repos des chauffeurs « en cabine » est autorisé, à condition que les parkings soient « de

Sans accord, les routiers continueraient à relever de la directive détachement de 1996

qualité », alors que les élus français s'opposaient totalement à une telle flexibilité.

Outrée, la Française Karima Delli, présidente (Europe Ecologie-Les Verts) de la commission transports, a fustigé un vote qui « vient d'ouvrir la porte à une libéralisation à marche forcée du transport routier de marchandises. (...) L'autorisation du repos en cabine et l'allongement du temps de conduite auraient des conséquences désastreuses pour la sécurité des routiers comme de tout autre usager de la route. L'exclusion du transport international du champ de la directive sur le détachement des travailleurs ferait des routiers européens des salariés de seconde zone ».

« Pas la fin de l'histoire »

Les socialistes abondent dans ce sens : « Les mesures adoptées amoindrissent les droits de plus de 1,9 million de chauffeurs routiers européens. C'est intolérable », a déploré la délégation française à Strasbourg. La droite hexagonale est sur la même ligne. Rappelant qu'en France, le secteur routier pèse « plus de 36 000 entreprises, 400 000 emplois et plus de 50 milliards d'euros de chiffre d'affaires », elle s'est émue que « les résultats du vote [n'allaient] clairement pas dans le sens d'une lutte accélérée contre la concurrence déloyale ».

« Ce n'est pas la fin de l'histoire », veut croire une source au Parlement, qui compte, comme tous les élus de l'Ouest, inverser la vapeur lors d'un vote en séance plénière, planifié pour juin ou



Un chauffeur routier roumain, à la station-service de Weiskirchen (Allemagne), en avril. FRANK RUMPEHORST/PICTURE-ALLIANCE/DPA/AP IMAGES

juillet. « La commission transports est, par tradition, plus libérale que l'Hémicycle », glisse un diplomate bruxellois.

L'affaire paraît cependant mal engagée. Car sur ce sujet épidermique, la fracture est beaucoup moins idéologique que géographique. L'Ouest essaie de préserver la compétitivité de ses PME, fragilisées par les bas coûts des concurrents de l'Est.

Surtout, alors qu'ils étaient pour la plupart restés en retrait lors de la révision de la directive détachement, les Etats périphériques (Espagne, Portugal, pays baltes) sont cette fois entrés dans l'arène en choisissant clairement

leur camp, à savoir celui de Varsovie, Sofia ou Prague.

Conscients de ne pas disposer d'une majorité suffisante, les pays de l'« alliance du routier » (France, Allemagne, Belgique, Autriche, Grèce, Italie, Luxembourg, Suède et Danemark) préférèrent ne pas tenter le passage en force lors du conseil des ministres du transport du 7 juin, à Luxembourg. Ils misent plutôt sur un accord à l'autonomie. La Bulgarie, à qui échoit la présidence tournante de l'Union jusqu'au 30 juin, ne leur a pas facilité la tâche, en sortant de la neutralité qui s'impose à cette fonction, pour promouvoir les vues des « libéraux ».

La France parie désormais sur l'Autriche, qui prendra le relais de la Bulgarie à la présidence de l'Union au 1^{er} juillet. Cela s'annonce compliqué, estiment des proches du dossier. En effet, pour qu'un texte européen soit définitivement adopté, de nombreux mois seraient nécessaires afin que le Conseil (les Etats) et l'Hémicycle strasbourgeois accordent leurs partitions. Or, d'ici à début 2019, ce dernier basculera définitivement dans la campagne pour les élections européennes, qui se tiendront en mai.

Dans ce contexte tendu, d'aucuns accusent à mi-voix Paris de jouer la montre et le statu quo.

En l'absence d'accord, les routiers continueraient à relever de la directive détachement de 1996. Elle est moins protectrice que le texte tout récemment révisé, mais ce serait toujours mieux qu'une libéralisation complète du secteur... « Nous sommes de bonne foi, proteste-t-on côté français. Le paquet comporte aussi plein d'aspects intéressants pour la France. »

S'il n'est pas désamorcé à temps, ce sujet « transports » pourrait, lui aussi, s'inviter dans la campagne hexagonale des européennes, tout comme les menaces de coupes dans la politique agricole commune. ■

CÉCILE DUCOURTIEUX

Sur fond de guerre des tarifs douaniers, l'industrie de l'aluminium cherche la parade

Lors du sommet de Montréal, l'idée d'un forum mondial sur les surcapacités se précise

MONTRÉAL - correspondance

Le sommet de l'aluminium, qui s'est tenu à Montréal les 3 et 4 juin, a reçu un coup de projecteur inattendu du fait du conflit commercial déclenché par l'instauration, depuis le 1^{er} juin, de droits de douane sur l'acier et l'aluminium exportés aux Etats-Unis par l'Union européenne, le Canada et le Mexique. Le sommet, auquel participaient près d'une centaine de représentants de l'industrie et des gouvernements du Canada, des Etats-Unis, d'Europe et du Japon, entendait mobiliser les forces pour lutter contre les surcapacités mondiales, juste avant la réunion du G7 au Québec, les 8 et 9 juin.

La décision américaine d'imposer de nouvelles taxes tarifaires de 10 % pour l'aluminium et de 25 % pour l'acier, suivie de menaces de représailles de l'Union européenne, du Canada et du Mexique, crée « une situation de crise », estime Jean Simard, président de l'Association de l'aluminium du Canada. Mais, paradoxalement, l'industrie entend bien profiter de ce conflit commercial pour s'attaquer au problème de la surproduction chinoise. « On dispose d'un peu plus d'écoute qu'on en aurait autrement », note M. Simard.

Les participants ont convenu de demander aux pays du G7 d'appuyer la création d'un forum mondial sur la surcapacité mondiale d'aluminium. L'idée est inspirée de celui qui existe depuis deux ans sur la surproduction d'acier. Celui-ci regrouperait les pays du G20, comptant pour 80 % du marché de l'aluminium primaire, et recevrait l'aide d'experts de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ambition : dresser un portrait exhaustif de l'industrie et de ses problèmes, puis engager des négociations pour les régler.

« Un climat d'incertitude »

Il n'est pas exclu que la Chine veuille y participer, comme pour l'acier, afin de montrer sa bonne volonté. Si le pays connaît une forte demande d'aluminium liée à sa croissance économique, Pékin en exporte aussi beaucoup et augmente sa capacité de production. Sa part dans la production mondiale est passée de 10 % à 53 % depuis 2000. Par ailleurs, selon l'OCDE, cette production serait trois fois plus subventionnée qu'ailleurs. Bien des entreprises sont ainsi « maintenues en vie artificiellement », dit M. Simard. Pendant longtemps, le prix de l'alumi-

L'industrie veut profiter du conflit avec les Américains pour s'attaquer à la surproduction chinoise

nium est demeuré très bas, explique-t-il, et les usines les moins rentables en dehors de la Chine, non subventionnées, ont dû fermer leurs portes. L'industrie américaine a été l'une des plus touchées, mais la solution protectionniste de Donald Trump n'aura pas, selon lui, l'effet escompté à long terme. Le comportement « belliqueux » du président américain ne fait qu'alimenter, dit-il, « un climat d'incertitude sans précédent ».

Kathrine Fog, vice-présidente principale de la compagnie norvégienne Norsk Hydro, abonde dans le même sens. « La croissance continue des capacités de production de la Chine est très impressionnante et fait très peur », mais elle refuse de l'accuser de tous les maux. « Dans un secteur comme le nôtre, où les investissements se

font avec un horizon de quarante à cinquante ans, le climat d'incertitude peut également être très dommageable » et « la Chine est loin d'être la seule à la nourrir ».

Montréal a été l'occasion d'un tir groupé contre la décision américaine d'imposer des droits sur l'acier et l'aluminium importés, qualifiés par le premier ministre canadien Justin Trudeau, d'« insultants et inacceptables ». Son ministre du commerce international, François-Philippe Champagne, a indiqué que la décision du Canada d'imposer en retour des droits de 25 % sur les importations d'acier et d'aluminium américains dès le 1^{er} juillet « répond de façon appropriée aux mesures prises par les Etats-Unis, en ligne avec nos partenaires de l'Union européenne et d'autres pays ».

Une aide à ces deux industries majeures du Canada est à l'étude à Ottawa. Il y a urgence, selon M. Simard, pour les 1400 entreprises de transformation de l'aluminium au Québec (province qui produit 90 % du total canadien) et qui, contrairement aux grands producteurs primaires comme Rio Tinto ou Alcoa, n'ont « probablement pas les liquidités nécessaires pour absorber les taxes de 10 % ». ■

ANNE PÉLOUAS

Continental bloque WhatsApp et Snapchat pour ses salariés

Chez Continental, on ne pourra plus discuter sur WhatsApp avec son téléphone portable de service. Encore moins envoyer des photos et des vidéos sur Snapchat. Le sous-traitant automobile allemand a en effet interdit jusqu'à nouvel ordre l'accès à ces deux applications à 36 000 salariés équipés d'un téléphone portable de l'entreprise. Rien à voir avec une mesure visant à améliorer la productivité d'employés trop accaparés par les messageries instantanées. Le groupe s'inquiète plutôt de la protection des données personnelles, jugée insuffisamment garantie par ces services... Elle s'offre en même temps un joli coup de publicité.

WhatsApp et Snapchat « accèdent à des données personnelles et donc potentiellement confidentielles, comme par exemple les entrées du carnet d'adresses, qui sont des données de tiers », a précisé Continental dans un communiqué, mardi 5 juin. Le

LE GROUPE ALLEMAND S'INQUIÈTE DE LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

groupe souligne que ces applications ne permettant pas de limiter l'accès aux informations contenues dans le carnet d'adresses, la responsabilité du respect du règlement général sur la protection des données (RGPD) est laissée à l'utilisateur. En conséquence, il refuse de supporter les risques de violation du droit.

L'affaire est si sérieuse que le PDG du groupe lui-même, Elmar Degenhart, a fait une déclaration sur le sujet. « Les fournisseurs de technologie devraient permettre le respect de la loi sur la protection des données de manière simple. » Le groupe Continental s'est montré ouvert à l'idée de « lever cette mesure, dans le cas où les fournisseurs permettraient une utilisation des services sans danger » pour la protection des données dans les réglages par défaut. Cette attaque de Continental contre les deux services de messagerie californiens n'est pas désintéressée. Face à la concurrence américaine et chinoise, et dans la perspective de la conduite autonome, très productrice et consommatrice de données, le sous-traitant automobile revendique le principe de la « confidentialité par défaut » en affirmant que sur ce dossier, « les données anonymisées sont la plupart du temps bien suffisantes ». ■

CÉCILE BOUTELET (BERLIN, CORRESPONDANCE)

L'entreprise : une démocratie imparfaite...

En Europe et aux États-Unis, depuis deux siècles, « l'écrasante majorité des entreprises sont des îlots d'autocratie au milieu de sociétés valorisant l'autonomie, les droits humains, la liberté d'expression et l'épanouissement personnel », constatent Thibaud Brière et Thibault Le Texier. Depuis quelques années pourtant, le monde du travail bruit de mots nouveaux : autoentrepreneuriat, bien-être au travail, organisations agiles, entreprises libérées... « Derrière ces expressions fourretout, de nouvelles formes d'entreprise semblent se dessiner, plus horizontales, plus souples, plus innovantes et à l'écoute de leurs clients », poursuivent le salarié du groupe Hervé et conseiller en management et le chercheur en sciences sociales en introduction du dossier « Démocratiser l'entreprise », paru dans la revue *Esprit*.

En posant la question de l'émancipation, la revue interroge les relations de travail et de pouvoir au sein de l'entreprise, dans des sociétés travaillées par la montée des inégalités, les risques écologiques et le pouvoir des nouveaux géants transnationaux parfois plus puissants que des États.

Par quel mystère acceptons-nous d'être commandés dans les entreprises d'une manière que nous réprouvons ailleurs ? La démocratie est-elle conciliable avec le principe managérial d'efficacité et avec l'impératif actionnarial de profit ? Quelles sont les



DÉMOCRATISER L'ENTREPRISE
revue « Esprit »
n° 442, 192 pages,
20 euros

limites des pratiques démocratiques déjà à l'œuvre dans le monde du travail ? Pour répondre à ces questions, la revue donne la parole à des managers ayant expérimenté des pratiques démocratiques dans l'organisation du travail et la prise de décision ; puis interroge le professeur au Collège de France Alain Supiot, ou encore le politologue Patrick Guiol, qui montre que la participation des salariés à l'entreprise est synonyme de gains humains et financiers.

Plutôt que de voir les entreprises comme des bureaucraties autoritaires, pourquoi ne pas poser qu'elles sont toutes, d'une manière ou d'une autre, des démocraties imparfaites ? MM. Brière et Le Texier invitent alors les salariés à « faire de leur entreprise un espace de liberté et d'égalité », sans « attendre que ses propriétaires libèrent leur entreprise ».

L'habitude prise par les employés de participer aux décisions pourrait renforcer leur civisme et leur engagement politique. ■

MARGHERITA NASI

Quand les jeunes prennent les commandes

Engie Ineo a créé un « shadow codir » où des cadres de moins de 35 ans expriment leur vision

La transformation numérique oblige les entreprises à repenser leur management : pour faire bouger les lignes, pour redéfinir des circuits de prise de décision mieux adaptés à la communication en réseaux et pour diffuser la culture numérique le plus efficacement possible. Plusieurs organisations ont créé des comités de direction juniors, baptisés tantôt « shadow comex » (Accor, Macif, Havas), tantôt « shadow codir ».

C'est le cas d'Engie Ineo, filiale de l'ex-GDF Suez spécialisée dans les solutions connectées, qui a créé son premier comité de direction junior il y a bientôt deux ans. Un délai qui permet de tirer un bilan de l'expérience menée au sein des départements de l'entreprise, qui vont des infrastructures de télécoms aux énergies nouvelles, en passant par les transports.

« En 2015, j'ai découvert une entreprise pyramidale, avec une équipe managériale âgée de plus de 50 ans et sans femmes. J'ai créé un codir junior qui apporterait des idées nouvelles et challengerait les décisions prises par le comité de direction », explique Yann Roland, PDG d'Engie Ineo, qui compte 14 840 salariés.

Un mandat de dix-huit mois a été confié à une quinzaine de jeunes, âgés de 35 ans maximum. Ils sont réunis toutes les quatre à six semaines, avec le même ordre du jour que le comité de direction. « Mon chef de service m'en a parlé comme d'une volonté de la direction de discuter plus librement avec quelques jeunes de l'entreprise,



ADRIÀ FRUITS

pour recueillir des avis, hors pyramide hiérarchique classique, avec la consigne de faire preuve d'impertinence constructive », raconte Morgane Kerdoncuff, 28 ans.

Les jeunes cadres sélectionnés par la direction ont accueilli l'initiative avec enthousiasme. « J'étais fière qu'on me propose de rejoindre ce comité », se souvient Morgane Kerdoncuff, chef de projet nouvelles offres au sein d'Engie Ineo, mais je n'avais pas conscience de la complexité de la stratégie globale de l'entreprise. »

« Avoir un regard à 360 degrés sur l'entreprise, il n'y a pas mieux pour commencer », estime Géraldine Brissiaud, vétérane des comités de direction juniors. Au début, le comex en place ne nous prenait pas vraiment au sérieux. Pour démontrer l'intérêt de notre groupe, il a fallu rester à notre place et apporter de la valeur ajoutée. Puis l'intégration aux séminaires du TOP 100 nous a donné une dimension politique. Au bout de trois mois, on a commencé à avoir l'oreille du comex. »

Le cahier des charges du premier codir junior constitué en

janvier 2016 a été de définir comment faire bouger les lignes au sein du groupe. Celui du deuxième est de travailler sur l'efficacité opérationnelle. « Depuis septembre, on a identifié trois chantiers, sur la maîtrise des processus, l'analyse et la maîtrise des risques », décrit Anthony Figueiredo, membre de la deuxième promo de codir junior et responsable d'affaires au sein d'Engie Ineo.

Récompenser l'esprit collaboratif

Des projets pilotes menés sur le recrutement ou l'organisation du travail ont abouti, par exemple, à la création d'une plate-forme d'échange d'heures de travail et de compétences au sein du groupe, ou encore à la création d'une monnaie virtuelle, les « inecoins », pour récompenser l'état d'esprit collaboratif.

Pour le DRH Laurent Guillaume, « le premier codir junior a répondu aux attentes de poil à gratter. Le message a été entendu d'oser davantage, au-delà des compétences métier ». Pour les jeunes, c'est surtout « un vecteur d'apprentissage

énorme, car on est confronté à des problématiques d'entreprise plus larges avec un regard sur les autres métiers. Surtout, on a accès à un niveau d'informations exceptionnel, fournies par l'ensemble de l'organisation », souligne Anthony Figueiredo.

Depuis sa sortie du codir junior, Géraldine Brissiaud est devenue directrice déléguée au sein d'Engie Ineo. Sur les 16 collaborateurs du premier codir junior, 7 ont changé de poste. « Ce n'est pas le but, mais le comité est souvent un accélérateur de carrière », reconnaît le DRH, car il permet de comprendre plus vite les codes de l'entreprise et des dirigeants. »

L'objectif, qui était d'accompagner la transformation culturelle de l'entreprise pour « faire bouger les lignes » en invitant les jeunes à réagir avec plus d'impertinence aux propositions du comex en place, a évolué pour devenir un incubateur de projets et un parcours initiative pour futurs dirigeants. D'un codir junior à l'autre, la direction d'Engie Ineo a modifié en ce sens ses critères de sélection. ■

ANNE RODIER

HORS-SÉRIE

Le Monde

UNE VIE, UNE ŒUVRE



Jean de La Fontaine
Le maître conteur

« Un hédoniste inquiet », par Patrick Dandrey

Les *Fables* de Jean de La Fontaine sont un « miracle de culture », selon André Gide. Le premier recueil a paru en mars 1668, il y a trois cent cinquante ans. Elles ont depuis été consacrées trésor national. Si Jean de La Fontaine reste dans la mémoire collective le grand « fablier » que l'on sait, il est aussi l'auteur de nombreux textes poétiques. Ce merveilleux conteur, si familier, recèle pourtant bien plus de mystères qu'il n'y paraît, comme le montre le hors-série que « Le Monde » lui consacre.

JEAN DE LA FONTAINE

Un hors-série du « Monde »
124 pages - 8,50 €

Chez votre marchand de journaux
et sur lemonde.fr/boutique

QUESTION DE DROIT SOCIAL

Quelle rémunération pour le salarié inventeur ?

Les dispositifs pour stimuler la création et l'innovation dans l'entreprise sont nombreux (boîtes à idées, concours d'innovations, etc.). L'article L. 611-7 du code de la propriété intellectuelle a ainsi rendu obligatoire le versement de rétributions supplémentaires pour les salariés du secteur privé qui inventent.

« L'invention brevetable de mission », qui découle de l'exécution des études et recherches confiées au salarié, appartient à l'employeur, mais doit donner lieu à une rémunération supplémentaire. Elle doit même figurer sur sa feuille de paie.

F Francis Kessler est maître de conférences à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne

« L'invention brevetable hors mission attribuable », réalisée à l'initiative du salarié, soit au cours de l'exécution de ses fonctions, soit dans le domaine des activités de l'entreprise, ou encore par la connaissance ou l'utilisation de techniques ou de moyens spécifiques procurés par l'entreprise, appartient au salarié et doit, si l'employeur veut exercer son droit d'attribution, donner lieu au versement d'« un juste prix ».

Certaines (rares) conventions collectives de branche abordent le sujet. Ainsi, la convention collective nationale Syntec, dans son article 75, indique que même les inventions non brevetables, tout comme les innovations émanant des salariés et utilisées par l'entreprise, devront donner lieu à l'attribution de primes, dont le montant reste à la discrétion de l'employeur.

En revanche, un contrat de travail peut contenir des clauses imposant au salarié de ne déposer aucun brevet pour des créa-

tions inventées pendant une certaine durée après la fin du contrat de travail et/ou un engagement à ne publier aucun article scientifique et/ou encore à ne diffuser aucun renseignement technique après la rupture du contrat de travail. Ces diverses interdictions contractuelles, parfois appelées « clauses de propriété intellectuelle », répondent au souci de protection du patrimoine immatériel de l'entreprise, dont on connaît l'importance dans une économie du savoir. Mais une clause de ce type peut-elle donner lieu à une indemnité ?

Un salarié licencié a tenté d'obtenir un tel dédommagement en se référant au régime juridique de la clause de non-concurrence, qui organise l'impossibilité de travailler temporairement dans un certain secteur professionnel et dans un champ géographique donné après la fin d'une relation de travail. Ce raisonnement par analogie a été rejeté par un arrêt de la chambre sociale de la Cour de cassation du 3 mai 2018. La haute juridiction judiciaire ne voit en ces clauses qu'une manifestation de l'obligation de loyauté post-contrat de travail, qui n'a pas à se traduire par une contrepartie financière.

Cette solution est, dans sa généralité, sévère pour le salarié. En particulier, la prohibition de publier dans des revues scientifiques pendant trois ans après la rupture du contrat de travail, comme en l'espèce, a, pour tout chercheur, un impact non négligeable sur son employabilité future. ■

FRANCIS KESSLER

Couper le cordon de l'évaluation de l'action publique

Les chercheurs Bruno Palier et Etienne Wasmer recommandent la création d'une « plate-forme » indépendante de l'exécutif pour évaluer les politiques menées

Par BRUNO PALIER
et ÉTIENNE WASMER

À chaque nouvelle mandature, la réflexion autour de l'évaluation des politiques renaît, avant de s'enliser dans les contraintes inévitables de l'action politique et des pesanteurs des processus de décision. Cette fois-ci sera-t-elle différente? Le « *en même temps* » fondateur du quinquennat devrait signifier qu'on ne juge plus une politique sur la base de ses marqueurs « de gauche » ou « libéraux », mais à l'aune de son action réelle. Celle-ci s'entend au sens large, à la fois comme le fait d'atteindre les objectifs affichés avec des coûts maîtrisés, mais aussi de rechercher l'équité, la réduction des inégalités, la qualité de mise en œuvre, l'adhésion de tous et la transparence.

Les principes sont simples, la réalisation est ardue, car elle bute sur des obstacles liés à ce que les économistes appellent l'information incomplète. Un détour par l'exemple des dysfonctionnements des marchés financiers peut éclairer cette discussion. Lorsqu'une institution financière ou une entreprise non financière souhaite émettre un titre (obligation, produit dérivé), elle doit le faire évaluer par une agence de notation. Comme il en existe plusieurs, elle peut faire un « shopping » préalable pour vérifier informellement laquelle de ces agences serait plus favorable. Non pas que la complaisance règne systématiquement; mais lorsqu'il s'agit de domaines complexes, des hypothèses de travail peuvent conduire à une évaluation

**L'OBJECTIF EST DE CRÉER
UNE DISTANCE QUI
GARANTISSE LA QUALITÉ
DU TRAVAIL ET LA
RESPONSABILISATION
DES ACTEURS**

tion du risque pondérant plus ou moins tel facteur, et finalement donner une notation qui peut varier d'une agence à l'autre.

L'École d'économie de Toulouse a, depuis longtemps, réfléchi à ces questions et apporté des solutions. L'une d'entre elles consiste à couper le lien direct entre l'émetteur et celui qui note. Pour cela, il faut une plate-forme conçue comme une « interface » qui serait une entité indépendante réunissant l'ensemble des demandes de notation. Elle passe un marché qui conduit les agences de notation à postuler pour noter l'actif en question. La tarification de l'opération pour l'émetteur est fonction de la complexité, du savoir-faire de l'agence de notation pour cette classe d'actifs. La plate-forme est à même de pondérer les divers critères pour choisir la meilleure agence; qui plus est, la plate-forme est en partie comptable de la qualité de la notation de l'actif. Elle est plus soucieuse que l'entreprise émettrice de la prudence des notations.

SE PROTÉGER SOI-MÊME

L'objectif est donc bien de créer, entre l'évalué et l'évaluateur, une distance qui garantit la qualité du travail effectué et la responsabilisation des acteurs. C'est selon ce principe fondamental que nous proposons de repenser l'évaluation des politiques publiques. Des avancées ont eu lieu en France. Des évaluations, commissionnées par une instance publique suffisamment lointaine de l'administration chargée de la politique évaluée, peuvent par exemple écarter une partie des risques liés aux asymétries d'information. C'est plus facilement le cas quand l'évaluation est multiple et pluridisciplinaire.

Mais ce n'est pas suffisant dès qu'un lien subsiste avec l'exécutif: l'instance en question peut vouloir juger de la pertinence des hypothèses des équipes qui évaluent, voire même exprimer publiquement un avis sur les résultats qu'elle tend à favoriser, ce qui, sur le principe, rompt une forme d'équilibre de l'évaluation indépendante. On l'a d'ailleurs vu à deux reprises dans le cas de l'évaluation du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), lorsque France Stratégie, organe dépendant de Matignon, a publié des évaluations successives de ce dispositif en septembre 2016, puis en octobre 2017. On l'a aussi vu encore tout récemment, lors de la publication d'une note de France Stratégie étudiant l'idée d'une nationalisation des propriétés foncières pour réduire la dette publique, en octobre 2017. L'exécutif a immé-

diatement réagi en indiquant son souhait de reprendre la main sur ce débat d'idées, le tuant de facto dans l'œuf. Le détachement total de l'exécutif est donc la condition sine qua non d'un travail indépendant.

Le problème en France n'est donc pas tant le manque d'évaluation que son rattachement à l'exécutif. Les évaluations sont de plus en plus rigoureuses et indépendantes, et qu'elle pèse le plus sur les décisions politiques (comme aux États-Unis ou en Suède).

Depuis la réforme constitutionnelle de 2008, « *le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du gouvernement. Il évalue les politiques publiques* ». Mais il manque de moyens (financiers et humains). Si l'on imagine la mise en place d'une plate-forme forte de son expertise, indépendante, respectée, financée, alors le Parlement pourrait très bien s'appuyer dessus, et devenir le commanditaire et le dépositaire des évaluations. C'est le Parlement qui est le mieux à même de contrôler l'action gouvernementale et de tirer les conséquences de l'évaluation pour proposer les modifications législatives nécessaires. Il faudrait que le Parlement saisisse l'instance dans un cadre codéfini par les deux Assemblées, de façon pluraliste, et, surtout, sans intervenir dans son pilotage. Ce dernier point permet de se protéger soi-même de l'instrumentalisation de l'évaluation. Des spécialistes reconnus de l'évaluation devraient jouer un rôle-clé pour préserver l'indépendance politique du processus d'évaluation et sa neutralité.

La saisine pourrait être tout à la fois ex ante pour ne pas en laisser la compétence exclusive à l'exécutif, ou ex post. Ces saisines ne sont actuellement pas obligatoires lorsqu'il est question de reconduire une politique publique. Pourtant, on devrait plus systématiquement s'enquérir des résultats des politiques, et ce afin que le Parlement puisse procéder à leur réforme éventuelle. Deux systèmes seraient possibles: soit la charge de la preuve que les objectifs sont atteints incombe à l'administration qui pilote la politique, et cette preuve est ensuite examinée par la plate-forme sous l'égide du Parlement, qui donc commanderait des études « d'évaluation de l'évaluation »; soit c'est le Parle-

**CE SONT DANS LES PAYS
OÙ L'ÉVALUATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES
EST RATTACHÉE AU
PARLEMENT QU'ELLE EST
LA PLUS RIGOREUSE**

ment qui demanderait directement une évaluation externe et indépendante par le biais de sa plate-forme, qui passerait alors commande auprès des acteurs de l'évaluation, centres d'expertise, de recherche universitaires, cabinets spécialisés et tout autre acteur désirant répondre à la commande. Le principe d'évaluations multiples et pluridisciplinaires est en l'occurrence essentiel.

La forme exacte de cette plate-forme importe peu: divers systèmes assurant l'indépendance vis-à-vis de l'exécutif sont possibles. L'articulation de cette plate-forme avec les grands acteurs de l'évaluation et, bien sûr, la Cour des comptes est évidemment essentielle: doit-elle y être directement rattachée, la Cour doit-elle pouvoir la saisir, s'agit-il d'un mandat renforcé du Haut Conseil des finances publiques? Nous ne prétendons pas avoir répondu à toutes les interrogations. Nous voulons simplement souligner les risques liés au lien évaluation-exécutif et, par ces propositions, lancer un débat sur le fait de confier un rôle nouveau, mais majeur, au Parlement, afin de restaurer une plus grande confiance dans nos institutions démocratiques et de faire avancer la cause des politiques publiques. ■

L'Assemblée nationale accueillera le 28 juin « Le Printemps de l'évaluation », colloque organisé à l'initiative du groupe de travail sur les moyens de contrôle et d'évaluation de l'Assemblée nationale en partenariat avec le Conseil d'analyse économique, France Stratégie, l'Institut des politiques publiques, le J-PAL (MIT) et le Liepp

Bruno Palier est directeur du Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (Liepp) de Sciences Po
Etienne Wasmer est fondateur et ancien directeur du Liepp

Les bonnes recettes du public dans la conduite du changement

La chercheuse Valéry Michaux estime que le privé devrait prendre exemple sur les dynamiques de changement stratégique mises en place par les collectivités locales entre 2000 et 2010

Par VALÉRY MICHAUX

Les « modes d'emploi » pour conduire des grands changements ou des transformations stratégiques dans les organisations sont bien connus aujourd'hui. Leur taux d'échec aussi: autour de 60%! Le coupable est souvent tout trouvé. C'est la fameuse « *résistance aux changements* ». Et le remède inexorablement prescrit est « *la participation* ». Pour contourner cette résistance, de nombreuses organisations font « *participer* » les collaborateurs, les salariés, les usagers et autres parties prenantes. Même si, en fonction de la situation, au mieux on fait travailler ensemble et au pire on consulte. Et on en reste souvent aux mêmes 60% d'échec! Le taux de « cynisme » des salariés dans les organisations en transformation permanente en est un bon indicateur.

Et si finalement la bonne recette en matière de pilotage participatif nous venait de certaines réformes territoriales qui ont réussi à impulser des transformations stratégiques profondes et durables?

Pour le montrer, il fallait dépasser l'évaluation classique des politiques publiques, qui s'intéresse aux impacts. C'est donc les trajectoires de transformation que j'ai étudiées au cours de la décennie 2000, en menant des analyses comparatives et rétrospectives échelonnées dans le temps qui ont permis d'étudier les dynamiques d'évolution durant huit an-

nées de dix « territoires de projet » dans l'ancienne région Champagne-Ardenne, impulsés par la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire de 1999 (LOADDT, dite loi Voynet). Cette méthodologie a permis de mettre en lien les évolutions obtenues avec l'impulsion d'épisodes participatifs de nature différente – diagnostic partagé, prospective territoriale, contractualisation, évaluation participative – au fil du temps (« *Stratégie territoriale: les impacts et les limites d'un cadre participatif "incitatif-coercitif"* », *Revue économique régionale & urbaine*, janvier 2018).

NE PLUS FAIRE CAVALIER SEUL

La loi Voynet est une des premières qui a cherché à généraliser en zones rurales et périurbaines une réflexion stratégique participative qui fédère des collectivités locales autour d'un territoire faisant sens économiquement, géographiquement et socialement. Dans une approche mêlant participation et coercition, les collectivités ont été amenées à collaborer pour construire un projet stratégique commun à long terme. L'objectif: décrypter les enjeux de demain, créer une vision du futur mobilisatrice, remettre en cause une culture décisionnelle trop cloisonnée, réinventer des stratégies transversales entre collectivités. En somme, une réforme territoriale avant l'heure.

De fait, les collectivités n'avaient pas beaucoup de choix. Si elles souhaitaient bénéficier de certains budgets prove-

nant de l'Etat ou des régions, elles ne pouvaient plus faire cavalier seul. La loi était très précise sur les attendus, mais les territoires avaient « carte blanche » pour reconstruire leur projet stratégique. Résultat, des orientations communes fortes à long terme dans des domaines très divers: renforcer l'attractivité économique par des infrastructures et des équipements technologiques pertinents; attirer, accueillir et maintenir les entrepreneurs; attirer les talents, maintenir les jeunes et développer les compétences; équilibrer le maillage du territoire autour d'une offre de services de qualité; créer une offre touristique coordonnée; maintenir et étendre une politique culturelle active commune, etc.

Les résultats de cette recherche montrent qu'après quatre années, les comportements des collectivités se sont transformés dans 40% des territoires. Cette méthode « participative-coercitive » est donc aussi efficace que la plupart des « recettes » utilisées dans les grands changements stratégiques des organisations privées. Sauf que, très vite, ces résultats

s'avèrent avoir des conséquences surprenantes. Les changements sont d'une telle ampleur qu'ils vont atteindre les initiateurs, c'est-à-dire l'Etat et la région eux-mêmes! En voulant remettre en question les cloisonnements, l'Etat et la région se sont retrouvés confrontés à ce qu'ils ont semé: des projets si transversaux qu'ils n'entraient pas dans les cases habituelles de financement.

REMISES EN QUESTIONS PUISSANTES

La réponse ne se fera pas attendre puisque c'est avec dynamisme que la région et l'Etat vont prendre la balle au bond pour faire évoluer leur propre organisation interne. Bien mieux parfois que beaucoup d'entreprises privées qui se lancent dans des démarches participatives de changement ou de réorientation stratégique, mais qui s'engluent ensuite dans la mise en œuvre en refusant la remise en question de leur organisation. Huit ans après le démarrage du processus, on peut considérer qu'avec un taux de 60% de succès la méthode est beaucoup plus efficace à long terme que la plupart des méthodologies utilisées pour gérer les grands changements stratégiques, notamment dans le secteur privé.

Ces résultats prouvent que c'est dans la méthode employée que réside la vraie différence. Le secteur public a ici naturellement adopté un double mouvement, « *top down* » [du sommet vers la base] avec l'ouverture d'une série d'épisodes participatifs normés et échelonnés dans le temps, mais aussi « *bottom up* » [du bas vers le haut] puisque les territoires avaient carte blanche sur leur projet. Cette démarche, à la fois coercitive sur le cadre et participative sur le fond, a permis une trajectoire de transformation

par paliers successifs, chaque palier permettant d'aller plus loin dans les réflexions et les expérimentations. En enclenchant au fur et à mesure des remises en question suffisamment puissantes et en déstabilisant progressivement les verrouillages locaux, une culture locale territoriale nouvelle a pu voir le jour.

A l'heure où les transformations numériques sont complexes et culturelles, l'efficacité de ce cadre « participatif-coercitif » se révèle riche d'enseignement. Dans beaucoup d'organisations du privé, une des difficultés est le dosage entre un changement stratégique introduit de façon « *top down* », qui conduit à des difficultés d'appropriation et accentue la résistance, et un changement stratégique construit de façon « *bottom up* », qui risque de n'être jamais complètement aligné avec les souhaits de la hiérarchie.

Cette recherche montre qu'on peut être plus efficace avec un cadre directif et travaillé en amont, mais qui laisse en aval suffisamment de marge de manœuvre pour enclencher des épisodes dits de « *problématisation* », qui seuls peuvent conduire à une réflexion stratégique participative efficace. Cependant, toutes les entreprises ne sont pas capables de laisser le pouvoir aux salariés en leur donnant carte blanche dans un cadre coercitif suffisamment précis. D'habitude, on cherche à utiliser les bonnes pratiques du privé pour les adapter au public. Les bonnes pratiques du public ne pourraient-elles pas être utiles au privé? ■

Valéry Michaux est enseignante et chercheuse en sciences de gestion à Neoma Business School

**LA DÉMARCHE,
COERCITIVE SUR
LE CADRE ET
PARTICIPATIVE SUR
LE FOND, A PERMIS
UNE TRAJECTOIRE DE
TRANSFORMATION PAR
PALIERS SUCCESSIFS**

Alexa, l'assistant vocal d'Amazon, arrive en France

Trois types d'enceintes connectées contrôlées par la voix sont disponibles en précommande dans l'Hexagone

Précurseur sur le marché des enceintes connectées contrôlées par la voix, Amazon a annoncé, mardi 5 juin, son arrivée en France. Dès mercredi, trois produits de la gamme étaient accessibles en précommande dans l'Hexagone : son enceinte Echo (99,99 euros), sa petite sœur l'Echo Dot (59,99 euros) et le modèle Echo Spot (129,99 euros), doté d'un écran. Ces produits seront disponibles à compter du 13 juin, à l'exception des Echo Spot, qui seront livrés à partir de juillet.

Fin 2014, Amazon avait été le premier à lancer cette catégorie de produits qui permettent d'accéder à toute une série de services par simple commande vocale. Dites « Alexa, quelles sont les actualités ? » et l'appareil lancera la lecture d'un bulletin d'information. Il permet également d'effectuer des recherches sur l'encyclopédie en ligne Wikipédia, d'accéder à des services de streaming audio

ou vidéo, de piloter divers objets connectés de la maison (ampoules, thermostats...), ou d'effectuer des achats en ligne. Lancée au départ avec seulement une quinzaine de fonctions, la gamme Echo en dispose désormais de dizaines de milliers.

Ces enceintes fonctionnent grâce à une intelligence artificielle – baptisée Alexa chez Amazon –, qui leur permet de comprendre la requête qui leur est adressée. C'est cette même technologie de reconnaissance vocale qui avait déjà été développée par Apple, avec Siri, pour interagir avec ses appareils par la voix.

Pour être performante, cette intelligence artificielle doit être entraînée sur un important volume de données afin de comprendre chaque mot d'une langue donnée, s'approprier les différentes formulations que peut prendre une même requête, et les accents propres à une région donnée.

La firme fondée par Jeff Bezos a également voulu lui donner une touche locale. « Il ne s'agit pas simplement de traduire ce que l'on propose à nos utilisateurs américains. La France a sa propre culture. Il nous fallait donc créer une expérience authentiquement française », explique Rich Supplee, qui dirige la division européenne d'Alexa. Ainsi, si vous demandez à Alexa quel est son favori pour la Coupe du monde de football qui se déroulera en Russie du 14 juin au 15 juillet, elle vous répondra les Bleus.

Connaître les utilisateurs

Ajoutez à cela la nécessité de trouver des partenaires locaux proposant des services sur ces terminaux dans la langue du pays (comme Franceinfo, LaFourchette, Marmiton, Legrand pour le lancement en France) et l'on comprend pourquoi ce type de produits ne peut entrer que progressivement sur de nouveaux

marchés. Il y a un an à peine, les produits Amazon Echo n'étaient disponibles qu'aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en Allemagne. Depuis, ils ont été déclinés dans une trentaine de nouveaux pays, dont l'Inde et le Japon.

Le succès remporté par Amazon a créé des émules. Maîtrisant également les outils de reconnaissance vocale, des compagnies comme Google, Apple, ou Alibaba, en Chine, se sont mises à produire des enceintes connectées en nom propre, ou en mettant la partie logicielle à disposition de fabricants tiers. Car plus que le hardware, qui n'est pas leur cœur de métier – à l'exception d'Apple –, c'est dans la capacité de mieux connaître leurs utilisateurs et de pouvoir promouvoir leurs services auprès d'eux que réside l'enjeu principal.

Amazon a d'ailleurs profité du lancement de ses enceintes en France pour y introduire son service de streaming musical Prime

Dans un contexte de concurrence accrue avec Google, la firme de Jeff Bezos est malmenée

Music, et l'activation de l'enceinte nécessite l'activation d'un compte sur Amazon. « Ce sont des usages qui sont appelés à exploser et qui permettent de créer une relation plus émotionnelle », souligne Thomas Husson, du cabinet Forrester. Il est donc incontournable pour ces sociétés d'être présentes sur ce terrain si elles ne veulent pas voir leur modèle menacé.

Dans ce contexte de concurrence accrue, Amazon se trouve malmené, à tel point qu'au premier trimestre, Google a, pour la première fois, réussi à le détrôner en tête du classement des ventes

d'enceintes connectées. Selon les chiffres diffusés par le cabinet Canalys, il s'est écoulé, au cours de cette période, 3,2 millions de Google Home, contre seulement 2,5 millions de produits Amazon.

En France, les enceintes connectées de Google sont présentes depuis août 2017. Arrivé tardivement sur ce marché, Apple ne figure pas parmi ses principaux acteurs, mais la marque à la pomme – dont l'enceinte HomePod n'était jusque-là disponible qu'aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Australie –, s'appête à faire son entrée sur les marchés hexagonal et allemand, le 18 juin.

Reste à convaincre les consommateurs de la fiabilité de ces produits, et du respect de la vie privée des utilisateurs. Fin mai, Amazon a dû se justifier après qu'une de ses enceintes a, à l'insu de son propriétaire, enregistré le contenu d'une conversation privée et l'a envoyée à l'un de ses contacts. ■

VINCENT FAGOT

Le directeur du « WSJ » quitte ses fonctions

A la tête du « Wall Street Journal » depuis 2013, Gerard Baker était critiqué pour sa proximité présumée avec Donald Trump

NEW YORK - correspondant

Critiqué par sa rédaction pour son suivi éditorial jugé trop conciliant envers le président des Etats-Unis, Donald Trump, le directeur de la rédaction du *Wall Street Journal*, Gerard Baker, va quitter ses fonctions le 11 juin, après avoir occupé le poste pendant cinq ans et demi. Le journaliste britannique, qui a travaillé pour la BBC, le *Financial Times* et le *Times* de Londres, ne claqué pas la porte du quotidien des affaires new-yorkais : il va devenir directeur éditorial, une fonction créée pour lui. Il est remplacé par son numéro deux, Matt Murray.

La décision a été approuvée par les cinq membres du comité spécial chargé d'examiner les questions éthiques du groupe Dow Jones. Le quotidien, républicain, proche du Pentagone, est depuis 2007 propriété du magnat de médias Rupert Murdoch, qui possède aussi la chaîne conservatrice Fox News. La ligne éditoriale n'est pas évoquée dans le communiqué annonçant le changement de direction.

Sous la direction de M. Baker, le journal a vu son audience augmenter (2,270 millions d'exemplaires dont 1,270 million d'abonnements numériques), mais le Britannique a été critiqué par une partie de la rédaction pour le suivi de la présidence de Donald Trump, jugée insuffisamment agressive. Dès février 2017, l'intéressé avait rejeté ces accusations et avait encouragé les mécontents à chercher un travail ailleurs.

Opposition frontale

L'arrivée de Donald Trump au pouvoir a fait basculer les médias américains dans la presse d'opinion. Chaque soir, sur les télévisions, s'enchaînent les talk-shows anti-Trump tandis que la chaîne conservatrice Fox News décrit un autre monde, à travers les lunettes des partisans du président. Le *New York Times* et le *Washington Post* sont en opposition frontale à la Maison Blanche. Le *Wall Street Journal* est largement resté hors de ce combat.

Vivement interrogé par ses troupes lors d'un comité de rédaction en février 2017, M. Baker avait

expliqué que M. Trump voulait sciemment provoquer une confrontation avec les médias. « Nous ne pouvons pas nous permettre d'être entraîné dans un processus politique, d'être un protagoniste du combat politique », avait-il déclaré, selon les propos rapportés par le *New York Times*.

M. Baker est intervenu à plusieurs reprises pour adoucir la couverture de la politique de Donald Trump. Des journalistes se sont inquiétés de cette tendance à euphémiser les faits. Pendant l'hiver 2017, M. Baker avait envoyé une note demandant à ce que ne soit pas utilisée l'expression de « pays à majorité musulmane » pour les Etats concernés par l'interdiction d'entrée sur le territoire américain.

A l'été 2017, M. Baker avait repris un article sur un meeting de Donald Trump à Phoenix, en Arizona, juste après les événements de Charlottesville (Virginie), où des mouvements suprémacistes et d'extrême droite avaient manifesté contre le déboulonnage de la statue du général sudiste Robert Lee, mobilisation lors de laquelle une contre-manifestante avait été tuée. « Désolé. C'est du commentaire déguisé en compte rendu d'actualité. Pouvez-vous s'il vous plaît coller à ce que [Donald Trump] a dit plutôt qu'emballer cela dans une exégèse et une critique sélective ? », avait-il écrit dans une note. Le texte initial publié sur Internet estimait que cette affaire allait « remodeler » la présidence Trump.

M. Trump et M. Murdoch, propriétaire du *Wall Street Journal*, sont amis de longue date. Les relations entre le président des Etats-Unis et M. Baker, qui anima un des débats de la présidentielle, sont proches. A la fin de juillet 2017, le locataire de la Maison Blanche avait d'ailleurs accordé une interview au *Wall Street Journal*. Le site *Politico* avait publié l'intégralité de l'enregistrement, qui révéla une forte proximité : Donald Trump et sa fille Ivanka y félicitent M. Baker pour un de ses éditoriaux, et Ivanka se réjouit d'une rencontre ayant eu lieu à Southampton, sur Long Island, deux semaines auparavant. ■

ARNAUD LEPARMENTIER

PRENEZ UN
mmOMENT
POUR COMPRENDRE LES
FRAGILITÉS EN ENTREPRISE

#ParlonsFragilités

Aujourd'hui, les fragilités des salariés sont des préoccupations de plus en plus importantes dans les entreprises. Comment y faire face et quelles sont les solutions qui existent ? Parce que, chez Malakoff Médéric, nous considérons que le capital humain est la 1^{re} richesse des entreprises, nous organisons une matinée d'échanges avec les interventions de dirigeants de grands groupes, de DRH et d'experts pour comprendre cet enjeu.

MERCREDI 20 JUIN, DE 9 H À 14 H
AU MUSÉE DU QUAI BRANLY - JACQUES-CHIRAC
Inscription obligatoire - sous réserve de places disponibles

POUR CONNAÎTRE LE PROGRAMME ET S'INSCRIRE :
www.colloque-malakoffmederic.com



malakoff médéric

SANTÉ • PRÉVOYANCE • RETRAITE

ON VOUS mm